

# Guide de travail

à l'intention  
des secteurs pastoraux  
et  
des communautés locales

Document post-synodal  
Noël 2004



# Guide de travail

à l'intention  
des secteurs pastoraux  
et  
des communautés locales



## Sommaire

Présentation par Mgr Rouet	p. 5
<b>Chapitre 1</b> Le projet pastoral de secteur	p. 7
<b>Chapitre 2</b> Communautés locales et ministère des prêtres	p. 13
<b>Chapitre 3</b> Pastorale sacramentelle : l'initiation chrétienne	p. 47
<b>Chapitre 4</b> Pastorale sacramentelle : le mariage	p. 69
<b>Chapitre 5</b> Pastorale des funérailles	p. 73
<b>Chapitre 6</b> Les ministères reconnus	p. 83
<b>Chapitre 7</b> Les mouvements	p. 95
<b>Chapitre 8</b> Affectation des églises	p. 109
<b>Chapitre 9</b> Présentation du diocèse	p. 129
<b>Chapitre 10</b> Propositions pour une relecture des pratiques	p. 155
Documents de référence cités dans le Guide de travail	p. 162
Lexique	p. 164
Table des matières	p. 166

## Présentation

*Tout le monde souhaite un monde sans difficultés ! Ne rêvons pas ! Il surgit des problèmes stimulants qui font avancer. Surtout la vie en commun demande de concilier des points de vue différents. Ils sont légitimes, mais particuliers : chacun avance son point de vue. Il s'agit ensuite d'harmoniser ces diverses approches. Tel est le rôle des règles, des lois, en somme du droit. Comme tout groupe humain, la communauté chrétienne a besoin de déterminer le rôle de chacun, afin de l'adapter aux autres. Saint Paul insiste souvent sur la logique, les comportements et les règles qui favorisent l'entente entre les fidèles et permettent de construire le Corps du Christ. Le Corps, où chacun à sa place, sert le bien de tous (Rm 12,3-13 ; 1 Co 12 : beaucoup de communautés locales ont choisi ces textes pour leur installation).*

*Mettre les choses en ordre n'est pas une fin en soi, mais un moyen. Ce moyen est indispensable pour respecter les personnes. Sans règle de fonctionnement, un groupe finit par se laisser mener par les plus habiles ou les plus forts. L'Évangile, en ce domaine, demande de prendre parti pour les plus faibles ; il refuse que les hommes se laissent mener par l'argent ou par un pouvoir pesant. C'est dire que des manières de s'organiser s'opposent à l'Évangile, quand d'autres le servent. Sans se prononcer sur un code de lois, le Christ pose des exigences précises pour qu'un fonctionnement soit fidèle à son message et à sa vie. Une manière d'être ensemble témoigne de l'Évangile. Nous avons toujours à confronter notre style de vie à la parole du Christ.*

*Notre diocèse vient de célébrer deux synodes en dix ans. Les assemblées, par les décisions promulguées, ont voulu relancer la mission apostolique et fortifier la communion entre les communautés. Au milieu de ce monde mouvant, parfois inquiet et contradictoire, mais qui est le monde où Dieu nous envoie, les chrétiens sèment l'amour et l'espérance du Père, à la suite de son Fils, l'Envoyé. Cette mission est prioritaire. Elle passe par le témoignage que les chrétiens donnent de leur vie commune. Organiser cette vie fraternelle, loin de distraire de la mission, permet au contraire que chacun y prenne sa part, toute sa part et avec sa responsabilité propre. C'est là un service indispensable, non pour limiter les initiatives, mais pour coordonner les efforts. C'est une mise en œuvre de la confiance.*

*Au long des différents chapitres de ce guide, sont présentés les instruments dont le diocèse s'est doté pour accomplir son travail. Également les manières de faire qui ont été décidées ensemble, en particulier par le conseil pastoral diocésain, par le conseil presbytéral et par le conseil pour les affaires économiques - les trois conseils de tout diocèse - sont rappelées et classées par thème. Aucune décision n'a été prise isolément. Ce recueil résume des années d'expérience partagée, depuis le Père Rozier.*

*L'utilité d'un tel ouvrage s'impose aujourd'hui où des communautés locales accèdent à une véritable responsabilité. Hier, les prêtres recevaient la formation nécessaire pour présider à leur paroisse. Aujourd'hui, même avec un prêtre parmi elles, les communautés locales se trouvent directement confrontées à des questions concrètes qu'elles doivent résoudre. Leur faire connaître comment s'y prendre, comment les traiter au mieux, témoigne combien leur action est importante pour la vie de notre Eglise. Ce recueil reflète aussi un moment de notre marche diocésaine. Une Eglise qui vit la synodalité ne passe pas son temps à s'examiner. Elle avance. C'est bien entendu. Mais elle ne doit pas négliger sa vie propre : d'où ce recueil, qui reste améliorable et qui sera complété. Les divers conseils du diocèse continueront à accomplir cette tâche.*

*C'est à vous tous que s'adresse cet ouvrage, pour le respect des personnes, pour le service de l'Evangile, pour que le "dessin de l'Eglise" - comme le demandait la première question du synode - parle aux hommes d'aujourd'hui.*

**† Mgr Albert Rouet.**  
*Archevêque de Poitiers*

---

*Réalisé après consultation du conseil de mission des territoires (CMT), la mise en œuvre de ce Guide de travail est placée sous sa responsabilité.*

# **Le projet pastoral de secteur**

## Actes synodaux *Serviteurs d'Évangile*

**2223. Les secteurs pastoraux** ont été définis en 1986 et constituent l'unité pastorale de base (*Routes d'Évangile* n° 811). Le secteur est le premier lieu où l'Église apparaît comme communion, c'est-à-dire comme union de communautés différentes, pour la mission. C'est le niveau où s'élaborent les impulsions pastorales, sous la responsabilité de l'équipe d'animation pastorale (EAP). C'est là que se définit le **projet pastoral** de façon à préciser les priorités retenues pour une durée donnée, dans le cadre des orientations territoriales et diocésaines, en tenant compte des réalités locales. Le renouvellement du conseil pastoral de secteur est une occasion privilégiée pour procéder à l'évaluation du projet pastoral et à son actualisation. Le conseil pastoral de secteur (CPS) est responsable de la mise en œuvre du **projet pastoral**. Il doit promouvoir un mouvement de va-et-vient entre ce que fait le secteur et ce qu'accomplissent les communautés locales.

**2224. Le conseil pastoral de secteur (CPS)** est composé des membres de l'équipe d'animation pastorale (EAP), des délégués pastoraux des communautés locales, des représentants des principaux services et mouvement du secteur, d'un représentant du conseil pour les affaires économiques et de personnes appelées en fonction de leur situation ou de leur compétence. Le conseil pastoral de secteur est représenté au conseil de mission par le prêtre responsable et par une ou deux autres personnes. Les réunions du conseil pastoral de secteur (CPS) sont présidées par le prêtre ayant reçu la charge pastorale du secteur. Il peut confier l'animation à d'autres personnes. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.

**2225. L'équipe d'animation pastorale (EAP)** est pour chaque secteur le premier lieu où s'exerce la diversité des ministères et des responsabilités en vue d'une même mission. *“En conduite de la pastorale du secteur, l'EAP exerce son activité propre en lien étroit avec le CPS. Mettant en œuvre le projet pastoral et les orientations diocésaines, elle a un rôle d'animation, d'impulsion, de création, d'innovation”*. L'EAP est responsable de la rédaction du **projet pastoral**. Pour vivre sa mission, elle est attentive à la vie des hommes, elle favorise les liens de communion sur le secteur et resitue l'ensemble dans la foi de l'Église. L'équipe d'animation pastorale (EAP) est composée de ministres ordonnées, de personnes ayant reçu un ministère reconnu, et éventuellement de personnes appelées en fonction de la mise en œuvre du projet pastoral. Les membres de l'EAP sont membres de droit du CPS. Les réunions de cette équipe sont présidées par le prêtre responsable du secteur. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.

**22302.** Partout où ce n'est pas le cas, les secteurs pastoraux mettront en place, dans les deux années qui viennent, un conseil pastoral de secteur (CPS), **un projet pastoral de secteur** et une équipe d'animation pastorale (EAP) conformément aux orientations diocésaines.

**33412.** Des équipes pluri-ministérielles (prêtres, diacres, personnes ayant reçu un ministère reconnu) sont à promouvoir dans tous les champs de la mission. Les équipes d'animation pastorale (EAP) sont encouragées à développer cette collaboration.

## Le projet pastoral de secteur

Conformément aux Actes synodaux *Serviteurs d'Évangile* n° 22301, il vous est proposé un guide pratique pour préparer, mettre en œuvre et évaluer votre Projet pastoral de secteur. Ce n'est pas la longueur du projet qui fait sa qualité, mais bien plutôt la façon d'engager la démarche du projet pastoral - avec les différentes étapes de sa rédaction - ainsi que son évaluation régulière.

### Les intérêts du projet pastoral de secteur

- Il favorise une réflexion en équipe et la mise en œuvre d'une mission portée ensemble, non pas individuellement, ni seulement en communauté locale ;
- Il contribue à développer une conscience de secteur, dès son élaboration par l'échange suscité mais aussi par la communication et l'information à tous ;
- Il assure une mémoire du secteur et une continuité pastorale, par-delà les changements de responsables ;
- Il suscite les initiatives en vue du bien commun et il donne un élan à tous les acteurs et ministres de l'Évangile dans le secteur pastoral ;
- Il promeut l'appel de personnes nouvelles sur le champ de la mission en fonction de leurs dons et de leur disponibilité ;
- Il définit des priorités d'action en cohérence avec les orientations du diocèse et du territoire ;
- Il offre un texte de référence pour la conduite pastorale du secteur, tout en étant évolutif par une évaluation régulière.

#### **Actes synodaux *Serviteurs d'Évangile***

Le secteur est le premier lieu où l'Église apparaît comme communion, c'est-à-dire comme union de communautés différentes, pour la mission. C'est le niveau où s'élaborent les impulsions pastorales, sous la responsabilité de l'équipe d'animation pastorale (EAP). C'est là que se définit le **projet pastoral** de façon à préciser les priorités retenues pour une durée donnée, dans le cadre des orientations territoriales et diocésaines, en tenant compte des réalités locales (n° 2223).

En conduite de la pastorale du secteur, L'équipe d'animation pastorale (EAP) exerce son activité en lien étroit avec le conseil pastoral de secteur (CPS). Mettant en œuvre le **projet pastoral** et les orientations diocésaines, elle a un rôle d'animation, d'impulsion, de création, d'innovation. L'équipe d'animation pastorale (EAP) est responsable de la rédaction du **projet pastoral** (n° 2225).



## Les étapes d'élaboration du projet pastoral

### SITUER L'ESPACE HUMAIN DE LA MISSION

#### **I - Il s'agit de décrire brièvement l'espace humain que recouvre le secteur pastoral**

- Sa géographie, son histoire, ses accents particuliers, sa population, son économie, ses activités principales, ses services, ses forces et ses difficultés, ses évolutions récentes... : tel est le champ de mission pour l'annonce de l'Évangile (ce premier temps peut être préparé par quelqu'un. C'est une base de départ pour gagner du temps).

### PRÉSENTER LA VIE ET LA MISSION DE L'ÉGLISE

#### **II - Le contexte humain étant situé, il convient de présenter la vie et la mission de l'Église aujourd'hui**

- Les mentalités sur cet espace géographique, mais aussi les attentes et recherches exprimées par les habitants du secteur pastoral au-delà des cercles habituels (par une enquête par exemple).
- Équipe d'animation pastorale (EAP), conseil pastoral de secteur (CPS), communautés locales et renouvellement des équipes de base, communautés religieuses, équipes de mouvements, équipes baptêmes/mariages/sépultures, horaires des célébrations, catéchèse et catéchuménat, éveil à la foi, groupes de réflexion et de formation, institutions et aumôneries, temps forts de l'année, etc.

### DETERMINER DES PRIORITÉS

#### **III - Compte-tenu de tout ce qui précède, il est possible de déterminer des objectifs propres au secteur pastoral**

- A la lumière des orientations diocésaines (Actes synodaux) et des orientations du territoire, quelles sont les priorités pastorales (2 ou 3) du secteur pour l'annonce de l'Évangile aujourd'hui ?

### ENGAGER DES MOYENS ADAPTÉS

#### **IV - Des moyens sont à prévoir pour chaque objectif déterminé**

- Les initiatives à prendre et le calendrier de mise en œuvre ;
- L'instance qui porte la responsabilité de chaque objectif ;
- Les personnes nouvelles à appeler ;
- Les formations nécessaires.

### EVALUER POUR ACTUALISER

#### **V - Une évaluation du projet pastoral est organisée avant son actualisation**

- Les modalités d'évaluation sont à inscrire dans le projet, sachant qu'il sera nécessaire de recourir à plusieurs formes d'évaluation : ce qui a eu lieu/ce qui n'a pas eu lieu ; fécondité des mises en œuvre ; etc.
- On veillera aussi à prendre en compte les initiatives nouvelles. En effet, si le projet pastoral contribue à une conscience de la mission de l'Église sur le secteur, il laisse largement place à la créativité et aux opportunités apparues chemin faisant.
- La durée prévue du projet pastoral jusqu'à son actualisation est à indiquer.

### OUVERTURE...

#### **Ces cinq étapes guident l'élaboration du projet pastoral. Elles laissent place**

- A l'écoute et à la méditation de la Parole de Dieu ;
- Aux imprévus qui ne manquent pas de jaloner toute situation ;
- A la disponibilité évangélique de tous ceux et celles qui auront à le mettre en œuvre ;
- A une communication du projet pastoral de manière adaptée (par exemple, aux équipes de base des communautés locales mais aussi à tous sous forme d'un dépliant, ...).

## **L'Equipe d'Animation Pastorale**

*Les Actes synodaux Serviteurs d'Evangile ont précisé la nature, la mission ainsi que la composition de l'équipe d'animation pastorale (n° 2225).*

Selon ce texte synodal, mission, composition et fonctionnement de l'équipe d'animation pastorale sont ainsi définis :

### **1) Mission**

- Elle est responsable de la rédaction du projet pastoral de secteur.
- Elle est attentive à la vie des hommes.
- Elle favorise les liens de communion sur le secteur.
- Elle resitue l'ensemble dans la foi de l'Eglise.

### **2) Composition**

Elle est composée de ministres ordonnés, de personnes ayant reçu un ministère reconnu, et éventuellement de personnes appelées en fonction de la mise en œuvre du projet pastoral.

### **3) Fonctionnement**

- Les membres de l'EAP sont membres de droit du conseil pastoral de secteur.
- Les réunions de l'EAP sont présidées par le prêtre responsable du secteur.
- La durée des mandats est de trois ans renouvelables une fois.
- S'il y a un changement du prêtre responsable de secteur, les personnes appelées demeurent membres de l'équipe d'animation pastorale jusqu'à la fin de leur mandat.

### **4) Envoi et réception**

Conformément à la nouvelle rédaction du n° 8113 des Actes synodaux *Routes d'Evangile*, promulguée le 29 juin 1999 :

- Dans le respect de leurs différentes situations ecclésiales, les personnes prenant part à l'exercice de la charge pastorale du secteur sont établies en équipe d'animation pastorale (EAP) par une lettre d'envoi commune, signée par le vicaire épiscopal.
- L'équipe ainsi constituée est "envoyée" lors d'une célébration liturgique du secteur.

---

---

# **Communautés locales et ministère des prêtres**

---

---

### Actes synodaux *Serviteurs d'Évangile*

**2227. L'équipe de base** est composée de cinq personnes. Elle est au service de la **communauté locale** qui regroupe quant à elle tous les baptisés. Ces cinq personnes ne font pas tout, mais veillent à ce que les tâches soient accomplies en référence au projet pastoral du secteur et en communion avec le **prêtre de la communauté**. Les réunions de l'équipe de base sont convoquées régulièrement et animées par le délégué pastoral. Le prêtre y est toujours invité. S'il ne peut y être présent, le délégué pastoral lui fait un compte rendu. Cinq personnes forment l'équipe de base :

Une personne veille à l'animation de l'ensemble : le délégué pastoral. Il sert la communion entre tous les membres de la communauté locale et assure le lien avec le secteur pastoral.

Une personne s'occupe de la vie matérielle de la communauté en lien avec le secteur et le diocèse : le délégué à la vie matérielle.

Une personne est chargée de la prière : assemblée du dimanche, autres temps de prière, vie liturgique et sacramentelle, animation spirituelle.

Une personne est chargée de l'annonce de la foi aux enfants, aux jeunes et aux adultes, spécialement aux personnes qui ne connaissent pas l'Évangile.

Une personne est chargée de la charité : malades, exclus, handicapés, familles en deuil... Le délégué pastoral et le délégué à la vie matérielle sont désignés par élection au sein du groupe chrétien concerné. Tout chrétien baptisé-confirmé est éligible. Les trois charges (prière, annonce de la foi et charité) ne sont pas matière à élection car elles proviennent des dons que Dieu fait à l'un pour le bien de tous. Les charges dans les communautés locales sont des services vécus en équipe, en fonction des talents de chacun et non un pouvoir assumé seul. Les personnes sont appelées par l'EAP en concertation avec le délégué pastoral et le prêtre de la communauté locale. L'envoi en mission de l'équipe de base se fait pendant une liturgie eucharistique. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois. Chaque fonction peut être assurée par un couple, voire par plusieurs personnes. Plus nous travaillons en équipe, plus la succession est préparée.

**22303.** Une réflexion concernant la mise en place et la spécificité des communautés locales en milieu urbain sera menée par les secteurs pastoraux et les territoires concernés, dans les trois années à venir.

**22304.** Les secteurs pastoraux qui ne sont pas organisés en communautés locales mèneront une recherche en vue d'en installer le plus tôt possible.

**22305.** Avant de procéder au renouvellement des équipes de base, les communautés locales feront, avec le conseil pastoral de secteur, une évaluation afin de relire le chemin parcouru.

**3314.** Au cœur de ses activités concrètes et quotidiennes, **le ministère presbytéral** se comprend en fonction de cette finalité : reconnaître la présence du Seigneur Jésus et en vivre aujourd'hui. C'est pourquoi le ministère des prêtres "*a pour tâche propre la formation d'une authentique communauté chrétienne*". Ils exercent la fonction du Christ Tête et Pasteur comme ministres de la Parole, comme ministres des sacrements et de l'Eucharistie, et comme guides des communautés.

**3315. Les prêtres** sont au service de la communion entre les communautés. Envoyés dans les communautés déjà constituées ou à naître, ils portent le souci de ceux qui sont membres d'autres communautés, de ceux qui manquent ou sont absents, de ceux qui empêchent la communauté de s'enfermer sur elle-même. Ils sont le signe du Seigneur lui-même qui envoie en mission au-delà de nos frontières habituelles. Étant ainsi ministres de la communion par le rappel de l'existence des autres et du Christ, ils ouvrent les communautés au dynamisme de la mission.

**3316.** Dans le **ministère des prêtres**, nous reconnaissons l'un des dons que le Seigneur a fait pour nous conduire "*à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans sa plénitude*" (Ep 4, 13). En ce sens les prêtres, cherchant par le discernement dans et avec la communauté ce qui conduit à la maturité, sont "*pères dans la foi*". Ils invitent à faire confiance à l'action de l'Esprit Saint dans la vie des baptisés. Leur paternité spirituelle ressemble à celle qu'évoque l'Apôtre : "*c'est moi qui, par l'Évangile, vous ai engendrés en Jésus Christ*" (1 Co 4, 15). Ils sont "*ministres de la nouvelle alliance*" (2 Co 3, 6).

**33201.** Nous invitons tous les baptisés de notre Eglise à accueillir les **ministres ordonnés** qui sont régulièrement nommés, comme envoyés par le Seigneur lui-même et chargés de témoigner du mystère de la nouvelle alliance. Les communautés territoriales, les mouvements et services se feront attentifs aux conditions de vie des prêtres. Ceux-ci sont envoyés par l'évêque à une partie du Peuple de Dieu, compte tenu des priorités de la mission et des orientations diocésaines. Pour ce faire, les nominations tiendront compte des Actes du présent synode et des situations locales. A ce titre, l'Eglise diocésaine sera attentive à de nouvelles formes de présence apostolique. Nous demandons aux conseils diocésains d'entamer une réflexion sur ce sujet dans l'esprit du présent synode.

**33202.** Nous souhaitons que soit renforcée la **fraternité sacramentelle des prêtres**. Celle-ci s'exprime par les rencontres en doyennés, par la journée diocésaine du lundi saint et la messe chrismale, mais aussi par les recollections en territoires, les équipes de prêtres, le travail dans un même champ d'action ou encore les associations de prêtres. Ces réunions font vivre concrètement les liens entre les prêtres et font partie intégrante du ministère presbytéral. Ces temps de convivialité comportent aussi des temps de formation et de prières liturgiques pour ensemble aller à la source. La concélébration est le signe par excellence qui manifeste cette unité du presbyterium, autour de l'évêque.

**33203.** Les efforts de formation, au sein du séminaire saint Hilaire et en d'autres lieux, manifestent la volonté du diocèse d'**appeler et de former au ministère presbytéral**. Dans cette perspective, nous encourageons une collaboration avec le service diocésain des vocations en vue de l'appel au ministère presbytéral ainsi qu'une proposition de formation continue pour les trois premières années du ministère pastoral.

**33204.** Un prêtre ordonné depuis moins de trois ans et nommé à un secteur pastoral recevra une **lettre de nomination** qui précisera les modalités de sa mission et de ses pouvoirs. Cette lettre sera élaborée en accord avec le prêtre responsable du secteur qui l'accompagnera dans la découverte de son ministère.

**33205.** Les prêtres demeurent prêtres toute leur vie, en raison du sacrement de l'ordre reçu, signe de la gratuité du don de Dieu. Conformément à *Routes d'Évangile* n° 7226, modifié en juin 2000, les conditions d'exercice de leur ministère varient selon leur âge et leurs capacités. Elles feront l'objet d'un dialogue et d'une évaluation en doyenné et avec le vicaire épiscopal. Pendant tout leur presbytérat, les prêtres portent le souci de l'avenir de la mission et des ministères. **Le conseil presbytéral** veillera à la mise en œuvre de cette orientation dans le souci du bien des prêtres et du diocèse.

**33209. Les prêtres sont nommés pour six ans, renouvelable deux fois trois ans**, étant sauf le bien du diocèse. A l'arrivée dans une nouvelle charge, chaque prêtre tiendra compte de la situation ecclésiale locale.

## Propositions pour la liturgie d'installation des communautés locales

Il vous est proposé ci-dessous un schéma pour préparer l'installation d'une communauté locale. Ce document veut aider les assemblées à bien comprendre le sens des communautés locales et offrir assez de souplesse pour laisser place aux particularités locales et aux choix des participants.

Dans la préparation, on veillera à l'équilibre entre :

- la personne qui reçoit une charge, la petite équipe qui l'entoure et l'ensemble de la communauté chrétienne (la dimension de communion),

- les chrétiens du lieu et la dimension apostolique auprès de ceux qui ne sont pas - ou peu - chrétiens (la dimension de mission).

La célébration insiste plus sur l'équipe constituée des cinq charges que sur chaque personne séparément.

### Sources

**Livre des Bénédiction**s, n° 328 à 337, 369 - 370, 385 - 386, 400 - 401

**Missel Romain** (format carré), pages 913 - 924, 930 - 933, 942 - 944, 981 - 982, 774, 1001

### 1- Propositions pour le rite d'entrée

*Cette partie est faite sous la responsabilité du conseil pastoral de secteur et du prêtre responsable du secteur.*

**1 - Rappel du baptême** (aspersion pendant le chant d'entrée) **de la confirmation** (allumer les cierges de l'autel)

ou d'autres gestes : procession du cierge pascal  
Faire fumer quelques grains d'encens (dans la composition du saint chrême)...

#### 2 - Présentation du territoire et des hommes

de la population (chrétiens, non-chrétiens) dans le cadre territorial prévu mais en dépassant les particularités des anciennes paroisses. Ceci doit être bref et vivant (panneaux, diapositives...).

Bien préciser quel est le territoire de la communauté locale.

Eviter les longs discours successifs...

Ne pas oublier de faire intervenir des jeunes

#### 3 - Appel des personnes recevant mission

**a) Le prêtre de la communauté** est appelé par l'évêque ou son représentant

**L'Evêque** : Père ... au jour de votre ordination sacerdotale, vous êtes devenu prêtre de Jésus Christ pour enseigner, conduire et sanctifier la part du peuple de Dieu qui vous est confiée.

Le pouvoir du sacrement vous rend serviteur de la communion, soutien pour la foi, envoyé de l'Evangile auprès de tous les hommes.

Vous avez charge de faire grandir dans leur vie de baptisés et de confirmés les chrétiens de la communauté locale de... aujourd'hui constituée.

Vous lui êtes donné comme prêtre (envoyé par notre évêque N.).

Que le Christ, unique Prêtre, vous assiste et vous guide.

L'Evêque invite le prêtre à venir auprès de lui.

L'appel du prêtre peut aussi conclure l'appel de l'équipe de base.

#### b) Les cinq personnes recevant une charge (l'équipe de base).

On peut commencer par l'appel de ces personnes. Elles sont appelées par le prêtre ou par un membre du conseil pastoral de secteur. On rappelle comment elles ont été désignées, qui elles sont. Elles quittent leur place et viennent dans le chœur.

#### 4 - Conclusion (par le prêtre de la communauté locale) :

Aujourd'hui par cette célébration, vous renouvez ce qui se passait dans l'Eglise primitive, lorsqu'elle envoyait avec joie quelques uns de ses membres chez des peuples divers pour encourager leurs frères dans la foi, et pour venir en aide à ceux qui ne connaissaient pas encore le Christ, ou bien lorsqu'elle confiait à quelques uns de ses membres des responsabilités pour l'aider à vivre selon l'Evangile. Donner à ces frères et à ces sœurs des charges pour notre communauté dans l'Eglise rend plus intimes les liens de notre communion avec le diocèse de Poitiers, qui se manifeste maintenant dans la prière.

## II - Choix d'Oraisons

**1.** Dieu qui veut te faire connaître de tous les hommes  
et les accueillir dans ton Royaume,  
regarde l'étendue des champs à moissonner :  
Envoie des ouvriers en grand nombre  
qui annoncent l'Évangile à toute créature,  
servent leurs frères  
et témoignent de ton amour,  
afin que, de tous les peuples de la terre,  
naisse et grandisse un peuple nouveau  
que ta Parole assemble  
et que tes sacrements soutiennent  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

**2.** En toutes les Eglises disséminées sur terre,  
tu veux, Seigneur rendre visible l'unique Eglise du Christ,  
son Eglise sainte, catholique et apostolique ;  
Garde les prêtres et les fidèles unis à leur évêque,  
rassemble-nous dans l'Esprit-Saint  
par l'Évangile et l'Eucharistie,  
si bien que l'Eglise de Poitiers  
soit un image de l'Eglise universelle  
et le signe du Christ présent dans le monde.  
Par Jésus Christ.

**3.** Pour le bien de tous et pour ta gloire, Seigneur,  
tu as voulu que chaque membre de ton peuple  
te serve selon sa grâce et les appels de l'Esprit ;  
Accorde à chacun de trouver sa fonction dans l'Eglise,  
en vue de constituer avec ses frères  
le corps de Jésus Christ.  
Lui qui...

**4.** Tu as voulu, Seigneur, que la puissance de l'Évangile  
travaille le monde à la manière d'un ferment ;  
Veille sur tous ceux qui ont à répondre à leur vocation chrétienne  
au milieu des occupations de ce monde :  
qu'ils cherchent toujours l'Esprit du Christ,  
pour qu'en accomplissant leurs tâches d'hommes,  
ils travaillent à l'avènement de ton Règne.  
Par Jésus Christ...

**5.** Dieu qui as envoyé la vraie lumière dans ce monde  
en lui donnant ton propre Fils,  
ne cesse pas de communiquer aux hommes  
ton Esprit, porteur des semences de vérité ;  
Qu'il les répande au cœur de chacun pour y susciter la foi :  
que tous, renaissant d'un même baptême,  
forment un seul peuple dans le Christ.  
Lui qui ...

6. Seigneur, pour que l'œuvre du Christ  
se poursuive jusqu'à la fin des temps,  
tu as fait de ton Eglise  
le signe du salut que tu offres à tout homme ;  
ouvre l'intelligence de tes fidèles :  
fais-leur comprendre que tu les as choisis  
pour l'évangélisation du monde ;  
de sorte que naisse et grandisse  
de tous les peuples de la terre,  
le peuple de tes enfants.  
Par Jésus Christ...

7. Dieu qui est l'unité parfaite,  
Dieu qui est le véritable amour,  
donne à tes enfants, un seul cœur et une seule âme,  
afin que le corps de ton Eglise  
en reçoive une vitalité plus grande :  
Puisqu'elle est le rassemblement de tes fidèles,  
fais que leur communion fraternelle renforce son unité.  
Par Jésus Christ....



### III - Après l'oraison

#### *Remise de la charge de délégué pastoral et de délégué à la vie matérielle*

**1.** Le prêtre appelle la personne qui reçoit la charge de délégué pastoral. Elle vient devant l'évêque :

**L'évêque :**

N... acceptez-vous de recevoir pour un temps la charge de délégué pastoral de la communauté locale de ..... ?

**Délégué pastoral :**

Oui, je l'accepte.

**L'évêque :**

Acceptez-vous de servir la communion entre les membres de l'équipe de base et avec toute la communauté locale ?

**Délégué pastoral :**

Oui, je l'accepte.

**L'évêque :**

Acceptez-vous de faire le lien entre votre communauté locale et le secteur de ..... pour signifier la communion missionnaire de notre Eglise de Poitiers ?

**L'évêque :**

Que le Christ vous accompagne !

**2.** Le prêtre appelle la personne qui reçoit la charge de délégué à la vie matérielle. Elle vient devant l'évêque.

**L'évêque :**

Acceptez-vous de recevoir pour un temps la charge de délégué à la vie matérielle de la communauté locale de ..... ?

**Délégué à la vie matérielle :**

Oui, je l'accepte.

**L'évêque :**

Acceptez-vous de faire servir l'argent et les biens dans l'esprit de l'Evangile, selon les règles du diocèse au service de la mission et de la charité ?

**Délégué à la vie matérielle :**

Oui, je l'accepte.

**L'évêque :**

Que le Christ vous accompagne !

**Prions :**

Que Dieu, le Père des miséricordes, qui a envoyé son Verbe dans ce monde qu'il aime, fasse de vous, N. le serviteur de la communion selon l'Evangile et de vous N. l'intendant de ses biens. Soyez ensemble les témoins de son amour dans votre communauté locale.

**Assemblée :**

Amen.

### IV - Choix pour une première lecture

**Actes des Apôtres :**

2, 1-18 - La Pentecôte  
2, 42-47 - La première communauté  
11, 20b-26 et 13,1-3 - L'Eglise d'Antioche  
20, 17-25 - Adieux de saint Paul

**Romains**

10, 6-15 - Annoncer l'Evangile  
12, 3-13 - Diverses fonctions pour tous

**1 Corinthiens**

3, 4-11 - Jésus Christ seul fondement  
12, 4-11 - Divers membres, un seul corps

**Ephésiens**

4, 1-6 - Une seule foi  
4, 11-16 - Cohésion du corps

**1 Pierre**

2, 4-10 - Pierres vivantes pour l'Eglise

**Chant du psaume**

## V - Remise des autres charges

*Avant l'Alléluia ou l'acclamation de l'Évangile.*

**1.** Le Prêtre appelle la personne qui reçoit la charge de la prière. Elle vient devant l'évêque.

**L'évêque :**

N... acceptez-vous pour un temps de recevoir la charge de la prière dans la communauté locale de ..... ?

**Délégué à la prière :**

Oui, je l'accepte.

**L'évêque :**

Acceptez-vous de rassembler les membres de la communauté et de les aider à prier le Père à la suite du Christ dans la communion de l'Esprit Saint ?

**Délégué à la prière :**

Oui, je l'accepte

**L'évêque :**

Que le Christ vous accompagne !

**2.** Le prêtre appelle la personne qui reçoit la charge de l'annonce de la foi. Elle vient devant l'évêque.

**L'évêque :**

N... acceptez-vous pour un temps de recevoir la charge de l'annonce de la foi dans la communauté locale de .... ?

**Délégué à l'annonce de la foi :**

Oui, je l'accepte.

**L'évêque :**

Acceptez-vous, dans la fidélité à l'Église, de faire connaître le Christ aux jeunes et aux adultes ?

**Délégué à l'annonce de la foi :**

Oui, je l'accepte.

**L'évêque :**

Que le Christ vous accompagne !

**3.** Le prêtre appelle la personne qui reçoit la charge de la charité. Elle vient devant l'évêque.

**L'évêque :**

N... acceptez-vous pour un temps de recevoir la charge de servir la charité dans la communauté locale de ..... ?

**Délégué à la charité :**

Oui, je l'accepte.

**L'évêque :**

Acceptez-vous de voir et de faire découvrir le Christ dans les pauvres, les malades, les personnes qui sont dans la peine ?

**Délégué à la charité :** oui, je l'accepte.

**L'évêque :**

Que le Christ vous accompagne !

**Prions :**

Nous te rendons grâce, Seigneur, et nous te bénissons car tu es un Dieu ami des petits et des pauvres. Tu as fait alliance avec ton peuple pour qu'il devienne un signe pour toutes les nations Tu nous as donné ton Fils, ton Unique, pour manifester en sa personne les richesses de ton amour pour tous les hommes. Puisque nous sommes réunis dans ton Esprit Saint, nous implorons ta bonté : remplis-nous de la connaissance de ta volonté afin que nous puissions te plaire en toute action et que notre communauté porte les fruits que tu en attends. par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

**Assemblée :** Amen !

**Chant de l'Alléluia,  
ou de l'acclamation de l'Évangile.**

## **VI - Choix d'Évangile**

### **Matthieu**

5, 1-12 - Les Béatitudes

5, 13-16 - Sel et lumière

25, 31-45 - Le pauvre, signe du Christ

### **Marc**

10, 35-45 - Le service

### **Luc**

6, 27-38 - La vraie mesure

10, 1-11 - Envoi des soixante-douze disciples

### **Jean**

13, 1-17 - Le lavement des pieds

14, 5-14 - Les œuvres du Fils.

## **Homélie**

## **VII - Profession de Foi**

Reprendre celle du baptême, avec les trois interrogations adressées aux membres de l'équipe de base puis à l'assemblée.

## **VIII - Prière Universelle**

Elle est l'occasion d'unir les prières pour ceux et celles qui acceptent une charge, pour la communauté et les hommes de ce pays.

## **IX - Choix de prières sur les offrandes**

**1.** Dieu très bon, regarde l'offrande  
que ton Eglise te présente,  
Et par l'action de cette Eucharistie,  
accorde à la multitude des croyants  
d'être avec toujours plus de vérité,  
la cité sainte, la nation sacerdotale du Seigneur,  
la communauté choisie, le peuple de ton Alliance.  
Par Jésus...

**2.** Rappelle-toi, Seigneur, ton Fils a promis  
à tous ceux qui se réuniraient en son nom  
qu'il serait au milieu d'eux ;  
par sa grâce d'amour et de paix,  
qu'il se manifeste parmi nous  
et nous tienne dans la vérité et la charité.  
Lui qui...

**3.** Avant de s'offrir à toi, Père très saint,  
ton Fils voulut laver les pieds de ses disciples  
pour nous donner un exemple d'amour ;  
Accueille l'offrande que nous déposons sur cet autel,  
et accorde-nous le même esprit d'humilité et de service,  
pour que nous entrions vraiment dans le sacrifice du Christ.  
Lui qui...

**4.** Dieu qui veux sauver toute chose  
par le sacrifice de ton Christ,  
fais que cette offrande porte en nous son fruit :  
Donne à tes fidèles  
de répondre à leur vocation apostolique ;  
qu'ils témoignent de l'esprit évangélique  
dans le monde où ils vivent  
et concourent ainsi à la sanctification de l'homme.  
Par Jésus....

**5.** Regarde, Seigneur, le visage de ton Christ,  
et souviens-toi qu'il s'est livré pour le salut de tous ;  
En lui qui t'a glorifié jusqu'à t'offrir sa vie,  
fais-toi reconnaître comme le Dieu d'amour,  
d'une extrémité du monde à l'autre :  
Que tous les peuple de la terre  
fassent monter vers toi l'action de grâce  
de Jésus, ton Fils, notre Sauveur.  
Lui qui...

6. Dieu qui nous recrées à ton image  
par ta Parole et par tes sacrements,  
fais-nous progresser dans ta loi d'amour :  
Que cette eucharistie nous obtienne  
la grâce de charité  
dont tu as mis le désir en nos cœurs.  
Par Jésus...

### **X - Prière Eucharistique**

On choisit celle qui paraît la mieux indiquée.  
On peut penser à la 2<sup>e</sup> pour la Réconciliation,  
et à celle pour les Grands Rassemblements.

Pour la Préface, on peut penser à la seconde du Saint Esprit ou à celle-ci :

Vraiment, il est juste et bon de te rendre gloire,  
de t'offrir notre action de grâce, toujours et en tout lieu,  
à toi, Père très saint, Dieu éternel et tout puissant,  
par le Christ notre Seigneur.

Dans cette maison que tu nous as donnée,  
où tu accueilles le peuple qui marche vers toi,  
tu nous offres un signe merveilleux de ton alliance :  
Ici, tu construis pour ta gloire  
le temple vivant que nous sommes ;  
Ici, tu édifies l'Eglise, ton Eglise universelle,  
pour que se constitue le Corps du Christ ;  
et cette œuvre s'achèvera en vision de bonheur  
dans la Jérusalem céleste.

C'est pourquoi, avec la foule immense des saints,  
en ce lieu que tu as consacré,  
nous te bénissons, nous te glorifions,  
et nous te rendons grâce en (disant) chantant :  
Saint !...

Ou encore à la 2<sup>e</sup> préface de la Vierge Marie

La Paix du Christ est portée à l'assemblée par les membres de l'équipe de base.

## **XI - Choix de prières après la communion**

**1.** Dieu qui nourris et soutiens ta famille  
en lui donnant jour après jour tes sacrements,  
Accorde à ceux qui ont partagé ce repas  
de vivre sous ta loi de charité,  
afin que l'Eglise serve la communauté des hommes  
en étant le ferment qui les soulève  
et l'instrument du salut que tu leur offres.  
Par Jésus...

**2.** Après avoir été restaurés par le sacrement de ton Fils,  
nous t'en supplions, Seigneur,  
aide ton Eglise à bien remplir sa tâche ;  
C'est par elle que tu veux révéler aux plus pauvres  
toutes les richesses de l'Evangile :  
qu'elle sache toujours leur parler  
comme aux premiers invités de ton Royaume.  
Par Jésus...

**3.** Entretiens, Seigneur, en notre Eglise  
la foi véritable et la charité fraternelle,  
l'esprit de prière et la sainteté de vie ;  
Puisque tu la nourris de la Parole et du corps du Christ,  
dirige-la sans cesse vers lui  
qui règne avec toi...

**4.** Dieu qui viens de servir à tes enfants  
le pain et la coupe du Royaume,  
garde-les toujours fidèles  
au service de l'Evangile, des sacrements et de la charité,  
pour ta gloire et le salut de ton peuple.  
Par Jésus...

**5.** Nous en appelons, Seigneur, aux richesses de ta grâce  
en faveur de tous ceux de ton peuple  
qui veulent être chrétiens dans ce monde :  
Que cette eucharistie renforce leur foi  
pour témoigner de l'Evangile  
et assurer la présence de ton Eglise  
dans les domaines où ils travaillent.  
Par Jésus...

**6.** Nous recevons de toi, Seigneur,  
les vivres que nous aurons dans ton Royaume,  
et nous te prions pour les hommes qui ne te connaissent pas :  
Que ce sacrement du salut éternel  
en nourrissant la foi de ton Eglise,  
attire à la vérité toujours plus de croyants.  
Par Jésus...

7. Tu appelles ceux que tu veux, Seigneur,  
à mener ensemble la vie chrétienne,  
et tu leur fais partager le même pain ;  
Aide-les à s'aimer comme des frères  
et à s'entraîner mutuellement dans la charité,  
de sorte qu'on reconnaisse en eux  
de vrais témoins de Jésus Christ.  
Lui qui...

8. Fais fructifier en nous, Seigneur,  
l'Eucharistie qui nous a rassemblés  
C'est par elle que tu formes dès maintenant,  
à travers la vie de ce monde,  
l'amour dont nous t'aimerons éternellement.  
par Jésus...

## XII - L'Envoi

*L'évêque appelle le prêtre de la communauté et les membres de l'équipe de base à venir près de lui et à tenir avec lui sa crosse. Puis chacun des membres de l'équipe de base appelle les membres de sa petite équipe à le rejoindre.*

Il dit :

1 . A toi, Dieu, notre bénédiction et notre louange !  
Dans le dessein ineffable de ta miséricorde,  
tu as envoyé ton Fils dans le monde  
pour libérer les hommes, au prix de son sang,  
et les combler des dons de l'Esprit Saint  
Quand il eut vaincu la mort, avant de monter près de toi, Père,  
il a envoyé ses Apôtres, au nom de son amour et de son pouvoir,  
annoncer à tous les peuples l'Évangile de vie  
et plonger les croyants dans l'eau qui donne le salut.  
Nous t'en prions, Seigneur, regarde tes serviteurs  
que nous envoyons, munis du signe de la croix,  
comme messagers de salut, de paix et de charité, au service de ton Église.  
Que ta main, Seigneur, dirige leur pas et leurs actions  
que la puissance de ta grâce fortifie leur cœur,  
pour qu'ils ne soient pas accablés de lassitude.  
Que dans leur parole résonne la voix du Christ et dans leurs gestes la vie du Christ  
Répands en leur cœur ton Esprit Saint  
pour qu'ils se fassent tout à tous  
et que la joie de te servir soit leur récompense.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.  
**R. Amen.**

ou bien :

2 . Tu es béni, Seigneur, Dieu de miséricorde,  
toi qui nous as donné en ton Fils, Jésus Christ,  
le modèle suprême de l'amour  
et qui nous as donné par lui le commandement de nous aimer les uns les autres.

Comble de ta bénédiction tes serviteurs que voici,  
qui se dévouent généreusement pour aider leurs frères :  
lorsque les besoins sont urgents,  
qu'ils mettent tout leur cœur et toutes leurs forces  
à te servir en se mettant au service de leur prochain.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.  
**R. Amen.**

Au cas où la célébration n'est pas présidée par l'évêque, le vicaire épiscopal qui préside prend l'Evangélaire et il le fait porter par le prêtre et les membres de l'équipe de base. Il dit :

**1** - Soit la prière n° 2 prévue pour l'évêque

**2** - Soit cette prière :  
A toi, Dieu notre Père, notre louange et notre bénédiction !  
Tu nous choisis pour porter l'Evangile de ton Fils  
à nos frères les hommes, par nos paroles et notre vie.  
Ce trésor, nous le portons dans des vases d'argile,  
mais ton Esprit se fait notre joie et notre paix.  
Bénis ceux qui sont choisis pour servir en ta présence :  
Qu'ils se laissent porter par cet Evangile de vie,  
trouvant en lui leur force et leur espérance.  
Par Jésus le Christ, notre Seigneur.  
**R. Amen**

On peut aussi faire tenir une grande croix. En ce cas, on prend :

**1** - Soit la prière n° 1 pour l'évêque

**2** - Soit cette prière :  
Ta croix, Seigneur Jésus Christ,  
est le signe de l'amour fidèle que tu portes à tous les hommes.  
Tu nous appelles à continuer ta mission,  
tu nous envoies comme tu as été envoyé par ton Père.  
Bénis ceux qui serviront ta mission  
au milieu des hommes de ce pays  
dans la communauté locale de N...  
Répands sur eux ton Esprit Saint  
pour qu'ils témoignent de ton espérance,  
Toi qui vis avec le Père et l'Esprit Saint  
pour les siècles des siècles.  
**R. Amen.**

S'il y a des avis, le délégué pastoral les donne.

### **XIII - Signature du procès verbal**

*L'évêque, le prêtre de la communauté locale et les membres de l'équipe de base,  
signent sur l'autel le procès verbal d'installation, sur les deux exemplaires des registres paroissiaux  
(feuille blanche à la fin).*

*Un exemplaire des Actes synodaux est remis à chaque membre de l'équipe de base.*



**Secteur :** .....

Communauté locale : .....

Installée le : .....

Renouvelée le : .....

**Charge : Délégué pastoral**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Charge : Vie matérielle**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Charge : Annonce de la foi**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Charge : Service de la prière**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Charge : Service de la charité**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Autre charge éventuelle :**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

Communes : .....

Renouvelée le : .....

Renouvelée le : .....

**Charge : Délégué pastoral adjoint**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Charge : Vie matérielle adjoint**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Charge : Annonce de la foi adjoint**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Charge : Service de la prière adjoint**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Charge : Service de la charité adjoint**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

**Charge : Prêtre**

M<sup>me</sup>, M<sup>elle</sup>, M. : .....

Adresse : .....

Tél. fixe/mobile : .....

Fax : .....

Email : .....

## Renouvellement des équipes de base des communautés locales

### Quelques points d'attention

La méthode pour le renouvellement des équipes de base des communautés locales proposée dans *Eglise en Poitou* du 26/8/98 sert toujours de référence aux démarches qui s'enrichissent au fil du temps, notamment en raison des orientations promulguées par les actes synodaux *Serviteurs d'Évangile* n° 22 : "Une organisation territoriale".

Des questions nouvelles se posent quant aux célébrations au cours desquelles s'officialise le renouvellement de l'équipe de base. En effet, la première installation reconnaît l'institution de la communauté locale et lui donne une première équipe de base. Cette équipe est appelée à se renouveler tous les trois ans. A ce moment-là nous pouvons dire qu'il s'agit d'un passage de relais d'une équipe à une autre qui est envoyée, à son tour, au service de la vie et de la mission de la communauté locale.

Il est bon de regrouper, autant que faire se peut, dans une célébration commune, le renouvellement des équipes de base de toutes les communautés locales du secteur pastoral. Il suffit de s'entendre pour fixer la date qui convient le mieux en fonction des fins de mandats. La plupart du temps, c'est le vicaire épiscopal chargé du territoire qui procède à l'envoi en mission des nouvelles équipes. Cette célébration du renouvellement peut être considérée comme un temps fort et une chance pour développer une conscience commune dans un même secteur pastoral. Ainsi l'occasion est donnée de rappeler qu'une communauté locale ne peut vivre sur elle-même et que le secteur est l'unité pastorale de base où se vit la communion.

### Comment procéder à l'envoi des nouvelles équipes ?

A l'occasion du renouvellement des équipes de base, il serait bon de ne pas reprendre le rituel tel qu'il est proposé pour l'installation. La communauté locale existe depuis quelques

années, aussi l'accent peut être mis sur l'importance de la nouvelle équipe qui se met à son service. L'équipe de base est, pour l'ensemble de la communauté, un signe de la vie communautaire.

Le renouvellement des équipes peut se situer avant le temps de la Parole ou après la profession de foi.

**1.** Remercier l'équipe sortante de tout le chemin parcouru durant les trois années au service de la vie de la communauté locale. Présenter brièvement à l'assemblée le fait le plus marquant.

**2.** Donner à voir les signes d'une communion réelle vécue entre les diverses communautés locales, les services et les mouvements qui oeuvrent pour la mission au sein du secteur pastoral. Visualiser (sur panneau, puzzle, cube ou tout autre support visuel ou audio) les groupes et les acteurs de l'Évangile qui agissent sur l'ensemble du secteur, en n'oubliant ni les équipes de mouvements apostoliques, les aumôneries de jeunes, les aumôneries d'hôpitaux, les groupes de formation, les équipes de préparation aux baptêmes et aux mariages, etc.

**3.** Manifester l'engagement d'une équipe, sans reprendre comme au jour du premier envoi, l'interpellation personnelle de chacun des membres. Pour cela, un membre de l'équipe d'animation pastorale du secteur (E.A.P.) peut appeler par leur noms et inviter à se lever les membres de la nouvelle équipe de la communauté locale en précisant la charge qu'ils assureront dans l'équipe ainsi identifiée.

**4. Le vicaire épiscopal** s'adresse à tous les membres des équipes renouvelées :

En tant que baptisés-confirmés, vous avez été appelés à constituer l'équipe de base de votre communauté locale et vous avez, chacun, répondu positivement. Devant nous tous, aujourd'hui, acceptez-vous pour un temps, de poursuivre et de développer avec d'autres,

l'animation chrétienne dans votre communauté locale respective et de poursuivre sa mission au sein du secteur pastoral....

**Tous ensemble répondent :**

je l'accepte

**Le vicaire épiscopal s'adresse aux équipes :**

Toute l'assemblée ici présente vous accorde sa confiance et vous manifeste son soutien dans la prière.

Temps de silence.

Chant.

**5.** La célébration se déroule comme d'ordinaire, libre à chacun d'accentuer les gestes et signes qu'il souhaite.

**6.** A la fin de la célébration un temps important est celui de **la bénédiction des équipes** et de leur **envoi en mission**.

Les membres de chaque équipe de base sont appelés à se rassembler soit autour de la Croix, ou de l'Evangile, ou de la crosse de l'évêque, pour manifester leur cohésion par un geste qui les relie d'une part au prêtre, à l'équipe, et simultanément aux autres équipes du secteur pastoral.

Les gestes parlent d'eux-mêmes, ils sont laissés à l'initiative des secteurs. Quelques-uns ont marqué des célébrations de renouvellement tels que :

- Chaque délégué pastoral pose sa main sur l'Evangile, et donne l'autre main à ses co-équipiers qui se tiennent par la main. La mission confiée vient du Christ et elle est à vivre ensemble.
- A partir de la croix partent des bandes de tissus. Autant de couleurs que d'équipes de base. Chaque bande étant tenue par les membres de l'équipe, Eglise née du Christ mort et ressuscité.

- Poser la main sur l'épaule de ceux de son équipe, pour manifester que l'on est ensemble pour s'épauler les uns les autres.

- Se donner simplement la main en signe de fraternité.

Pour signifier au plus grand nombre l'étape franchie par la communauté locale, il peut être remis à la sortie, par les nouvelles équipes, un feuillet présentant les nouvelles équipes et les coordonnées de chacun des membres.

## Prière dominicale : faut-il communier à chaque fois ?

*Les propositions faites pour les assemblées de prière dominicale prévoient de distribuer la communion. Elles recommandent :*

- de citer l'endroit du secteur où la messe est célébrée au même moment.*
- de rappeler que l'Eucharistie qui va être distribuée aux participants est un don venu d'ailleurs par le prêtre qui a consacré ce pain. La présence est une grâce.*

*Que les participants reçoivent la communion est donc normal, en signe d'union au Christ et à son Corps qui est l'Eglise. On ne prend pas l'Eucharistie, on la reçoit. Même celui qui préside la prière, en un beau geste d'échange, peut recevoir la communion d'un autre membre. Puis on commence par les hosties qui seront portées aux malades.*

*L'Eucharistie est le pain de la marche. Elle nous donne de vivre dans le Christ et de nous donner aussi avec lui. Elle est le pain essentiel à la vie chrétienne.*

*Mais il y a là, même au sein de cette belle action, un risque : celui de si bien célébrer la prière dominicale que la messe en perde de l'importance. Le fait de communier à chaque fois peut, à la longue, atténuer le lien étroit qui unit la communion à la messe, au sacrifice eucharistique lui-même.*

*D'où l'importance, non seulement de garder, mais de maintenir très vif le désir de la messe. C'est là où prend toute sa valeur pédagogique le "jeûne de l'Eucharistie". Il existe une grande marge entre communier toujours et ne communier jamais. Certaines communautés locales ont bien compris ce besoin : elles s'abstiennent de donner la communion telle ou telle fois, en expliquant bien le sens de ce "jeûne" : garder entier le désir de la messe. Une fois par trimestre, par exemple, elles ne communient pas et elles disent pourquoi. Cette pratique est tout à fait recommandable, surtout dans les temps de pénitence, l'Avent et le Carême.*

**† Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

*Eglise en Poitou du 26 août 1998*

## Le Saint Sacrement

*Le Christ a dit : “Prenez et mangez”. Le Corps du Christ est notre nourriture. Il est le Pain de Vie. Très tôt, on a conservé les hosties consacrées pour donner la communion aux malades, aux voyageurs : c’est la Sainte Réserve placée dans une tente (c’est le sens du mot tabernacle) pour signifier que l’eucharistie est la nourriture de la marche avec le Christ vers le Père. C’est le sens premier du “viatique”, le pain de la route (en latin : via).*

*Puis est née la prière d’adoration au Saint Sacrement. Présent parmi nous, le Christ s’offre éternellement au Père, ainsi qu’écrit l’Épître aux Hébreux. De même que, dans la sortie d’Égypte, Dieu accompagne son peuple en marche, le Christ est présent au milieu des siens.*

*Le fait que le tabernacle soit dans une église et non dans un lieu privé, montre que le Christ est présent à tous les hommes, attend tous les hommes. Il les appelle.*

*Dans les communautés locales, il faut veiller à la beauté du tabernacle : propreté des nappes, une veilleuse pour indiquer la Présence, des fleurs... Normalement, le tabernacle n’est pas sur l’autel, puisque la Présence du Christ vient de la messe.*

*En beaucoup d’endroits, se font des prières d’adoration. L’initiative est heureuse. Il est possible de poser le ciboire où sont les hosties consacrées sur le devant du tabernacle ou sur un autel.*

*Mais il ne convient pas d’emporter le ciboire hors de l’église. Nous venons vers le Christ qui nous rassemble, on ne l’emmène pas vers nos réunions ! Il y est d’ailleurs présent (Mt 18, 19-20). C’est dire l’importance d’aménager devant le Saint Sacrement un lieu de prière qui, l’hiver, pourrait être chauffé. Ainsi l’appel à tous est-il signifié.*

**τ Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

*Eglise en Poitou du 26 août 1999*

## Etre l'Eglise là où on vit

*Nous arrivons à 150 communautés locales installées ou prêtes à être installées. Voilà une bonne occasion pour faire le point en rappelant l'intuition du synode diocésain, en précisant les responsabilités de chacun.*

*Avant d'être la mise en place de nouvelles structures, l'intuition des communautés locales est une **vaste mission** à travers le diocèse. Chaque baptisé et confirmé a reçu l'appel et la vie du Christ. A son tour il est envoyé par l'Esprit comme témoin de l'Evangile. Un chrétien rayonne l'amour de Dieu, du seul fait d'être chrétien. Mais le sommes-nous ? La situation actuelle nous demande de nous convertir à la confiance que Dieu nous fait en se donnant à nous.*

*Dieu qui partage avec nous son alliance, nous rassemble en communautés où chacun est reconnu. Car Dieu prend chacun au sérieux. Ainsi "La communauté devient signe de la présence de Dieu parmi les hommes et elle vit déjà sa mission" (Routes d'Evangile 72).*

*La base, le lieu premier de communion et d'impulsion, reste le secteur (Routes d'Evangile 811). Mais il n'est pas un bloc qui centralise tout et crée du désert. Il doit unir et impulser "en veillant à maintenir des communautés vivantes" (Routes d'Evangile 8110). D'où l'importance de **ce mouvement de va-et-vient** entre le secteur et la communauté locale, qui respecte la vie des communautés et leur fait vivre la communion, grâce à **un même projet pastoral**.*

*Là où vit une équipe de chrétiens, là est l'Eglise, là est le Christ. Aucun lieu n'est abandonné de Dieu : "Car là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Mt 18,20).*

*Au milieu des difficultés du début du III<sup>e</sup> siècle, Tertullien écrit ces lignes que je livre à votre méditation :*

*"L'Eglise, au sens propre et éminent du terme, c'est l'Esprit lui-même... C'est lui qui unit l'Eglise... Ainsi, désormais, toute réunion de personnes unies dans la même foi, et quel que soit leur nombre, est reconnue comme Eglise par celui qui l'a fondée et consacrée".*

**† Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

*Eglise en Poitou du 24 avril 1999*

## Le Christ ne désespère pas de nous

*Quand Jésus arrive sur terre, la période était sombre : “Il n’y a plus de prophète”, “il n’y a plus de parole de Dieu”, partout on entendait dire cela. Et le pays était occupé par les romains. Paraît alors Jean-le-Baptiste. Survient le Christ. Dans les déserts eux-mêmes, Dieu fait jaillir des sources. Nous avons encore tant de possibilités !*

**Il n’y a plus personne :** *D’abord ce n’est pas sûr. Il faudrait y voir de plus près. On est surpris de trouver quelqu’un quand on se rapproche des gens. Ensuite, c’est donc l’heure d’appeler. Il y a des ouvriers de la 11<sup>e</sup> heure qui attendent (Mt 20,17).*

**On ne saura pas faire :** *Raison de plus pour essayer et pour apprendre. Le secteur vous soutiendra. Il existe des formations. Et voyez : le Christ aime à travailler avec des gens peu capables (1 Co 1,26).*

**On le fait déjà :** *Eh bien non ! Vous faites des activités d’aide. Il reste à constituer une équipe de responsabilités différentes. Il reste à créer, sur place, un signe de la mission de l’Eglise qui est plus large que des générosités individuelles. Il reste à faire surgir, là où vous vivez, une preuve vivante de la communion.*

**Pourquoi une installation ?** *Parce que ce n’est pas d’abord une tâche que vous remplissez, mais une mission reçue, ensemble, de l’Eglise diocésaine. Parce que votre charge devient légitime et reconnue par tous. Parce que votre fonction est publiquement et officiellement annoncée à tous les habitants.*

*Car il ne s’agit pas d’abord de faire marcher une nouvelle structure. Il s’agit de répandre, au milieu des hommes qui vous entourent, la vie, l’amour, le goût de l’Evangile (son “sel”) et d’apporter dans la vie de la communauté les joies et les peines de ces hommes : c’est le pain de notre prière.*

*Tout ne part pas à vau-l’eau ! Créer un nouveau visage d’Eglise est un acte d’espérance. L’Evangile est bien vivant : il appelle, il envoie. Les communautés locales, les équipes d’animation pastorale, les catéchumènes, le diaconat, le séminaire, les nouvelles équipes des mouvements apostoliques... “Levez les yeux et regardez les campagnes, elles sont blanches, prêtes pour la moisson” (Jean 4,35). L’espérance n’attend pas. Elle nous convoque à répondre.*

**✠ Mgr Albert Rouet.**  
*Évêque de Poitiers*

*Eglise en Poitou du 1<sup>er</sup> mai 1999*

## L'équipe de base

*L'équipe de base n'est pas la communauté. Elle est une équipe au service de la communauté qui, elle, regroupe tous les baptisés. Au milieu des hommes, la communauté vit et témoigne de l'Évangile. L'équipe de base est au service de cette mission.*

*Il est important qu'elle existe comme équipe. Les cinq charges ne sont pas des voies parallèles. Il ne suffit pas de se dire : pourvu que le travail soit fait ! D'ailleurs, si chacune des charges travaillait toute seule, elle ne remplirait pas bien sa mission.*

*L'annonce de la foi concerne aussi la manière de prier. L'exercice de la charité témoigne de la foi. Il est donc important, pour chaque charge elle-même, de collaborer à la mission des autres : d'où la nécessité de l'équipe de base. Chacun y a besoin des autres fonctions pour bien remplir sa tâche.*

*Les **réunions** de l'équipe de base doivent être régulières et assez rapprochées, pour être efficaces. Le délégué pastoral les préside et les anime. **Le prêtre** y est toujours invité. S'il ne peut y être présent, le délégué pastoral lui fait un compte-rendu. D'autres personnes peuvent y être invitées, selon les sujets traités ou les urgences.*

*Il est bon d'avoir **un cahier** pour noter en quelques lignes les points principaux abordés et les décisions prises afin d'assurer un suivi. Au début d'une réunion, il est bon de faire le point sur les suites données aux précédentes rencontres.*

*Il n'est pas nécessaire qu'une réunion soit longue. **On gagne du temps** à préparer un **ordre du jour** précis ; on en gagne aussi quand chacun prévoit à l'avance ce qu'il veut dire. Le temps prévu pour la rencontre sera ainsi respecté.*

*Dans une réunion, il faut se demander comment fonctionne le **va-et-vient** avec le secteur, en quoi le sujet traité peut concerner d'autres communautés.*

*Il faut prendre du temps pour échanger sur **la vie des hommes**, sur les événements marquants de la vie des personnes de ce territoire. C'est là où une attention au travail des mouvements apostoliques est utile aux précédentes rencontres.*

*Enfin, prévoir un temps de prière avec la Parole de Dieu, au début, au milieu ou en fin de rencontre, place le partage dans la fidélité au Christ.*

τ **Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

Eglise en Poitou du 7 mai 1999



## Le délégué pastoral

*Son travail est avant tout un travail de lien, de mise en contact, de communion. C'est pourquoi, il est **l'animateur** de l'équipe de base.*

*Cette mission possède deux dimensions inséparables :*

*Il sert la **communion** entre tous les membres de la communauté locale, plus largement donc que l'entente entre les personnes de l'équipe de base.*

*Il fait le **lien avec le secteur pastoral** et, à ce titre, il veille particulièrement à la rigueur de ce "va-et-vient" qui unit sa communauté au secteur. Il est l'interlocuteur habituel - pas le seul, bien sûr ! - du prêtre à qui il décrit la vie de la communauté.*

*Dans la vie d'un groupe humain, il est inévitable que surgissent des **conflits**. Saint Paul l'écrivait déjà (1 Co 11,19) ! Ils peuvent devenir un élément de progrès si on s'attache objectivement à voir les difficultés, à saisir ce qui est en cause, en évitant à tout prix d'y voir une opposition de personnes mais en cherchant comment dépasser les points de vue particuliers. Il est nécessaire de faire exprimer complètement ces points de vue.*

*Le délégué pastoral veille à **l'appel** : pour sa propre charge, mais aussi pour les quatre autres. Il pense à ce que continue l'appel, tout comme l'équipe de base a été elle-même appelée. L'appel s'adresse aussi à des personnes à côté de la communauté. L'appel peut conduire à fractionner une charge à partir des disponibilités des personnes. Il est la première initiative d'une communauté.*

*Le délégué est en relation avec la ou les municipalité(s) et s'attache à garder une bonne entente avec elles(s), car la foi est plus grande que les choix politiques et elle travaille avec tous ceux qui veulent le progrès de l'homme dans le sens voulu par Dieu. Ainsi l'exercice de la charité entre en contact avec d'autres organismes que ceux de l'Eglise. Inscire la vie de sa communauté parmi la vie associative donne un signe de collaboration.*

**† Mgr Albert Rouet.**  
*Évêque de Poitiers*

*Eglise en Poitou du 22 mai 1999*

## Le délégué à la vie matérielle

*Qu'un groupe humain gère ses affaires, c'est assez normal et n'a rien de surprenant ! Le problème chrétien réside dans la manière de le faire ! L'argent est au service de l'Évangile et de la charité. "Selon les règles du diocèse" précise le dialogue de l'institution du délégué à la vie matérielle.*

*La situation matérielle des communautés locales est très différente de l'une à l'autre. Mais un point commun est identique pour toutes : les orientations et la gestion principale se fait au secteur, même si une communauté gère un fond de roulement. Là aussi la communion est première.*

*Il est normal que la communauté locale soit tenue clairement et complètement au courant de la situation matérielle. En cas de problème, l'équipe de base en débat et le délégué à la vie matérielle transmet au secteur (conseil pour les affaires économiques).*

*Responsable de la vie matérielle, il veille à la propreté et à l'ouverture de l'église : une église accueillante est un premier signe du Christ. Il veille aussi à l'usage des salles, s'il y en a. Il propose de mettre en valeur l'église, en particulier par des contacts avec la commission diocésaine d'art sacré ou, pour en décrire l'histoire, avec l'Association PARVIS (Patrimoine Religieux Vienne - Deux-Sèvres).*

*Il arrive qu'une communauté ait un peu d'argent de réserve. Le garder pour elle sans qu'il serve est un contre-témoignage. L'Évangile est clair là-dessus : "Amassez pour le Royaume de Dieu" (Le 12,21). L'instinct de propriété, si humain, a besoin d'être converti en solidarité, d'abord au niveau du secteur. La générosité est un rappel constant de l'Évangile. Pour éviter tout excès, en gardant tout ou en dilapidant, le délégué à la vie matérielle suit les règles du diocèse et en parle avec l'équipe de base.*

**† Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

*Eglise en Poitou du 29 mai 1999*

## Le service de l'annonce de la foi

*L'annonce de la foi est une charge beaucoup plus large que celle de la catéchèse des enfants. Si les livres de catéchèse, les programmes, sont choisis par l'ensemble du secteur, il reste qu'une communauté locale doit commencer par faire état des mentalités religieuses des hommes parmi lesquels elle vit. Les mentalités sont marquées par une histoire locale dont les événements heureux ou malheureux rapprochent ou éloignent de la connaissance du Christ.*

*L'annonce de la foi passe parfois par une longue patience, celle de Nazareth, où le compagnonnage avec les autres avance sur le chemin de la vie, comme le Christ marche avec les disciples d'Emmaüs.*

*Il s'agit donc de créer un cadre de confiance où devenir chrétien apparaîtra d'abord comme possible. Ensuite, la communauté est appelée à se convertir elle aussi à l'Évangile, donc à s'efforcer à une plus grande fidélité, à renoncer à ce qui l'écarte du Christ. Porter l'Évangile aux autres nous évangélise nous-mêmes. C'est dans cet effort de devenir meilleur chrétien que s'intègrent les enfants, les jeunes et les adultes qui découvrent l'Évangile.*

*La catéchèse des **enfants** est le lieu d'un "va-et-vient" avec le secteur, car il est bon qu'ils rencontrent d'autres camarades de leur âge et qu'ils témoignent, chez eux, de la joie de connaître le Christ.*

*La plupart du temps, les **jeunes** sont réunis au secteur, en groupes, aumônerie, mouvements : la communauté locale doit être tenue au courant de ce qui leur est proposé et les inviter à expliquer ce qu'ils vivent comme à participer à la vie de la communauté.*

*Il arrive que des **adultes** demandent le baptême ou à redécouvrir la foi. La personne chargée de l'annonce de la foi accueille cette demande, trouve une petite équipe d'accompagnement. Elle avertit le prêtre et par lui, le service diocésain du catéchuménat.*

*Cette charge d'annoncer la foi se doit d'être en lien avec les **mouvements** pour les enfants et les jeunes. La formation se fait avec le secteur.*

**† Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

*Eglise en Poitou du 5 juin 1999*

## Le service de la prière

*Dans cette charge, la personne responsable coordonne souvent plusieurs équipes : chorale, équipes liturgiques, équipe du Rosaire, etc... En certains endroits, elle anime aussi la participation des enfants au service de la prière autour de l'autel. Beaucoup d'initiatives sont déjà prises en ce domaine.*

*Il est important de porter dans la prière la vie de la communauté locale, mais aussi d'élargir les perspectives à tout ce qui constitue la vie des hommes qui entourent la communauté : leurs joies, leurs difficultés. La prière est un acte très concret : il suffit de relire les psaumes pour s'en rendre compte.*

*La **Bible** est une excellente école de prière : une prière fortement inscrite dans l'histoire. Une prière nourrie de l'Alliance et que le Christ fait sienne. Un adolescent disait : "Prier, c'est dire à Dieu les mots de Dieu". Admirable définition ! Lire la Parole de Dieu est source de prière.*

*Alors prier prend dans ses mains toute l'existence humaine pour la présenter à Dieu et regarder l'action de Dieu pour en pénétrer la vie. Prenez le temps de voir ce que le Christ a fait pendant sa vie. L'Évangile est source de prière.*

*Revenir à l'Évangile, c'est placer le **Christ au centre** de notre prière. Toute prière est articulée autour de Lui : "Par notre Seigneur Jésus Christ". Ainsi la prière est sûre de rester dans la fidélité à l'Église. Elle ne risque pas de s'égarer en des dévotions trop affectives ou secondaires dans lesquelles ne se reconnaît pas une foi exacte. Il importe de discerner parmi toutes les propositions, celles qui conduisent à l'essentiel de la foi. Une réflexion en secteur est ici indispensable.*

*La charge de la prière propose déjà, pour **des jours particuliers** (11 novembre, fête d'un saint local...) des temps de prière : la communauté se montre alors comme un groupe de croyants qui intercède pour tous. Dans l'ordinaire des jours, ce témoignage se manifeste par une église ouverte, accueillante, avec un "coin prière". Des feuilles sur lesquelles sont imprimées des textes de prière, des phrases de l'Écriture, sont mises à la disposition de ceux qui entrent. Allumer un cierge ou une veilleuse est un geste respectable qui demande cependant à être expliqué dans le sens de l'Évangile, offrir sa vie en "vivante prière".*

**† Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

Eglise en Poitou du 12 juin 1999

## Le service de la charité

*Un regard et des mains : la personne chargée de la charité ne peut tout faire ! Elle coordonne surtout différentes équipes : secours catholique, CCFD, service évangélique des malades... Ce qui lui revient en propre, c'est **d'aider à voir**, à découvrir, les détresses des hommes qui vivent parmi les membres de la communauté. Les blessures de la vie, souvent cachées, appellent une grande délicatesse.*

*Voir ces blessures, c'est aussi **faire voir** : la communauté chrétienne ne peut se contenter de déléguer à quelques-uns l'attention aux pauvres et aux hommes qui souffrent. C'est le souci même de toute la communauté. La charité est la vie même de l'Eglise. Quelle place faisons-nous aux pauvres parmi nous ?*

*Les différentes équipes sont comme les "mains" de la communauté. Elles agissent en son nom. Elles travaillent avec les autres associations ou services locaux (CCAS...) afin d'unir les forces pour vaincre l'exclusion. Cette coordination conduit à une réflexion en secteur pastoral et aussi à des actions concertées.*

*Dans les rencontres des personnes qui exercent cette mission de solidarité, il y aura souvent à porter ensemble des peines, des soucis, des impuissances à soulager une misère. Car le contact avec la souffrance est parfois usant. La communauté est un lieu où l'on porte ensemble les peines, où on se reconforte afin de mieux servir.*

*Beaucoup de communautés locales prennent de nombreuses initiatives très simples mais efficaces, car bien ajustées à la situation. C'est un grand signe de vitalité auquel peuvent être associées des personnes peu croyantes et des jeunes. La charité travaille avec tous "les hommes de bonne volonté".*

*L'exercice de la charité conduit à l'accueil et à l'écoute. Quand on ne peut guérir une misère, il reste possible de traiter l'autre en frère.*

**τ Mgr Albert Rouet.**  
*Évêque de Poitiers*

*Eglise en Poitou du 19 mai 1999*

## Les assemblées de prière dominicale

Le dimanche est le “Jour du Seigneur”, le jour de l’assemblée des chrétiens. Il est vital de se rassembler ce jour-là, de “faire Eglise” de prier ensemble. En participant à une assemblée dominicale, les chrétiens honorent le jour du Seigneur et manifestent la cohésion du Corps du Christ. Il s’agit de ne pas perdre le signe dominical de l’Eglise qui célèbre et qui prie.

### **A - Un guide**

Le Service diocésain de liturgie a réalisé un **Guide liturgique pour les assemblées dominicales** qui donne des pistes concrètes. Il se propose d’aider les acteurs des célébrations qui peuvent se trouver démunis quand ils doivent préparer une assemblée de prière dominicale. Il est disponible aux Services diocésains de la catéchèse et de la liturgie.

La prière dominicale de la communauté comprend toujours deux éléments : une partie qu’elle reçoit de toute l’Eglise (les lectures du jour, le *Credo*, le Notre Père), et une part qui vient de sa vie, de la vie des hommes qui l’entourent.

Ce guide développe des propositions de déroulement qui s’enracinent dans la tradition liturgique à partir du schéma ci-dessous :

**1** - Un temps d’ouverture pour préparer les fidèles à l’écoute de la Bonne Nouvelle

**2** - Deux parcours au choix :

**A** - Le premier inspiré des rituels des sacrements, c’est une liturgie de la Parole.

**B** - Le second trouve son modèle dans la liturgie des heures : c’est une liturgie psalmique.

**3** - Distribution ou non de la communion (en motiver préalablement le choix, voir *Guide de travail* p. 28)

**4** - Prières de conclusion et rites de l’envoi.

### **B - Un enjeu pour la vie des communautés**

Manifester la vitalité de la foi et la partager ensemble.

Garder un élan missionnaire. Les assemblées se tiennent en proximité des habitants. Elles ont la capacité d’inviter à venir partager la prière. Elles portent la vie de cette communauté humaine. On ne vit que de près. Très particulièrement elles invitent les jeunes à participer activement à la prière du dimanche.

Servir la fraternité. *“Nous nous efforçons de nous comporter comme des frères avec tous, en privilégiant l’accueil de chacun dans les célébrations”.* (Serviteurs d’Evangile n°1321)

### **C - Une équipe d’animation**

C’est à une équipe qu’il incombe de préparer la célébration, d’en répartir les services, de contacter les différents intervenants, d’accueillir les participants. Elle veillera à donner leur place aux enfants et aux jeunes, et à les rendre actifs (penser aux musiciens).

## Décret d'application du synode au sujet des nominations aux ministères presbytéraux

*Le deuxième synode de notre Eglise diocésaine dont les Actes ont été promulgués le 30 novembre 2003, demande au numéro 33209 que toutes les nominations pour un ministère presbytéral soient faites **“pour six ans, renouvelables deux fois trois ans, étant sauf le bien du diocèse”**.*

*Par cette orientation, le synode, dans l'esprit de Vatican II, met en œuvre les canons 522 & 538 §1 de l'actuel Code de droit canonique, compte tenu du décret de la Conférence des Evêques de France publié au Bulletin Officiel n° 29 de ladite conférence en date du 13 juin 1984.*

*Le conseil presbytéral, dans sa session du 17 mars 2004, a voté à l'unanimité d'appliquer cette orientation du synode.*

*En conséquence, à partir du jour de la Pentecôte 2004, dans le diocèse de Poitiers, toutes les nominations pour un ministère presbytéral sont effectuées pour une durée de six ans éventuellement prorogeables pour une ou deux fois trois ans.*

*Outre son aspect juridique, cette décision s'inscrit dans la grande mobilité qui traverse notre société. Elle rejoint aussi la réflexion engagée sur le ministère presbytéral et l'itinérance afin de soutenir l'élan apostolique et la disponibilité aux différentes formes de ce ministère.*

*Donné à Poitiers,*

*Le 30 mai 2004, Jour de la Pentecôte*

*Par mandement,*

**Fr. Marc Degraeve**  
Chancelier

**† Mgr Albert Rouet.**  
Archevêque de Poitiers

## Proposition liturgique pour l'installation d'un prêtre (après nomination)

### **1. Présentation du prêtre**

*Dès la fin du chant d'entrée, signe de la croix, salutation de l'assemblée.*

*Immédiatement le président invite à prier :*

Seigneur, dans l'Alliance instaurée par ton Fils,

Tu ne cesses de te former un peuple

Qui se rassemble dans l'Esprit-Saint

Sans distinction de races et sans frontières ;

Accorde à ton Eglise

D'accomplir sa mission universelle :

Qu'elle soit le ferment et l'âme du monde

pour que devienne la famille de Dieu

toute l'humanité renouvelée dans le Christ, Lui qui...

(MR p. 911)

- *Le prêtre qui était devant l'assemblée vient à côté du président.*

- *On s'assoie. Le président présente le prêtre brièvement et lit la nomination sans plus.*

- *Une réponse est prévue : selon les cas, le conseil pastoral de secteur et chaque communauté locale par son délégué pastoral (très bref).*

- *Une présentation vidéo peut être faite.*

- *Reprise du refrain du chant d'entrée au milieu des présentations et à la fin.*

**Gloria**, s'il y a lieu.

Les **oraisons** et les **textes** sont ceux du jour.

### **2. Porter l'Evangile**

*Le président remet le livre de l'Evangile au prêtre, en disant :*

Père très saint

Puisque ce jour rappelle à N...

qu'il a été associé à un unique sacerdoce du Christ

et envoyé au service de ton Eglise,

donne-lui la force d'annoncer l'Evangile à tous les hommes

et de guider avec foi et humilité ses frères vers ton Royaume.

Par Jésus-Christ notre Seigneur

(MR p. 927)

*Le prêtre lit l'Evangile et pose le livre de manière à ce qu'il préside visiblement.*

**Homélie.**

**Credo.** *En forme dialoguée, le prêtre puis l'assemblée.*

### **3. Prière universelle :**

*Le prêtre l'introduit selon une formule de son choix.*

*Il conclut :*

Dieu qui a enseigné aux ministres de ton Eglise

à servir leurs frères et non à se faire servir,

donne-moi d'agir selon l'Esprit de l'Evangile

d'être plein de douceur dans mon service

et fidèle à prier sans cesse.

Par Jésus-Christ notre Seigneur

(MR p.930)



*Ou, au choix :*

Pour le bien de tous et pour ta gloire, Seigneur,  
Tu as voulu que chaque membre de ton peuple  
te serve selon sa grâce et les appels de l'Esprit ;  
Accorde à chacun de trouver sa fonction dans l'Eglise,  
en vue de constituer avec ses frères  
le Corps de Jésus-Christ, lui qui...

(MR p. 930)

#### **4. La Paix**

*Après avoir formulé "Que la Paix du Seigneur soit toujours avec vous et que votre esprit";*

*Le président dit au prêtre :*

Dieu qui donne la paix  
Toi qui es la paix en personne,  
tu n'habites pas où se trouve la haine, tu ne te plais pas où règne la discorde,  
A ceux qui vivent en paix,  
que N... leur donne de se tenir en cette grâce ;  
A ceux qui ne s'entendent pas  
qu'il leur donne d'échapper à ce mal.

(MR p. 951)

*Le président bénit le prêtre et l'envoie porter la paix*

#### **5. L'envoi**

Avant la bénédiction, le président invite des membres du conseil pastoral de secteur et des équipes de base à venir entourer l'autel.

*Le prêtre prend le livre de l'Evangile dans ses mains.*

*Le président dit :*

Dieu qui veut te faire connaître de tous les hommes et les recueillir dans ton Royaume ;  
regarde l'étendue du champ à moissonner ;  
Envoie des ouvriers en grand nombre qui annonceront l'Evangile à toute créature,  
afin que, de tous les peuples de la terre, naisse et grandisse un peuple nouveau  
que ta Parole assemble et que tes sacrements soutiennent.  
Par notre Seigneur Jésus-Christ...

(MR p. 942)

*Ou, au choix,*

Seigneur, tu nous as donné des forces dans le pain  
et de la joie par cette coupe de l'Alliance éternelle,  
Accorde-nous assez de foi pour te servir  
assez de courage et d'amour  
pour nous consacrer à la vie de nos frères.  
Par notre Seigneur Jésus-Christ...

(MR p. 925)

#### **Bénédiction finale**

## Mémento à l'usage des prêtres du diocèse de Poitiers

### **A l'occasion d'une nomination**

**Un Prêtre** nouvellement ordonné recevra du vicaire général : le présent aide-mémoire, le directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements (guide administratif à l'usage des diocèses de France), le Propre du diocèse de Poitiers (Missel et Bréviaire), les actes synodaux, le Livret à l'usage des délégués à la vie matérielle "la Trésorerie". Le vicaire général lui présentera les services administratifs et le personnel de l'Archevêché.

**Les frais** liés à l'ordination (faire-parts, vin d'honneur, aménagements...) pourront entraîner une aide qui sera discutée avec le séminaire.

**Les frais de déménagement** pour toute nomination seront payés par le diocèse et remboursés par le secteur d'arrivée ou le service.

**Un état des lieux** accompagnera l'installation dans un presbytère, à l'initiative du vicaire épiscopal, en lien avec le propriétaire, le prêtre, le délégué à la vie matérielle. Seront précisés : les travaux à réaliser, l'existence et le bon état de l'équipement minimal (sanitaires, gazinière, réfrigérateur, machine à laver...), la liste du mobilier paroissial.

**Le statut des bâtiments** devra être connu : propriétaire, assurances, impôts, particularités locales... Au besoin, l'Archevêché pourra informer. **Quelques démarches** sont nécessaires : pour la signature des comptes, répondre au formulaire fourni par l'Archevêché, signaler les modifications pour l'annuaire diocésain (avant le 1<sup>er</sup> Octobre). Ne pas oublier de passer à la préfecture (carte grise), à la mairie (liste électorale)...

### **Finances personnelles**

Il s'agit de **l'allocation du diocèse** et non des autres ressources éventuelles.

**L'allocation mensuelle** a trois sources :

- le denier de l'Eglise ou la pension pour les retraités.
- la caisse de secteur ou l'inter-services (ou le denier de l'Eglise pour les prêtres retirés).
- la caisse des messes.

**Les cotisations CSG, CRDS, CAVIMAC, MUTUELLE ST MARTIN**, sont déduites par l'Archevêché.

**Les honoraires de messes et toutes les offrandes** reçues à l'occasion du ministère sont versés par le prêtre au secteur (à l'Archevêché pour les prêtres en inter-service).

**Pour la déclaration d'impôt**, l'Archevêché donne chaque année la marche à suivre.

**Une employée de maison** sera déclarée par le prêtre et non par la paroisse. Après 70 ans, le prêtre ne paie plus de charges (de préférence, utiliser le chèque emploi-service).

**L'indemnité de gardiennage** accordée par certaines municipalités n'est pas imposable et est à reverser au secteur.

### **La voiture**

381 - **l'achat d'une voiture** - en particulier la première fois - peut être aidé par le diocèse ou par l'œuvre des campagnes.

382 - **Pour l'assurance**, prévoir l'assurance du conducteur et les garanties adaptées au prêtre.

383 - **Le remboursement** des frais de voiture pour le ministère est assuré par le secteur ou le territoire ou l'inter-services. Le taux est publié chaque année dans *Eglise en Poitou*.

## **Les finances de l'Eglise (secteur)**

### **Les dépenses**

- Reversement à l'Archevêché des offrandes de messes.
- Une part du traitement des prêtres et des permanents de la pastorale.
- Les taxes diocésaines pour chaque mariage et sépulture, même si le casuel n'est pas versé.
- Le salaire des employés et les charges sociales, CSG, CRDS.
- Le remboursement des déplacements pour le ministère.
- Les frais de fonctionnement (liturgie, catéchèse, bulletin paroissial, abonnements, documentation, réceptions, poste et téléphone, achat de matériel, informatique, fournitures, eau, gaz, électricité, sessions...).
- Les frais de bâtiments (entretien, travaux, assurances, taxes d'habitation et impôts fonciers).
- La participation aux frais du territoire.
- Les fêtes...

### **Les recettes**

#### **Ordinaires**

- $\frac{1}{4}$  du denier de l'Eglise.
- Offrandes de messes.
- Dons.
- Quêtes non impérees intégralement plus 10 % des quêtes impérees.
- Le casuel (mariages et sépultures).
- Abonnement au bulletin paroissial.
- Participation des familles aux frais du catéchèse ou autres...
- Intérêts des comptes.
- Fêtes...

#### **Extraordinaires**

Les legs affectés à un secteur (moins 10 % à l'Archevêché pour frais de gestion).

Ventes éventuelles de biens

(ces produits sont déposés sur un compte spécial du diocèse et ne peuvent servir qu'à des dépenses d'investissements).

#### **Comptes bancaires et CCP, Comptes de dépôts rémunérés**

L'ouverture et la fermeture d'un compte, le changement d'un titulaire, le pouvoir de signer sont à traiter avec l'Archevêché.

## Logement et entretien des bâtiments

### **Presbytère**

#### **Charges annuelles**

Presbytère communal :

- Impôts fonciers à la charge du propriétaire.
- Taxe d'habitation et taxes locales à la charge du secteur.
- Loyer et conditions d'occupation inscrits dans le bail.

Presbytère propriété de l'association diocésaine :

- Même répartition des charges.

#### **Travaux**

Presbytère communal :

- Les clos et le couvert sont à la charge du propriétaire.
- L'occupant assure l'entretien et la réfection des peintures, tapisseries, et revêtements intérieurs.

Presbytère, propriété de l'association diocésaine :

- Les travaux importants sont vus avec le conseil des affaires économiques (CAE) et le service compétent de l'Archevêché.

#### **L'entretien**

- Des visites périodiques sont à envisager.

### **Bâtiments à autre usage**

#### **Salles et autres bâtiments à usage pastoral**

Pour les bâtiments communaux :

- Mêmes conditions que ci-dessous.

Pour les bâtiments appartenant à l'association diocésaine :

- Assurer un suivi avec le conseil des affaires économiques (CAE).

---

---

Pastorale  
sacramentelle

**L'initiation  
chrétienne**

---

---

### **Actes synodaux** *Serviteurs d'Évangile*

**3122.** Sur la base des **sacrements de l'initiation chrétienne** et dans le respect des états de vie - tout particulièrement le mariage et la vie consacrée - nous demandons que les charismes de tous les baptisés puissent être mobilisés. On accueillera les personnes, on cherchera à les connaître et à les appeler pour l'animation des communautés chrétiennes, des services et des mouvements. En effet, les responsabilités portées par de nombreux laïcs dans les communautés locales, les mouvements et les services, en partenariat avec les ministères reconnus ou ordonnés, constituent un véritable enjeu pour la mission de l'Eglise au service de l'humanité. Un équilibre de représentation entre hommes et femmes sera recherché.

**3221.** En raison de la priorité donnée à l'annonce de l'Évangile et à l'organisation en communautés chrétiennes vivantes, **les catéchumènes** qui cheminent dans la découverte de la vie chrétienne et les **“recommençants à croire”** seront accueillis chaleureusement. Dans les trois ans à venir, chaque secteur pastoral réfléchira à la façon d'inscrire cette réalité de la démarche catéchuménale dans son projet pastoral. Puisque la profession de foi commune nous rassemble en Eglise, les paroles d'aujourd'hui qui confessent la foi et qui témoignent de l'Évangile seront valorisées. Des recueils de témoignages de foi seront réalisés et mis à disposition de tous (professions de foi de jeunes, professions de foi de nouveaux baptisés...).

**Les délégués à l'annonce de la foi** doivent aussi sensibiliser les communautés à l'urgence de la mission : des propositions seront faites en pensant à tous les âges. Ils établiront des liens avec le service diocésain de pastorale catéchétique et catéchuménale ainsi qu'avec la pastorale des jeunes.

**3223.** L'accompagnement des personnes dans les grands passages de leur existence demeure une priorité. **En chaque secteur pastoral seront mises en place des équipes** chargées de :

- La pastorale du baptême et de l'initiation chrétienne.
- La pastorale des jeunes.
- La pastorale du mariage.
- L'accompagnement des familles en deuil et la célébration des funérailles.

Pour ce faire, des formations appropriées seront proposées. Plusieurs secteurs pastoraux pourront collaborer pour la mise en place de ces équipes, si besoin est.

## Décret

*Dans l'Eglise catholique, le droit administratif connaît une place importante en matière de pastorale sacramentelle.*

*Il veut manifester les états de vie des baptisés et leurs statuts ; non seulement il en fournit une preuve juridique, mais il garantit aussi les droits et protège les personnes.*

*De plus, les baptisés, incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en Peuple de Dieu. L'administration des sacrements dépasse donc le bien des personnes pour entrer dans le patrimoine de l'Eglise et faire ainsi partie du bien commun de tous les fidèles du Christ.*

*Aussi, vu le décret de promulgation du **“Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements”** à l'usage de toutes les Eglises particulières de rite latin qui sont en France, donné le 5 juin 1994 par le Président de la Conférence des Evêques de France, il est décidé, par les présentes, qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1995, ce nouveau directoire entrera en vigueur dans le diocèse de Poitiers. La mise en œuvre sera pédagogiquement accompagnée sous des formes qui seront précisées par ailleurs.*

*Fait à Poitiers, le 21 novembre 1994,  
en la fête de la Présentation*

**P. Joseph Fauchereau**  
Chancelier

**† Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

## **Points d'attention pour les sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, eucharistie, confirmation.**

Le catéchuménat a pour fonction d'initier à la vie chrétienne. Il est l'inspirateur de la catéchèse tout entière.

Le diocèse met en œuvre les rituels reconnus par l'Église universelle pour les pays francophones. Les Actes Synodaux *Serviteurs d'Évangile* demande que le catéchuménat trouve place dans le projet pastoral de chaque secteur (*Serviteurs d'Évangile* § 3221). Il est souhaitable qu'il en soit de même pour l'ensemble de la pastorale catéchétique.

La mission du Service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat ne se résume donc pas à la préparation du baptême, mais à l'initiation chrétienne dans son ensemble. Le service s'intéresse donc aux trois sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, eucharistie, confirmation.

On peut devenir chrétien à tout âge. On veillera à faire des propositions pour tous les âges et à accompagner non seulement les enfants, mais aussi les jeunes et les adultes qui choisissent la vie chrétienne.

Pour les personnes en situation de handicap, le service travaille en lien avec l'EDEJI (*Serviteurs d'Évangile* § 3123). Dans la mesure du possible et en concertation avec les deux services concernés, les différentes étapes de l'initiation chrétienne seront vécues avec ces personnes. Chaque fois que ce sera possible, elles seront associées aux célébrations diocésaines du catéchuménat, notamment pour l'appel décisif et la confirmation.

### **I - Le baptême**

**1** - Pour les enfants de 7-12 ans, la référence est le rituel des enfants en âge de scolarité.

L'inscription de la demande doit être transmise par le délégué à l'annonce de la foi au Service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat (voir feuille annexe). Elle est signée par le prêtre.

Pour le baptême d'un enfant mineur, l'accord des deux parents ou des tuteurs légaux est nécessaire. En cas d'éloignement d'un parent, l'accord peut être donné par écrit.

**2** - Pour les jeunes de 12 à 18 ans, on se réfère au rituel de l'initiation chrétienne des adultes. L'inscription de la demande (voir feuille annexe) ainsi que l'acte d'entrée en catéchuménat (formulaire B 6 du Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements) doivent être transmis au Service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat.

Dès le commencement de la démarche, on veillera à présenter les trois sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, eucharistie, confirmation.

L'appel décisif est vécu lors du 2<sup>ème</sup> dimanche de carême.

Pour être appelé :

- Un jeune doit avoir vécu le temps de catéchuménat ouvert par la célébration d'entrée en catéchuménat.
- Ecrire à l'évêque pour formuler sa demande.
- Être présenté par une équipe qui écrit aussi à l'évêque et se porte garante.

Un jeune ne doit pas être baptisé sans vivre cette démarche. Les situations exceptionnelles sont prévues par le rituel et doivent, sauf en cas de danger de mort, nécessiter un dialogue le plus tôt possible avec l'évêque ou le responsable du service diocésain.

**3** - Pour les adultes de plus de 18 ans, le rituel et la démarche sont identiques.

L'inscription de la demande (voir feuille annexe) ainsi que l'acte d'entrée en catéchuménat (formulaire B 6 du Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements) doivent être transmis au Service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat.

Dès le commencement de la démarche, on veillera à présenter les trois sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, eucharistie, confirmation.

L'appel décisif est célébré le 1<sup>er</sup> dimanche de carême.

Un adulte ne doit pas être baptisé sans vivre cette démarche. Les situations exceptionnelles sont prévues par le rituel et doivent, sauf en cas



de danger de mort, nécessiter un dialogue le plus tôt possible avec l'évêque ou le responsable du service diocésain.

## II - L'eucharistie

### Pour les enfants de 7-12 ans

- les enfants déjà baptisés et inscrits en catéchèse préparent leur 1<sup>ère</sup> communion dans le cadre de leur parcours catéchétique. Des propositions spécifiques gagnent à être faites ; notamment sous forme de temps forts en cherchant à y associer des adultes : parents, parrains et marraines, membres de la communauté chrétienne. Normalement, les enfants de cet âge qui préparent leur baptême communient la 1<sup>ère</sup> fois le jour du baptême.

### Pour les jeunes de 12-18 ans

- les jeunes non catéchisés dans l'enfance et qui souhaitent préparer leur 1<sup>ère</sup> communion seront accueillis. En concertation avec le Service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat, une démarche d'initiation inspirée des propositions faites à ceux qui préparent le baptême sera mise en place. La confirmation sera envisagée avec eux.

### Pour les adultes

- des adultes demandent aussi un accompagnement en vue de vivre l'eucharistie. En concertation avec le Service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat, une démarche d'initiation inspirée des propositions faites à ceux qui préparent le baptême sera mise en place. Dès le départ du cheminement, on veillera à parler du sacrement de confirmation. Les deux sacrements peuvent être célébrés simultanément.

## III - La confirmation

Les jeunes

Dans le diocèse, la confirmation est célébrée à partir de 14 ans (cf texte de la conférence épiscopale).

Les adultes

Les adultes appelés par l'évêque lors de la célébration de l'appel décisif sont baptisés dans leur secteur pastoral. La confirmation est réservée à l'évêque.

Tous les deux ans, lors des années paires, en la solennité de la Pentecôte, une confirmation pour les adultes est célébrée à la cathédrale.

La préparation se fait en lien avec le service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat qui propose dans les semaines qui précèdent une journée diocésaine pour les confirmands et leurs accompagnateurs.

Pour être confirmé, un adulte doit :

- Ecrire à l'évêque pour formuler sa demande.
- Etre présenté par une équipe qui écrit aussi à l'évêque et se porte garante.
- Avoir choisi un parrain ou une marraine (qui peut être celui ou celle du baptême.)
- Fournir un certificat de baptême.

## IV - Les néophytes

Le temps qui suit la célébration des sacrements est appelé temps de la mystagogie. Selon le rituel **“les nouveaux baptisés y recueillent les fruits des sacrements reçus et entrent plus profondément, dès le Temps pascal, dans la vie et la mission de la communauté des fidèles”** (R 42). Ce temps fait partie intégrante de l'initiation chrétienne. L'accompagnement ne s'arrête pas le jour du baptême.

Tous les deux ans, lors des années impaires, une rencontre diocésaine autour de l'évêque est organisée pour les nouveaux baptisés et confirmés. Elle a lieu pendant le temps pascal.

### Adresses utiles :

- Service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat  
10 rue de la Trinité  
86034 Poitiers Cedex  
Tél 05 49 60 63 03  
Fax 05 49 60 63 90  
pastorale-catechetique@diocese-poitiers.com.fr
- EDEJI  
10 rue de la Trinité  
86034 Poitiers Cedex  
Tél 05 49 60 63 91

## La catéchèse et le catéchuménat au service de l'initiation chrétienne.

*Dans le diocèse de Poitiers, la catéchèse et le catéchuménat sont pensés dans une démarche d'initiation chrétienne dont la finalité est de mettre les catéchisés et les catéchumènes non seulement en contact mais en communion et en intimité avec Jésus-Christ.*

*Cette finalité s'exprime d'une manière toute particulière dans la célébration des sacrements.*

### **Plusieurs dimensions sont complémentaires**

#### **- Découvrir les évangiles et avec eux tous les documents de la foi**

La mission de la catéchèse et du catéchuménat est de présenter les principaux textes et personnages bibliques, les grands textes de la tradition et de l'histoire de l'Eglise, mais aussi les paroles des croyants d'aujourd'hui. Il est très important de ne pas négliger cette dimension de la connaissance de notre patrimoine chrétien. Mais l'enjeu va plus loin. Saint Paul écrit que la foi naît de ce qu'on entend. Et les mots catéchèse et catéchuménat contiennent le mot écho. La catéchèse, c'est en quelque sorte quand la Parole de Dieu trouve écho en nous, en nos vies.

#### **- Vivre une vie selon l'Evangile**

Quand on parle en catéchèse et en catéchuménat, ou dans d'autres services ou mouvements d'Eglise de prendre en compte la vie des personnes, on cherche, en étant attentif à ce qu'elles vivent, comment l'Evangile peut rejoindre leurs grandes questions et comment la parole de Dieu peut changer leur existence. Souvent on parle d'inculturation pour préciser que ce qui est essentiel c'est que la parole s'incarne dans la vie des hommes d'aujourd'hui. Cette dimension nécessite la vie en équipe, car c'est ensemble qu'on cherche, qu'on se soutient, qu'on progresse, qu'on s'interpelle. Le mot conversion indique le même souci de confronter sa vie quotidienne aux exigences de la parole évangélique. Cette recherche de mieux vivre l'Evangile dans le concret de l'existence n'est jamais finie et marque normalement toute l'existence chrétienne.

#### **- Célébrer et être initié par les sacrements**

La catéchèse et le catéchuménat comportent une initiation à la prière et aux sacrements. Souvent on distingue deux aspects. Le premier est celui du contenu : il s'agit de connaître les sacrements, leurs rites, leurs significations, de connaître les prières de la messe, les mots importants comme autel, hostie ou baptistère. Le second aspect est celui de l'expérience où, avec les catéchisés et les catéchumènes, on essaie de prier, de célébrer et d'entrer plus avant dans la vie baptismale et eucharistique. En ce deuxième sens, les sacrements nous initient. La prière et les sacrements donnent de vivre une relation personnelle et communautaire au Seigneur. Ils nous conduisent à la source.

#### **- Vivre en Eglise avec les autres chrétiens**

Il s'agit non seulement d'apprendre et de découvrir la vie chrétienne et ses gestes, mais de commencer à en vivre, en rencontrant d'autres personnes, d'autres groupes, d'autres communautés chrétiennes. C'est pourquoi aller au caté ou entrer en catéchuménat, ce n'est pas seulement apprendre tout seul, mais participer avec d'autres à des rencontres. Dans le Credo, après avoir dit "je crois en Dieu, le Père..., en Jésus son Fils..., en l'Esprit Saint..", nous ajoutons "je crois à l'Eglise". La vie en Eglise fait partie de la foi.

L'Eglise est comme donnée à croire. L'initiation chrétienne comprend donc forcément cette dimension.

## Quelques points d'attention

### - Enraciner la pastorale catéchétique dans le projet pastoral au service de tous

La pastorale catéchétique n'est pas une activité parmi d'autres, mais le signe qu'une communauté garde le souci de transmettre à d'autres ce qui la fait vivre. En ce sens, elle doit faire partie intégrante du projet pastoral et prendre en compte tous les âges (*Serviteurs d'Évangile* n° 3221).

### Le lien à la communauté

Le plus souvent, nous abordons cette question en considérant qu'il existe deux réalités : la pastorale catéchétique et la communauté. Puis, nous essayons de chercher et de trouver les bonnes passerelles et les ponts entre l'une et l'autre. Le projet est de sortir de cette problématique, de refuser de penser la pastorale catéchétique sans penser la communauté, de refuser de penser la communauté sans penser la pastorale catéchétique, de considérer que la communauté est comme dit le Directoire Général pour la Catéchèse "**l'origine, le lieu et le but de la catéchèse**" (DGC 1C 253). C'est dire que nous avons une double conviction :

- Une communauté structurée, dynamique, vivante, avec un projet pastoral motivant, contribue à faire vivre une pastorale catéchétique renouvelée.
- Une pastorale catéchétique structurée, dynamique, vivante, avec un projet mobilisateur, contribue à faire vivre une communauté et la nourrit.

### Le lien à la liturgie

L'année liturgique nous fait vivre un parcours avec quelques grandes fêtes. Noël demeure notamment un repère pour de nombreuses personnes.

Comme beaucoup de parcours catéchétiques le proposent, essayons d'articuler la catéchèse aux grandes fêtes et aux grands temps liturgiques : La Toussaint, Avent, Noël, Carême, Pâques, Temps pascal, Pentecôte. Vivons l'année liturgique comme un parcours qui construit notre histoire, essayons d'en faire le récit : avec les enfants et

les familles, avec les catéchumènes, élaborons des albums photo-souvenir, ouvrons des livres d'or qui s'enrichissent à chaque fête, etc...

Un autre aspect est à souligner : la liturgie initie, elle fait vivre, fait goûter, fait expérimenter. Une catéchèse et un accompagnement de catéchumènes appellent une participation à des liturgies. En pratique, il s'agit non seulement de vivre des temps forts avec les catéchisés ou des étapes avec les catéchumènes, mais aussi de trouver des moyens pour en reparler, pour se rappeler, pour y donner du sens. Il s'agit par exemple de non seulement préparer une célébration avec des enfants ou des jeunes, mais aussi ensuite de la relire, d'en reparler, d'écouter ce que chacun y a vécu, et d'essayer d'enrichir avec de nouvelles paroles, de nouvelles prières, de nouveaux chants. Tous les supports réalisés pour ces temps forts, feuilles de chants, photos, films, panneaux sont utiles pour ces temps de reprise.

### Le mystère pascal

La recherche actuelle qui se déploie autour de la veillée pascale attire aussi notre attention sur le fait que ce parcours a un sommet qui est aussi sa source : la fête de Pâques.

Notre parcours n'est pas que linéaire, mais se réfère sans cesse au mystère pascal. Pâques n'est pas seulement l'aboutissement d'un parcours catéchétique, mais ce qui l'éclaire dès le départ.

Regardons ce que nous vivons dans le catéchuménat. Dès l'entrée en catéchuménat, c'est-à-dire dès le début de la catéchèse, le catéchumène est marqué du signe de la croix. Le signe qui dès le départ lui est donné touche au mystère pascal. Le geste demandé est aussi de l'ordre du passage : passer la porte, franchir le seuil.

La catéchèse va d'une certaine manière sans cesse revenir à ce mystère pascal pour mieux l'accueillir, pour mieux le comprendre, pour mieux en vivre, pour le faire résonner.

Mettre le mystère pascal au centre de la catéchèse, c'est croire que la mort et la résurrection du Christ donnent sens à nos épreuves, à nos passages, à nos ruptures, à nos traversées.



10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex.  
Tél : 05 49 60 63 03 - Fax 05 49 60 63 90

Réservé au Service

Année : .....

N° d'ordre : .....

Réf. Page : .....

## Enfant de 7-12 ans

### Fiche d'inscription au Baptême

Date de la demande : .....

Nom du secteur : .....

Communauté / paroisse / école / mouvement : .....

Nom et prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nom du père : ..... Profession : .....

Nom de la mère : ..... Profession : .....

Adresse : .....

..... Téléphone : .....

En classe de : ..... Etablissement : .....

Nom et coordonnées de la personne responsable de l'accompagnement : .....

Entrée en catéchèse en : .....

Historique et motivation de la demande (du candidat et des parents) : .....

Groupe d'accompagnement envisagé ou déjà en place : .....

Documents utilisés : .....

Participation à un mouvement ou à un groupe : .....

Autres remarques particulières : .....

*Fiche à remplir en double exemplaire :  
une à garder dans le secteur, l'autre pour le service diocésain à l'adresse ci-dessus*



10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex.  
Tél : 05 49 60 63 03 - Fax 05 49 60 63 90

Réservé au Service

Année : .....

N° d'ordre : .....

Réf. Page : .....

## Catéchuménat des jeunes 12-18 ans

Date de la demande : .....

Nom du secteur : .....

Communauté / paroisse / école / mouvement : .....

### Identité du catéchumène

Nom et prénom : ..... Age .....

Adresse : .....

Nom du père : ..... Profession : .....

Nom de la mère : ..... Profession : .....

Date de la célébration d'entrée en catéchuménat : .....

Lieu de cette célébration : .....

### Accompagnateur responsable

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

email : .....

*Fiche à remplir en double exemplaire :  
une à garder dans le secteur, l'autre pour le service diocésain à l'adresse ci-dessus*



10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex.  
Tél : 05 49 60 63 03 - Fax 05 49 60 63 90

Réservé au Service

Année : .....

N° d'ordre : .....

Réf. Page : .....

## Catéchuménat des adultes

Nom - prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nationalité : ..... Religion antérieure : .....

Profession : .....

Est déjà en lien avec  une paroisse (laquelle ?).....

Un prêtre

D'autres chrétiens

Situation actuelle

célibataire

marié(e)

fiancé(e)

veuf (ve)

autre situation (préciser)

Si marié(e) Avec qui ? .....

Mariage civil  oui  non où ? ..... quand ? .....

Mariage religieux  oui  non où ? ..... quand ? .....

La personne avait-elle contracté un autre mariage précédent ?

Mariage civil  oui  non où ? ..... quand ? .....

Mariage religieux  oui  non où ? ..... quand ? .....

La demande de baptême a été provoquée par : .....

Date de cette première demande : .....

Nom et coordonnées de la personne responsable de l'accompagnement : .....

.....

.....

.....

*Fiche à remplir en double exemplaire :  
une à garder dans le secteur, l'autre pour le service diocésain à l'adresse ci-dessus*

## Orientations pour le baptême des petits enfants

*S'il fallait résumer d'un trait l'évolution des mentalités depuis une trentaine d'années, j'avancerais volontiers l'hypothèse, à propos des demandes de baptême, que nous sommes passés d'un temps où les demandes gardaient encore des références plus ou moins claires au Christ, à des demandes qui relèvent de plus en plus d'une religiosité première.*

*Il est déjà arrivé, au cours de l'histoire de l'Eglise, que s'estompent les repères évangéliques. La pastorale pouvait s'appuyer sur le sentiment religieux et le convertir. Aujourd'hui, ce sentiment est attiré par des religions différentes, nouvelles, et il s'étiole dans une sorte d'indifférence où chacun compose ses croyances privées. On ne peut donc répéter simplement ce qui eut cours hier.*

*Nous sommes en situation missionnaire. Il nous appartient d'en tirer les conséquences. Le catéchuménat des adultes apporte une pratique exemplaire. A la demande de baptême d'un adulte, on ne répond pas par "oui" ou par "non", mais par la proposition d'un chemin de conversion. Le baptême suivra les marques d'un changement de vie, produites par la foi. C'est vrai également pour les jeunes en âge scolaire. Ce sont là des orientations à poursuivre.*

*Le baptême des petits enfants doit reprendre ces mêmes orientations avec les parents, les parrains et marraines. Le point d'accrochage consiste à faire se rencontrer le désir profond de parents, même exprimé maladroitement, avec une communauté chrétienne qui, de son mieux, désire marcher à la suite du Christ. Il faut du temps, il faut une découverte réciproque, il faut le dialogue.*

*Par-delà les indications concrètes, les manières de faire, le but poursuivi n'est ni de baptiser rapidement et facilement, ni de dresser des examens inaccessibles. Il consiste à prendre au sérieux la vie des parents avec leur foi et la foi de l'Eglise avec sa vie. Tout le diocèse est appelé à entrer dans cette démarche.*

*Car il y va du sens même du baptême... Il fait d'un humain "un même être" avec le Christ, il le transforme en pierre vivante pour édifier l'Eglise, Temple de l'Esprit. Cet homme, cet enfant, devient notre frère.*

*Le conseil presbytéral a conduit ce travail, afin que les prêtres et les diacres aient joie à baptiser. Le conseil pastoral a voulu que cette orientation devienne un axe fort pour le diocèse. Ainsi les difficultés de l'heure peuvent devenir des lieux où jaillit l'espérance.*

*Merci à vous.*

*En la fête de saint Hilaire  
le 13 janvier 2001*

**† Mgr Albert Rouet.**  
*Évêque de Poitiers*

## Un guide et des orientations pour les équipes d'accompagnement au baptême

### **Le baptême, porte d'entrée dans l'Eglise**

Le baptême des petits enfants est ancien dans la Tradition et il a toujours voulu signifier que "Dieu est grâce". Il propose à tous, petits et grands, d'entrer dans son Alliance d'amour en Jésus-Christ. L'Eglise, dans sa mission, accompagne cette proposition en rappelant l'adhésion à la foi en la Résurrection du Christ manifestée dans la communauté chrétienne. C'est pourquoi tout baptisé est invité à vivre une démarche de conversion en étant appelé à prendre toute sa place dans l'Eglise. Le Concile Vatican II (1962-1965) nous fait redécouvrir que l'Eglise est "le Peuple de Dieu" en marche. *"Ce peuple a la dignité et la liberté des fils de Dieu, dans le cœur desquels l'Esprit-Saint habite comme en son Temple"* (Lumen Gentium n° 9).

**Cette réflexion s'adresse avant tout aux membres des équipes d'accompagnement** des parents qui présentent un petit enfant au baptême ainsi qu'aux diacres et aux prêtres. *"Le baptême est le sacrement qui incorpore les hommes à l'Eglise en les intégrant à la construction pour devenir une demeure de Dieu dans l'Esprit"* rappelle le *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*. Le baptisé expérimente qu'on n'est pas chrétien tout seul : c'est la découverte de l'Eglise au sein d'une communauté qui célèbre et qui témoigne... Dès lors, du temps et des étapes sont nécessaires. Ainsi un cheminement au sein d'une communauté sera-t-il proposé aux parents avant le baptême de leur enfant. Avec l'aide des acteurs pastoraux laïcs, diacres, prêtres, organisés en équipe d'accompagnement, nous pensons qu'il est possible d'aider les familles à vivre cette expérience d'une entrée dans l'Eglise.

### **Passer d'une logique de l'offre et de la demande à une logique de l'appel**

Nous désirons fortement sortir de la logique de l'offre et de la demande pour passer à celle de l'appel. Chaque personne concernée est appelée, en effet, à devenir actrice. Elle peut grandir dans sa vie d'homme et de femme grâce à la foi et par ce lien, fut-il occasionnel, avec l'Eglise. Par le témoignage mutuel nous affirmons que l'approche missionnaire éclairée en Jésus-Christ fait bouger et le monde et l'Eglise.

Au-delà des interrogations d'ordre théologique et pastoral, nous croyons que nous sommes en capacité d'inventer de nouvelles manières de "faire Eglise", dans un contexte de société sécularisée et pluraliste où les chrétiens sont en petit nombre. Lorsque les équipes se mettent en situation d'écoute, la rencontre permet de reprendre les joies et les peines portées au sein des familles, au cœur de notre pays, de notre monde, et d'accueillir comme Bonne Nouvelle, pour les demandeurs comme pour la communauté qui accueille, cette soif de faire un pas.

Nous pensons, enfin, que parents et membres des communautés, se situant en pèlerins d'Emmaüs (Lc 24,13-35) il est possible d'envisager ainsi une approche de type catéchuménal qui permettra de dégager des repères objectifs et d'ouvrir des perspectives. En développant une certaine créativité pastorale en direction des familles il sera possible de vivre le baptême comme une belle histoire vécue ensemble aujourd'hui.



## Un guide

Ce document voudrait aider tous les acteurs de cette pastorale du baptême : laïcs, diacres, prêtres en responsabilité, membres, des équipes d'accompagnement, conseil pastoral de secteur, groupes de l'éveil à la foi, responsables de l'annonce de la foi dans le cadre des communautés locales... Il s'agit plutôt d'un outil d'ordre pastoral que d'une démarche proprement théologique ou de solutions directement utilisables. Il revient aux équipes d'accompagnement de se donner les moyens appropriés aux situations locales en partant, si cela peut les aider, des questions proposées après chaque étape du dossier.

Nous rappelons que ce dossier est le fruit du travail de toute une équipe.

Pour cela il a été fait appel :

- Au comité diocésain du diaconat,
- Au service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat,
- Au service de la pastorale liturgique et sacramentelle et centre de musique sacrée,
- Aux équipes de préparation au baptême des petits enfants des secteurs pastoraux du cerizéen, du moncoutantais, du bressuirais, et du secteur Guirande et Lambon,
- Pour l'enquête : à tous les prêtres responsables de secteur ainsi qu'aux laïcs en charge de l'annonce de la foi dans les communautés locales (par leur intermédiaire 41 secteurs sur 74 ont participé à la recherche).

## Trois orientations prioritaires

En tenant compte des orientations diocésaines retenues au synode, puis reprises au sein des divers conseils diocésains et des projets pastoraux des secteurs, les deux conseils diocésains tiennent à mettre en avant trois orientations qui paraissent prioritaires:

- La qualité de l'accueil,
- La proposition d'un cheminement de foi,
- La mise en relations.

## La qualité de l'accueil

Une demande de baptême est toujours une joie, comme la naissance de l'enfant est une joie pour ses parents. Nous sommes invités à commencer par nous réjouir avec les parents de cette naissance, et à nous intéresser à la vie de l'enfant. Pour les personnes en responsabilité, il est bon de penser à l'accueil matériel, de se mettre en situation de disponibilité et d'écoute, pour recevoir les questions sur la vie, la mort, la société, la souffrance, les injustices.. .

Au-delà de l'inscription proprement dite, il importe de discerner, pour un meilleur service, les raisons qui poussent les parents à faire cette démarche.

Pour cela, il est bon de repérer, de noter déjà, ce qui a été dit par les parents, ce qui donne sens (goût) à leur vie : leurs projets, leurs engagements, leurs souhaits pour cet enfant, etc.

## **La proposition d'un cheminement de foi**

Nous avons des choses à partager parce que nous portons en commun les soucis de la vie et les espérances de tous les hommes. Il s'agit de cheminer pour chercher ensemble le sens de la vie, don de Dieu, et pour cela de repérer les étapes qui ouvrent aux trois sacrements d'initiation que sont le baptême, l'eucharistie et la confirmation. Ainsi l'Esprit d'amour pourra faire son œuvre. Nous devenons alors Eglise en marche. Ne sommes-nous pas invités à ne plus parler d'abord de préparation au baptême mais d'engagement sur un chemin de vie éclairée par la foi grâce aux liens forts qui se nouent avec une communauté précise ?

Nous avons à construire une approche de type "catéchuménal" ou "catéchétique" avec les parents, en cohérence avec le projet pastoral du secteur et celui du diocèse. Ce projet devra s'inscrire dans le temps.

## **La mise en relations**

Il s'agit pour nous d'inscrire le baptême dans la foi de la communauté, au cœur d'une Eglise active sur le secteur pastoral, au cœur d'une Eglise diocésaine qui ouvre à l'universel. Nous avons à développer la réflexion sur le Dieu de l'Alliance Père et Fils et Esprit ainsi que sur la volonté "d'entrer dans l'Eglise", "d'être d'Eglise" et de "faire Eglise". Ce souci invite à dépasser l'urgence afin de mettre en place des lieux de formation pour les parents, grâce à l'aide apportée par les chrétiens de leur communauté. Le baptême suppose cette forte mise en relations, elle est essentielle pour le futur baptisé et ceux qui l'accompagneront. Par les liens de proximité (voisinage, vie professionnelle, vie associative, parenté etc..) il est possible d'envisager des rencontres avec des laïcs en responsabilité en Eglise, avec une communauté locale, avec le secteur et le diocèse. Par ces liens il sera alors possible de partager une expérience de vie en Eglise et d'aller jusqu'à une expression de foi. Tout effort qui peut aider à développer ces différentes relations deviendra une chance supplémentaire par la suite.

## **Faire route en quatre étapes**

**1) Accueillir au sein de la communauté**

**2) Cheminer avec les parents**

**3) Célébrer le baptême**

**4) Progresser avec les parents**

## 1) Accueillir au sein de la communauté

La première démarche des parents peut se faire auprès du prêtre, du diacre, mais de plus en plus auprès des personnes assurant les permanences, des membres de l'équipe d'accompagnement, des responsables de l'annonce de la foi au sein des communautés locales etc... Cela suppose une certaine coordination.

Si les parents viennent parfois avec une certaine appréhension, il est d'autant plus nécessaire de les accueillir avec leur histoire, dans la diversité de leurs situations. Le dialogue, signe de l'intérêt de Dieu et de son Eglise pour les personnes, permet de saisir cette histoire et d'en tenir compte par la suite.

Il s'agit :

- d'écouter les motifs de la demande sans juger les personnes et les situations.
- de discerner les attentes profondes souvent mal exprimées dans la demande immédiate. Au-delà des raisons avancées peut exister une foi en recherche... ou simplement une bonne volonté...
- de chercher à comprendre ce qui se vit dans la famille : chômage, précarité, déplacements fréquents, vie professionnelle exigeante, besoins d'argent, familles coupées de leurs racines, migrants, familles éclatées...
- de chercher et de trouver ensemble des solutions si les enfants plus âgés ne viennent pas au catéchisme... en toute circonstance de savoir garder une porte ouverte... La demande ne peut être refusée mais la réponse peut être différée...
- d'accueillir toutes les demandes en sachant parfois les "déplacer", selon la démarche de Jésus : voir les fils de Zébédée ( Mt 20, 20-23)
- de se réjouir de la demande en manifestant la joie de l'Eglise.
- pour les 5/6 ans, ou plus, de mettre en lien avec une équipe de parents ayant un enfant à l'éveil à la foi ou au catéchisme. Il sera bon d'inviter les parents à repousser le baptême vers la fin de deuxième année de catéchèse.

Dès l'accueil, d'autres le font dans un deuxième temps, certaines équipes proposent une présentation de la communauté à partir du quartier, du voisinage, ainsi que des services et de leur fonctionnement, des lieux de réflexion, des temps de prière, des célébrations diverses sur le secteur...

Il est bon de savoir décrire les temps de préparation prévus avec d'autres familles sur le secteur tout en fournissant des documents brefs et précis :

- un document pour la préparation : repérer les étapes de la célébration, les diverses interventions possibles, le rôle de chacun (parents, parrains et marraines, membres de la famille sans oublier les grands enfants et les jeunes...)
- joindre des informations sur l'éveil à la foi, les activités du catéchisme, les mouvements ou groupes de recherche pour les adultes... s'il n'en existe pas sur le secteur, savoir élargir aux secteurs voisins ou au territoire...
- passer le journal du secteur pastoral ou d'autres précisions sur les conditions de vie matérielle de la communauté et du diocèse...

### Questions à reprendre en équipe

Il est bon de prendre du temps pour noter et relire les éléments du premier contact avec les familles.

- Quelles sont les réflexions ou les questions qui sont venues et qu'il faudrait reprendre en équipe d'accompagnement ?
- En quoi ces réflexions sont-elles importantes pour nous ? pour notre communauté ? pour l'Eglise ?
- Quel lien serait à faire pour aider l'équipe de préparation et le célébrant qui vont accueillir ces familles ? (trouver les moyens d'une concertation pour que les familles qui iront à la réunion de préparation comprennent que les uns et les autres ne marchent pas en parallèle).
- Comment prendre les moyens de ne pas perdre contact avec telle ou telle famille ?
- Comment, en conseil pastoral de secteur, au sein de notre communauté locale, prendre en compte positivement la démarche des familles avec leurs peurs, leurs questions, leur vécu ? Peut-être est-ce l'occasion de faire le point entre le délégué pastoral, le responsable de l'annonce de la foi, le chargé de la prière ?
- A quel service, diocésain ou autre, communiquer les questions en suspens pour prévoir une formation ? (cf. revoir les bases philosophiques, sociologiques, théologiques, ecclésiologiques, etc.)

### Notes

- a)** Quant à l'âge des enfants, trois cas peuvent se présenter :
- Moins de 3 ans : les parents sont les premiers concernés. Ils s'engagent à l'éveil de l'enfant au sens du sacrement reçu.
  - De 3 ans à 7 ans : l'enfant est déjà apte à devenir "l'ami de Jésus" et peut se préparer, à sa mesure, au sacrement. Il peut rejoindre un groupe d'éveil à la foi.
  - Plus de 7 ans : l'Eglise a prévu un rituel de baptême particulier. C'est dans le cadre du catéchisme que l'enfant vivra, étape par étape, la préparation du baptême.

**b)** Si la demande de baptême concerne un enfant de 5 ans et un autre beaucoup plus jeune, de la même famille. Cette demande sera acceptée en invitant les parents à préparer le baptême avec l'enfant de 5 ans et à faire participer les deux enfants aux rencontres d'éveil à la foi des tout petits.

**c)** Si le baptême de l'enfant a lieu en dehors du secteur du domicile des parents, ceux-ci demandent au secteur de leur domicile une autorisation. La préparation peut se faire sur l'un ou l'autre des deux secteurs. Il est souhaitable de favoriser au maximum les liens avec les membres de la communauté locale.

**d)** Pour toute demande de baptême l'accord explicite des parents ou des tuteurs légaux est nécessaire.

**e)** Si le baptême doit être assuré par un prêtre extérieur au secteur, l'accord du prêtre responsable du secteur est nécessaire.

**f)** Lorsqu'il y a demande de baptême et de mariage le même jour, il est bon de rappeler aux parents qu'il s'agit d'honorer chaque démarche sur le plan humain et dans une célébration spécifique :

- Célébrer l'accueil de l'enfant et son entrée dans l'Eglise,
- Célébrer l'amour d'un couple et le sacrement de mariage.

Certaines expériences montrent qu'il est possible de célébrer le mariage le samedi et le baptême le dimanche. Toute confusion est ainsi évitée.

## 2) Cheminer avec les parents

La préparation de la célébration du baptême est un chemin à parcourir avec les parents et leurs familles. Afin de conserver la dimension de l'appel nous privilégions la préparation avec plusieurs familles. Ainsi un véritable dialogue pourra prendre forme. Plusieurs manières de faire restent possibles :

- soit un jour fixe... selon la demande... mais toujours avec les membres de l'équipe d'accompagnement.
- Les moyens : livrets, cassettes audio, vidéo, etc.

### Trois temps sont généralement proposés :

#### a) Reprendre ce que nous vivons

L'animateur, plutôt un laïc que le prêtre, se présente ainsi que les membres de l'équipe d'accompagnement.

Puis les parents se présentent à leur tour : noms, habitat, quartier, village, la famille, le milieu social, les activités professionnelles, les divers engagements dans la société et l'Eglise...

On mettra ensuite en avant la joie de la naissance, l'accueil de l'enfant au sein du couple, de la famille, avec les amis. Il sera bon d'aider les parents à s'exprimer sur cet accueil en prenant le temps de présenter l'enfant qui va être baptisé.

Enfin relever ce qui est nouveau, ce qui s'est "déplacé" dans la tête, le cœur, depuis la naissance, les responsabilités nouvelles, etc.

#### b) Croire, réponse à quoi ? à qui ?

Question délicate s'il en est : l'animateur essaie de faire exprimer les parents sans trop insister :

- Savoir retenir telle ou telle expression qui peut être reprise de façon à relancer le débat.
- Développer le dialogue en évitant de le transformer en interrogatoire. Les membres de l'équipe sont invités eux aussi à se laisser interroger en évitant les "pourquoi".

- Noter les repères qui reviennent le plus souvent :

Le sens à donner à la vie ? le sens de la fête et de la célébration ? la chance de pouvoir vivre un passage qui ouvre à une dimension spirituelle ? à une vie en Eglise ? à un grand projet qui donne sens à une vie d'homme au cœur même de notre société ? s'ouvrir à l'Esprit d'amour de Dieu ? une possibilité de donner consistance au projet de vie de couple qui a pu être précisé le jour du mariage ? accepter une réflexion sur le mal ? le péché, les dons de l'Esprit de Dieu ? comme fruit d'une réponse à un appel (personnel ou au niveau du couple) ? chercher à ouvrir à des paroles d'Evangile qui proposent un chemin plutôt que des réponses, etc.

#### C) Prendre le temps de célébrer

Présentation du livret qui servira à l'élaboration de la célébration du baptême.

Le moyen retenu comporte des paroles de croyants et des textes bibliques, des propositions pour la demande du baptême, pour la prière, la profession de foi, etc.

L'animateur aide à reprendre chaque étape et son contenu par un échange avec et entre les parents et les autres personnes présentes... Savoir favoriser un pas vers l'Evangile en dépassant le déroulement de la célébration et la signification des rites.

S'il y a plusieurs baptêmes au cours de la même célébration, solution qu'il vaut mieux favoriser pour traduire une image de l'Eglise en marche, il est nécessaire que les familles concernées se rencontrent pour retenir les textes, les interventions diverses, les chants etc. Il est bon de savoir se restreindre et ne pas se répéter. Il importe d'ouvrir à une démarche communautaire, à une Eglise qui manifeste sa foi par l'acte liturgique.

### Questions à reprendre en équipe

- L'apport des parents a-t-il été pris en considération ? Qu'est-ce cela a produit ?
- Qu'avons-nous laissé de côté dans ce qui a été dit ? Pourquoi cela nous a-t-il paru moins important ?
- Y a-t-il eu accueil de certaines valeurs humaines et en même temps ouverture à une expression de foi ainsi qu'à une vie en Eglise ? Nous relevons comment tout cela nous parle de Dieu, de son action aujourd'hui, de l'Esprit du Christ, de l'espérance du Royaume ?
- Y a-t-il eu passage d'une demande à un appel ou, dit autrement, les parents en situation de demandeurs se sont-ils ouverts à la dimension d'appelés ?
- L'équipe d'accompagnement a-t-elle favorisé le dialogue ? Ses membres se sont-ils laissés interpeller ? Un déplacement a eu lieu ? Que pensons-nous de tout cela ?
- Avons-nous coordonné les trois étapes : vivre, croire et célébrer ?
- Quelles propositions faire aux parents après le baptême en tenant compte de leur approche ?
- Que pouvons-nous partager en conseil pastoral de secteur (CPS) ? et/ou à notre communauté locale, pour un suivi au plus près du terrain ?
- En quoi le projet pastoral de notre secteur peut-il être modifié en vue de la mission ?

### 3) Célébrer le baptême

#### a) Le baptême chemin de vie

Nous soulignons l'importance de mettre en valeur les quatre étapes de la liturgie du baptême :

1. l'accueil dans l'église : marquer l'entrée dans le bâtiment église : symbole de l'entrée dans la grande famille : l'Eglise.
2. l'écoute de la Parole de Dieu suivie de la prière de l'assemblée.
3. le baptistère : prendre le temps de se déplacer vers le baptistère, si c'est matériellement possible, lieu repérable où les enfants vont renaître de l'eau et de l'Esprit.

4. la démarche vers l'autel, autour duquel la communauté est invitée à s'arrêter et à se nourrir du Corps du Christ, c'est là que le Notre Père est proclamé par tous.

La célébration du baptême des petits enfants invite à vivre physiquement tout un parcours, fait d'étapes successives, en vue du chemin à ouvrir : se laisser ensuite habiter par l'amour de Dieu, grâce à la Lumière du Christ, et à la foi de la communauté en pèlerinage.

#### b) Quelques points d'attention

- De plus en plus souvent la célébration du baptême se fait avec la présence active des membres de l'équipe d'accompagnement, soit au cours d'une messe dominicale, soit encore à l'issue de celle-ci après l'accueil par eux des familles devant toute la communauté. La signation peut être faite par des personnes extérieures à la famille en particulier par les membres de l'équipe d'accompagnement, toujours pour marquer la dimension communautaire du baptême. Les membres de l'équipe peuvent aussi intervenir lors de la prière communautaire du baptême. Les membres de l'équipe peuvent aussi intervenir lors de la prière communautaire, assurer les chants, favoriser les déplacements, faire signer les registres etc.
- Il semble que chercher à regrouper les baptêmes développe et rend plus visible la dimension ecclésiale et fait jouer l'universel. Cette attitude redit que le baptême n'est pas lié à l'emploi du temps du prêtre ou à sa disponibilité, ou celui de la famille, mais qu'il est l'œuvre d'une Eglise rassemblée.
- Les différentes interventions préparées par les parents, parrains et marraines, mais aussi par des personnes extérieures aux familles, mettent en lumière la dimension d'une communauté qui se construit et qui participe.
- Il importe de faire jouer les symboles et les rites proposés, de souligner le baptême comme

passage à une vie tournée vers le Christ, d'un passé à un avenir, et de proposer de vivre le baptême comme une rencontre de l'homme et de Dieu.

- Enfin, le baptême n'est pas une fin en soi. Les baptisés accueillent l'action de Dieu et reçoivent la mission de faire découvrir à d'autres que leur vie est précieuse, que le monde est confié à tous pour le bonheur de l'humanité (onction de l'huile, vêtement blanc, remise du cierge, prière du Notre Père etc). Une vie nouvelle commence...

#### Questions à reprendre en équipe

Il est souhaitable que les membres de l'équipe d'accompagnement participent à la célébration, ils peuvent alors réfléchir aux points suivants :

- Comment s'est passée la célébration : ambiance, contenu, place de chaque intervenant ? Liens entre la préparation et la célébration ?
- Avons-nous suffisamment articulé la fête familiale et la célébration du baptême : comment le baptême est-il perçu, comme fête de la famille et fête de l'Eglise ?
- Quelles expressions de foi ont été favorisées ? Sur quoi se fondent-elles ? Comment les expressions employées au cours de la recherche ressaisissent-elles l'effet du baptême ?
- Quel visage d'Eglise avons-nous donné ? Le visage de l'Eglise, signe que Dieu se donne, est-il repérable ? Quels moyens prendre pour savoir comment les familles reparleront du baptême (annonceront l'Evangile...) dans leur entourage ?
- En quoi notre communauté a-t-elle grandi ? La dimension missionnaire a-t-elle été suffisamment présente ?
- L'après baptême a-t-il été souligné ? Des repères ont-ils été proposés ?

- Qu'avons-nous à partager au conseil pastoral de secteur (CPS) ? au responsable de l'annonce de la foi sur notre communauté locale ?

- Faudrait-il penser à une formation liturgique ? A quel service ou à quelles personnes faire appel ?

- Là où nous en sommes avec les parents, avons-nous mis suffisamment en valeur les trois piliers pour soutenir leur foi : l'Ecriture, le partage eucharistique et la communauté ?

#### 4) Progresser avec les parents

A la fin de la célébration du baptême, le célébrant se tourne vers les parents et leur confie le cierge allumé : la lumière du Christ, *"c'est à vous, parents, que cette lumière est confiée"* leur dit-il. Qu'en est-il dans les faits ?

Les équipes d'accompagnement s'interrogent fortement sur le suivi de cette mission. Car, si le baptême est un chemin, un choix de vie, sur lequel avancera le baptisé à la suite du Christ, il est nécessaire que les parents assument au mieux leur engagement de proposer la foi à leur enfant, aidés en cela par l'Eglise et en priorité par la communauté locale.

Voici quelques pistes :

- Des moyens pour progresser avec les parents
- Des propositions pour les responsables
- Des documents à consulter

##### a) Des moyens pour progresser avec les parents

Nous rappelons que c'est la communauté locale qui constitue le lieu de l'initiation chrétienne, initiation qui s'inscrit dans le temps et dans une histoire humaine éclairée par la foi des chrétiens qui nous ont précédés. Il s'agit d'un projet à long terme, de l'ordre de la mission confiée à toute communauté : être présent, initier, transmettre, aller vers.

Écoutant les questions des hommes, la personne qui a la charge de l'annonce de la foi :

- est en lien dans ce domaine avec le secteur et avec les services diocésains,
- est en contact avec les mouvements d'action catholique et les aumôneries,
- se préoccupe de trouver de nouveaux modèles d'annonce de la foi,
- peut mettre en lien avec une équipe de jeunes couples, ou parents, en recherche.

Certains secteurs pastoraux, travaillant en synergie, veillent à ce que les parents puissent vivre leur foi en les aidant à s'insérer dans la communauté, en respectant leur âge et leur milieu social. Sur notre diocèse, diverses expériences se développent :

- Une fête anniversaire des baptêmes organisée en secteur, en faisant appel aux parents eux-mêmes,
- des rencontres à partir des quartiers, d'un événement...
- des célébrations pour les tout petits et leurs familles,
- une reprise des listes de parents sur plusieurs années, des regroupements sont parfois possibles,
- des propositions faites aux parents de documents pour les aider à parler de la foi aux enfants, ce qui demande, parfois, d'abord de se les approprier comme adultes,
- des documents destinés aux parents d'enfants qui ont un handicap, pour un accompagnement adapté,
- une lecture des textes du synode diocésain qui invite à construire dans un va et vient entre la vie et la Parole de Dieu (initiation chrétienne, formation, sacrements...),
- une recherche afin de bien relier entre eux les sacrements du baptême, de l'eucharistie et de la confirmation,
- un développement de lieux de relecture pour que la foi puisse grandir en s'enracinant dans le quotidien (la démarche dite de révision de vie est précieuse au sein des mouvements d'action catholique),

- un soutien pour aider à sortir d'une certaine subjectivité, très privilégiée en notre temps, en progressant vers un plus d'objectivité : cela ne peut se faire que par un cheminement progressif,
- une valorisation de l'après baptême réclamant les mêmes attentions que la préparation au sacrement, certaines équipes d'accompagnement ont le souci de mettre en lien les familles avec une autre communauté.

### **b) Des propositions pour les membres de l'équipe d'accompagnement**

- Veiller à donner une suite à la célébration : garder des liens avec la famille, dans le quartier, le village, proposer une rencontre, favoriser sur chaque secteur des équipes d'accueil avec laïcs et prêtres (ou diacres), de façon à diversifier le rôle de chacun dans le cadre d'une même mission, on met ainsi en jeu le sens d'une communauté.
- Par secteur, (pourquoi pas sur un territoire) se préparer une charte avec perspectives et projets pour la pastorale des baptêmes, en veillant bien à la dimension missionnaire de la démarche.
- Si le baptême a lieu dans un autre secteur (ou diocèse) il paraît bon de faire-part de la naissance et du désir de vivre le baptême ailleurs, pour telle ou telle raison, à la communauté du lieu de l'habitat. Penser aussi à communiquer à la famille ce qui existe sur le secteur, pour un suivi possible après le baptême. Savoir enfin aller au-delà d'un échange administratif entre les deux communautés concernées...

### **Des pistes à approfondir (sur un secteur ou entre plusieurs secteurs)**

Dans toute approche, lier fortement les trois rituels... celui pour les petits enfants, celui pour les enfants en âge de scolarité et le rituel de l'initiation chrétienne des adultes, en sachant que nous privilégions le rituel pour les adultes de façon à garder avec les parents une démarche qui invite à progresser. Trois pistes resteront à travailler au fil des années..



- Le lien avec la communauté,
- La formation catéchétique,
- La vie sacramentelle.

En secteur, comment développer une pastorale en direction des jeunes parents (cela suppose un travail suivi et constructif entre l'équipe d'accompagnement et le conseil pastoral de secteur) ? De là, l'invitation à veiller à une certaine cohérence sur le secteur pastoral : rôle du conseil pastoral de secteur ? place d'un projet pastoral ? travail avec l'équipe d'accompagnement ? utilité d'une charte ?

Nous pouvons retenir :

- L'importance de partir de la demande des parents, de manière à ouvrir à des paroles d'Évangile qui proposent un chemin plutôt que des réponses (nous sommes constamment invités à situer la foi dans une démarche relationnelle qui exprime, pour une part, l'amour du Christ dont nous vivons),
- Le choix des documents pour l'accompagnement des parents et la célébration proprement dite demeure essentiel et est de la responsabilité d'une équipe : il importe que ces documents sachent aller au-delà de la célébration. Les familles n'ayant pas - ou peu - suivi l'évolution de l'Église depuis Vatican II, elles ont besoin de repères et de points d'appui pour l'avenir. Il s'agit de développer avec les parents une démarche dynamique qui passe d'un héritage à une découverte de la foi et à une vie en Église, celle-ci se rend disponible et significative pour aujourd'hui.

- L'importance de la formation : une forte demande existe. Nous retenons certaines pistes relevées à la suite de l'enquête : travailler l'accueil des parents... la célébration du baptême... la force des symboles... la mission de l'Église... notre propre témoignage de foi... la mise en valeur de la dimension de la communauté... de l'Église diocésaine et universelle... la proposition de rejoindre des mouvements d'action catholique ou autres mouvements ou encore des services d'Église ?

*Eglise en Poitou, janvier 2001*

---

---

Pastorale  
sacramentelle

**Le mariage**

---

---

4

## Les dossiers administratifs de mariage

### Quelques consignes

*Tous les dossiers de mariages contiennent trois types de documents, quelque soit la situation*

#### **Les actes de naissance.**

Ils sont parfois absents, en particulier lorsque les deux parties sont baptisées. Lorsque l'un des deux n'est pas baptisé, l'acte de naissance est **indispensable** puisqu'il est la seule preuve que la personne n'est pas mariée antérieurement. Dans le cas d'un baptisé, il est arrivé qu'on découvre un mariage antérieur qui n'était pas notifié sur la *copie d'acte de baptême en vue mariage*. Ils sont fournis par les fiancés. Pour l'Église catholique, leur validité est de **six mois**. En cas de mariage civil antérieur suivi d'un divorce, il convient de faire un enquête de non mariage religieux : il suffit de faire parvenir le dossier au bureau des mariages qui s'en charge.

Pour toute information ou question, s'adresser à :

#### **Bureau des mariages**

44 rue Jean Jaurès  
86035 Poitiers cedex  
Tél. : 05 49 50 11 91

#### **Les copies d'acte de baptême en vue mariage.**

Normalement sont demandés par **les personnes qui assurent la préparation au mariage** et non par les fiancés. Leur validité est **de six mois**.

#### **Les déclarations d'intentions.**

Pour en connaître l'esprit, il peut être bon de relire *le Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements*, page 277 qui donne le sens de ces documents.

Dans les cas où il y a lieu de demander une dispense ou une autorisation, on se référera au document établi par le bureau des mariages.

*Le Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements* est un ouvrage indispensable, pratique et qui répond à la majorité des problèmes qui se posent. Il contient tous les modèles de formulaire.

## Procédure concernant les demandes de disparité de culte ou autorisation de mariage mixte

Dans la demande de dispense, il convient de ne pas oublier de lire les notes, en particulier celle qui concerne **les motifs invoqués** : ce sont les raisons invoquées par le **prêtre ou diacre** pour demander la dispense et non les raisons qui poussent les fiancés à se marier religieusement dans l'Église catholique exprimées dans leurs déclarations d'intention. *Quelques raisons sont formulées, en particulier le risque grave de mariage uniquement civil ou encore le risque d'incompréhension grave ou de rejet de l'Église* qui recouvrent la majorité des cas rencontrés. N'oubliez pas de préciser **qui demande la dispense**, son nom apparaissant dans le texte de la dispense.

Dans la mesure du possible, il convient d'utiliser les déclarations d'intentions particulières : en effet, il y a en plus pour la partie catholique un engagement **à rester fidèle à sa foi catholique, à faire son possible pour le baptême et l'éducation catholique des enfants et à respecter la conscience de son conjoint** comme l'indique le formulaire **D4a** pages 289 et 290 du Directoire tandis que l'autre partie s'engage à **respecter son conjoint** selon l'esprit du formulaire **D4 b** page 291 du Directoire (ou **D2** et **D3** pages 281 et suivantes pour les demandes d'autorisations de mariage mixte). Il est important de noter que les situations particulières sont prévues dans les annexes 8 et 9 pour les couples Islamo chrétiens (pages 292-294) ou Judéo chrétien (pages 295-296). Concrètement, certaines offrent plusieurs solutions (soit l'acceptation soit l'expression de certaines réserves) : il convient que la personne qui signe la déclaration choisisse et manifeste son choix en rayant la partie refusée. L'absence de choix pourrait laisser croire que le signataire n'a pas lu le document qu'il a signé... En tout état de cause, il s'agit d'engagements qui, en quelque sorte, **conditionnent la validité de la dispense** et sont donc appelées *cautions*.

### **Dans le cas des mariages où l'un des deux est baptisé non catholique ?**

Lorsqu'il s'agit d'un mariage mixte, il ne s'agit plus d'une dispense mais d'une autorisation. La procédure est la même que pour la demande de disparité de culte à l'exception de la demande **d'autorisation de mariage mixte**, formulaire **M 10** page 187 du *Directoire*. Si le mariage doit être célébré au temple, par exemple, il convient de mander **une dispense de forme canonique**, qu'il suffit de préciser : il y va cette fois-ci de la validité du mariage.

### **Que reçoit-on ?**

Le dossier est renvoyé avec la dispense ou l'autorisation de célébrer un mariage mixte (formulaire **M 18** page 211 ou formulaire **M 21**) et *l'autorisation de célébrer* signée sur le formulaire **M1** page 4 en haut. Le Bureau des mariages conserve la **demande de dispense** ou **d'autorisation et la copie des déclarations d'intentions** dont il a été question.

Il ne s'agit pas de *paperasses supplémentaires* mais **du droit que tout fidèle** a de célébrer **un vrai mariage**, c'est à dire valide, et du **respect de la valeur sacramentelle du mariage**.

Pour toute information ou question, s'adresser à :

### **Bureau des mariages**

44 rue Jean Jaurès  
86035 Poitiers cedex  
Tél. : 05 49 50 11 91

## Pastorale des personnes divorcées et divorcées-remariées

Depuis plusieurs années, le diocèse de Poitiers met en œuvre une mission d'accueil des personnes divorcées et divorcées-remariées. Des pratiques pastorales diverses ont été mises en place. Pendant les années 80, un groupe de personnes s'est retrouvé pendant plus de deux ans. Sa réflexion a abouti à la rédaction d'un document de référence pour la pastorale. Celui-ci fournit des outils simples de travail pour l'accueil des personnes en Eglise.

1. Accueillir les personnes divorcées et divorcées-remariées
2. Les moyens pour accueillir
3. Pour être aidé

### **1. Accueillir les personnes**

Jean-Paul II, dans *Familiaris Consortio*, "...exhorte chaleureusement les pasteurs et la communauté des fidèles... à aider les divorcés... tous feront en sorte qu'ils ne se sentent pas séparés de l'Eglise, car ils peuvent et même ils doivent, comme baptisés, participer à sa vie".

Les Actes des synodes de notre diocèse confirme cette orientation dès 1993 et aujourd'hui encore en 2003. Le synode de 1993 est très explicite "*Offrir aux personnes divorcées et remariées toutes les possibilités de participation à la vie de l'Eglise*". Le synode de 2003 réaffirme ces orientations et met justement l'accent sur les acteurs (et les ministres) de l'Evangile ainsi que sur la mise en œuvre de l'accueil et du partage (voir n° 13, qui insiste sur "*l'accueil de la foi de tous*"). Mgr Rouet encourage (2001) fortement les communautés à signifier la présence de l'Eglise aux personnes en les invitant à y être activement présentes.

### **2. Les moyens pour accueillir les personnes divorcées et divorcées-remariées**

Les paroles des personnes divorcées et divorcées-remariées montrent qu'elles s'interrogent sur leur lien avec l'Eglise. Ces interrogations sincères interpellent les chrétiens non divorcés sur l'attitude à adopter.

Afin d'oser une démarche qui cherche le bien des personnes en Eglise, la pastorale des personnes divorcées et divorcées-remariées proposent de mettre en place des équipes locales chargées de l'accueil des personnes.

Concrètement, cette possibilité d'accueillir doit se faire connaître par tous moyens de communication, par des propositions de rencontres, réunions qui permettront aux personnes d'exprimer leur souffrance, leur désarroi mais aussi de réfléchir et approfondir certains sujets (par exemple le pardon).

Plusieurs groupes existent dans le diocèse. Chacun a sa façon de travailler et de s'adapter aux demandes.

### **3. Pour être aidé**

Il existe un document pastoral **Personnes divorcées et divorcées-remariées**. Il traite à la fois d'orientation pastorale et de la pédagogie pour les équipes d'animation pastorale.

La commission pastorale des personnes divorcées et divorcées remariées du Service diocésain de pastorale familiale propose deux rencontres annuelles pour les animateurs des groupes locaux et pour ceux qui envisagent de créer un groupe.

#### **Pastorale des personnes divorcées et divorcées-remariées**

##### **Service diocésain de pastorale familiale :**

10 rue de la Trinité  
86034 POITIERS CEDEX  
Tél. : 05 49 60 32 51

e-mail : [pastorale-familiale@diocese-poitiers.fr](mailto:pastorale-familiale@diocese-poitiers.fr)

---

---

# Pastorale des funérailles

---

---

5

## L'accompagnement des familles en deuil

Accompagner les familles en deuil et célébrer l'adieu engage la communauté chrétienne locale. Sa mission est de témoigner de l'espérance qui anime les chrétiens.

Les communautés locales doivent veiller au fonctionnement des "équipes funérailles" pour vivre avec les familles en deuil ces moments difficiles, les aider à préparer la célébration d'obsèques et parfois, prendre en charge elles-mêmes la célébration, lorsqu'un prêtre ne peut être présent.

C'est un véritable service de compassion que la communauté chrétienne accomplit au nom de l'Eglise, au plus près des personnes éprouvées : manifester une réelle sympathie (au sens fort : souffrir avec !) et les accompagner. Parfois, il pourra y avoir un suivi : rester en contact, prendre des nouvelles, inviter une personne seule à participer à la vie locale...

N.B. Un dossier pratique a été réalisé par le Service diocésain de Pastorale Sacramentelle et Liturgique **Accompagner le deuil et célébrer l'adieu**.

### **Concrètement quand survient le deuil**

La famille doit d'abord avoir recours à une société de Pompes Funèbres et faire les démarches auprès d'elle. Si l'on souhaite une célébration religieuse, ce sont les Pompes Funèbres qui avertissent la communauté locale du défunt pour convenir de l'heure de la cérémonie à l'église.

La famille va ensuite rencontrer l'équipe qui assure cet accompagnement. Parfois, ce sera le prêtre directement. Il s'agit de préparer le déroulement de la célébration ( choix de textes, intentions de prière, musiques, chants, rites et geste d'adieu...)

Pour bien manifester que c'est la prière de l'Eglise qui accompagne le défunt, c'est toujours une équipe qui anime la célébration religieuse. Il ne peut pas toujours y avoir un prêtre. Mais la

prière liturgique a besoin d'être conduite par un membre de la communauté : s'il n'y a pas de prêtre, ce peut être un diacre ou un chrétien qui a reçu mission.

### **Qui accompagne au cimetière ou au crématorium ?**

Tous les rites religieux se font à l'église (bénédiction du corps, fleurs...). Souvent, la famille se retrouve seule, mais parfois elle préfère vivre ce temps dans l'intimité. Quand cela est possible, un membre de l'équipe peut accompagner au cimetière ou au crématorium, et proposer une prière et un geste d'adieu. Le fascicule *Prier près d'un défunt* aidera. Il peut être remis à la famille.

Si l'eucharistie n'est pas célébrée lors des funérailles, les familles sont invitées à s'associer à la communauté locale lors d'une eucharistie. Au moment de prier pour les défunts, on peut nommer ceux qui nous ont quittés récemment ou ceux qui ont été recommandés à la prière de l'Eglise.

## Le 2 novembre

L'Eglise célèbre la "commémoration des fidèles défunts". C'est l'occasion d'inviter à cette messe toutes les familles qui ont eu un décès dans l'année et de nommer les personnes dont on a célébré les obsèques à l'église. On peut prévoir un rite de lumière pour rappeler leur souvenir et les associer à la "Communion des Saints".

Un dépliant sur la **Pastorale des funérailles** a été réalisé par le Service diocésain de liturgie. Il est destiné à une large diffusion pour informer et faire évoluer les mentalités. Il s'intitule : *A vos côtés dans le deuil.*

Mgr Rouet écrit notamment :

*"Il revient à l'Eglise d'humaniser la mort et de rester en lien avec ceux qu'un deuil plonge dans la détresse... Les chrétiens tiennent à partager la peine des hommes. Ce partage témoigne de leur foi en la Résurrection. La communauté chrétienne se fait représenter auprès de ceux qui pleurent un défunt, par une équipe chargée de cette proximité ou par un prêtre. Prêtre ou équipe, au nom de la communauté, ils sont envoyés par l'Evêque..."*

N.B. Ces dépliants sont disponibles au Service diocésain de Liturgie et au Service de Catéchèse. Ils sont conditionnés par paquets de 100. Tarif : 16 € les 100 - chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine de Poitiers.

## Et si l'on préfère l'incinération ?

L'Eglise demande que la célébration des obsèques se fasse en présence du corps du défunt, dans une église, avant la crémation. Une prière peut être dite au crématorium avant l'incinération, comme on le fait au cimetière.

Il est conseillé de déposer l'urne au cimetière, dans le caveau de famille ou le colombarium pour que la famille ait un lieu où elle puisse se recueillir.

## Incinération et deuil

Psychologiquement, il faut savoir que la disparition rapide du corps ajoute souvent une difficulté à vivre le deuil.

### Que faire des cendres ?

Normalement, la remise de l'urne se fait plusieurs jours après. (Bien réfléchir à la destination des cendres : dans un lieu public, avec une plaque indiquant le nom, les dates.)

A éviter :

- l'urne à la maison.
- la dispersion anonyme.
- le partage des cendres.



## La Pastorale des funérailles

*Depuis plus d'un an, diverses instances du diocèse - le conseil presbytéral, les doyennés, le service de pastorale liturgique et sacramentelle, ... - étudient la pastorale des funérailles. Sur ce sujet le Service de pastorale liturgique vient de publier une nouvelle édition d'un recueil que je recommande à l'ensemble du diocèse comme référence pastorale et guide des célébrations. Ici ou là des réalisations de qualité ont déjà lieu.*

*Nous avons ainsi une base d'expériences qui permet aujourd'hui d'avancer ensemble sans que nos objectifs soient coupés de la vie habituelle de notre Eglise. Je remercie ceux et celles qui ont réfléchi à cette question délicate et ont travaillé à proposer des solutions.*

*Le texte présenté ici au diocèse n'est pas un annuaire, car les situations sont trop diverses. Il fait la synthèse des réflexions et des expériences, donne des éléments de réflexion et propose des avancées.*

### **1 - Des enjeux importants.**

*Le christianisme n'est pas une religion des morts, mais une foi en la Résurrection. Il est cependant impossible de présenter la Résurrection du Christ sans tenir compte de la mort qui appartient à la condition même de l'homme.*

*C'est au baptême qu'une personne humaine passe sacramentellement à travers la mort avec le Christ pour ressusciter avec Lui (Rm 6,5). Redire que les obsèques ne sont pas un sacrement, ce qui est exact, demande en complément d'insister sur la nature particulière des sacrements, donc une catéchèse appropriée lors de la préparation du baptême et des présentations de l'Eucharistie qui unit un chrétien au "Corps livré" et au "Sang versé".*

**1.** *Notre civilisation répugne à parler de la mort, peut-être en réaction au siècle précédent qui en parlait trop. Ce silence, finalement rend la mort encore plus absurde : les jeunes, par exemple, deviennent particulièrement fragiles devant le décès d'un de leurs camarades.*

*La mort fait partie de l'histoire d'une vie. Le silence à son sujet constitue une tromperie, et l'exagération un étouffement de l'espérance. La foi nous conduit à en parler à partir de Jésus-Christ et comme le Christ en parle, ainsi que le font les évangiles et les épîtres. **Le premier enjeu concerne la vérité de notre foi.***

**2.** *Accompagner une personne jusqu'à son passage en Dieu, lui permettre, autant que possible, de vivre humainement ses derniers instants, avec pudeur et fidélité, sont des attitudes d'authenticité évangélique que les communautés chrétiennes doivent garder. Dans les communautés locales, les équipes qui entourent les responsables de la charité en sont chargées.*

*La mort d'un proche place une famille, les amis, dans une situation de fragilité. Chacun ressent la brisure d'un lien, le poids d'une absence irrémédiable. Il est renvoyé à sa propre précarité. **Etre présent à ces peines**, à ces révoltes, à ce "travail de deuil", constitue un accompagnement de fraternité humaine et une exigence évangélique. Tel est le **second enjeu**. Il concerne la présence en proximité aux personnes.*

**3.** *La célébration des obsèques rassemble souvent beaucoup de gens, chrétiens ou non, pratiquants ou non. Contrairement à hier, les hommes n'hésitent plus aujourd'hui à se rendre à l'église. Au lieu de replier la douleur sur un cercle familial ou amical, les obsèques à l'église restent publiques, donc signifient la réalité de la dimension sociale de toute existence. Même les plus pauvres et les plus isolés sont accueillis par l'Eglise.*

*Le corps n'est pas porté directement de la maison au cimetière : il effectue un passage **médiateur** par l'église. Il n'y a pas que des mots qui s'envolent, mais des liens qui s'affirment, comme une solidarité maintenue. Ce fait social questionne le sens de la vie. Sans doute est-ce une des principales raisons de la présence habituelle aux obsèques au point qu'on a pu parler "des pratiquants des enterrements", et l'expression, loin d'être péjorative, traduit une interrogation fondamentale.*

*On fait parfois appel à des amis chrétiens pour célébrer à l'église les obsèques d'un adulte non baptisé. Cet appel est à recevoir, mais l'accueil par l'Eglise ne se confond pas nécessairement avec un passage à l'église : une prière peut être organisée en tout lieu.*

*Les obsèques représentent donc un **enjeu humain social** et le moment d'une **annonce de l'Évangile**. Les chrétiens rendent la foi présente au plus près des personnes dans la peine. C'est un témoignage important. La majorité de la population l'attend de l'Eglise. Si nous délaissions cette présence, une bonne part des gens se sentiraient abandonnés dans une situation où ils ont besoin de soutien et d'espérance. La tentation leur serait alors grande de se tourner vers ailleurs.*

**4.** *Les réalités les plus fondamentales de l'existence échappent aux paroles. Que dire devant la mort, qui ne soit trop petit. Les funérailles possèdent donc une dimension symbolique pour affirmer la grandeur de l'homme. Les rites expriment le sens collectif de l'existence, ces liens qui tissent la vie, au-delà des mots et des gestes. Jusque dans sa mort, une personne fait partie d'un corps social. C'est pourquoi nul n'est entièrement maître de ces rites.*

*Deux moments sont particulièrement délicats et intenses : la fermeture du cercueil et le dernier adieu au cimetière.*

*Depuis longtemps, l'Eglise catholique majoritairement a, de fait, en charge la prise en compte de ces liens sociaux. La ritualité autour de la mort traduit l'appartenance d'un homme à l'histoire humaine. L'Évangile ne gagnerait rien à abandonner la gestion de cette ritualité : des rites ambigus apparaîtraient aussitôt, plus ou moins religieux et les obsèques deviendraient un enjeu commercial. La symbolique des rites tomberait alors dans la superstition ou le commerce.*

## **2 - Des réponses diverses.**

*Nous sommes tous conscients de ces enjeux. La question est de savoir comment y répondre de manière à montrer que l'Eglise accompagne des personnes dans la peine et à évangéliser ces moments qui touchent profondément. D'où les questions concernant la ritualité du deuil : comment la situer dans le monde actuel ? Quelle évolution promouvoir ?*

*Les situations sont différentes d'un secteur à l'autre. Entre les principales villes et l'espace rural, mais aussi entre secteurs ruraux selon, par exemple, qu'existent, sur leur territoire, une ou plusieurs maisons de retraite. Ainsi un prêtre a-t-il dû célébrer 21 enterrements en 19 jours. Comme chaque enterrement était préparé par une ou deux visites aux familles, cela représente un travail considérable accompli souvent au détriment d'autres tâches également urgentes.*

*Il n'y a pas, d'ailleurs, que le temps passé. Il risque de se produire un déséquilibre entre l'annonce du Christ vivant et l'image, d'un ministère sacerdotal, marqué par une présence excessive aux cérémonies liées à la mort. Des prêtres m'ont confié leur lassitude devant ces actes du ministère. Ils souhaitent non pas, se décharger de cette responsabilité, mais mieux la replacer dans l'ensemble de leurs tâches.*

*En d'autres secteurs, des prêtres estiment prioritaire leur présence aux obsèques.*

*C'est pour eux un vrai temps de fraternité et d'annonce de l'espérance chrétienne. L'enjeu apostolique est, à leurs yeux, essentiel. Il s'agit d'évangéliser les temps forts de la vie : naissance, croissance, mariage et la mort.*

*Ces deux attitudes sont respectables. Elles ne sont pas situées de la même manière. A cela s'ajoute les différences de mentalités d'un territoire à l'autre : entre l'habitude ancienne de célébrer la messe à toutes les obsèques et le fait de "passer à l'église", que de différences venues de l'histoire ! Il faut en tenir compte.*

*Car la pastorale des funérailles reste un point très sensible de la relation à la foi et à l'Eglise où tout ne se place pas dans le cadre d'une réflexion posée et mesurée. Une chose est de prévoir avec du recul une pastorale qui intègre l'attention des personnes en deuil ; autre chose est de trouver comment accompagner sur le champ une famille brisée par un décès subit. L'émotif tient alors une grande importance dont les effets marqueront durablement. Etre accueilli ou s'estimer incompris peut rapprocher ou éloigner de l'Evangile. Pour reprendre un titre du Christ, la pastorale des funérailles est une «porte». D'où la nécessité de l'aborder avec grande humanité.*

### **3 - Que mettre en œuvre ?**

*Les réflexions menées dans le diocèse et des expériences judicieuses permettent de proposer aujourd'hui quelques orientations. La mise en œuvre sera évidemment progressive et respectueuse des situations humaines. Elle demande donc une volonté claire et un accompagnement fidèle.*

**1. Le bon niveau** pour poser le problème de la pastorale des funérailles **est le territoire**. En effet le territoire comprend une même communauté humaine marquée par une même histoire. Les secteurs peuvent avoir, en cohérence avec leur projet pastoral, des perspectives différenciées, encore faut-il qu'ils puissent s'en expliquer et vérifier ensemble la pertinence de leurs orientations. Il est donc utile de débattre de cette question en territoire.

**2. Dans un secteur, il est indispensable de travailler en équipe**. Souvent existe déjà des équipes du Service évangélique des malades qui visitent les personnes malades, prient avec elles et leur portent la communion. D'autres équipes prendront en charge, avec les ministres ordonnés (prêtre ou diacre) du secteur, la pastorale des funérailles.

*Il serait dangereux de séparer la célébration des funérailles de l'accompagnement des personnes malades, bien sûr, mais aussi des familles pendant et après la célébration. Ainsi on évitera de faire de l'équipe nommée "Deuil Espérance" un groupe qui n'apparaîtrait que lors de la célébration. Si les deux équipes, celle du Service évangélique des malades et celle Deuil Espérance sont distinctes, par exemple en ville, une coopération régulière entre elles s'impose évidemment.*

*Ce serait une impasse et une erreur de confier cette pastorale à une personne seule. Le ministre ordonné, par le sacrement reçu, représente la présence de l'Eglise dans sa source qui est le Christ. On ne "remplace" donc pas le prêtre par un laïc. Il revient alors à **une équipe**, par la communion qu'elle partage entre ses membres, de signifier la vie de l'Eglise.*

*Dans les communautés locales, cette équipe se tiendra aussi en lien étroit avec les responsables de la prière et de la charité.*

*Il faut bien mesurer une certaine réticence des laïcs à s'engager dans un service qui, au sujet du deuil, touche à la vie privée des familles. Il arrive qu'une trop grande proximité avec une famille constitue autant une gêne qu'une aide.*

*En ville, les Pompes Funèbres téléphonent directement au presbytère. A la campagne, c'est l'entourage qui intervient. Il est donc nécessaire de savoir, en chaque cas, comment est prévenue l'équipe "Deuil Espérance" et comment la famille dans la peine est avertie de son intervention.*

*Le secteur et le territoire se préoccupent de la formation. Les services diocésains concernés (pastorale sacramentelle et liturgique, pastorale de la santé...) sont, en cas de besoin, disponibles pour des interventions. Cette formation donne à voir les enjeux d'une telle orientation et propose des éléments pour pouvoir répondre à la mission.*

**3. La célébration par une équipe de laïcs** pourrait comporter des éléments qui se démarquent de la célébration par un prêtre. La qualité des contacts humains et celle de la célébration sont ici particulièrement importantes. Le cadre général à envisager est celui-ci :

*a) La constitution d'une équipe chargée de la pastorale des funérailles est examinée en conseil pastoral de secteur. L'existence de cette équipe est rendue publique. Pour commencer, cette équipe peut, un certain temps, assister le prêtre avant de prendre en charge les célébrations d'obsèques. Le temps de formation doit rester court. Il est important de s'organiser pour qu'on sache clairement qui est responsable des obsèques quand arrive une demande.*

- b) Dès qu'un deuil est connu, cette équipe (ou quelques membres)*
- prévient le prêtre.*
  - visite la famille, lui propose de prier avec elle (le service de pastorale liturgique propose un schéma) et l'aide à préparer la célébration.*
  - célèbre les funérailles s'il n'y a pas d'Eucharistie. Le livret du service de la pastorale liturgique sera utilisé. La communion est envisageable, au cas par cas.*
  - accompagne le cortège au cimetière et prie sur la tombe (voir le schéma proposé par le service de la liturgie). En ville, la présence au crématorium et la prière en ce lieu, seront organisées.*
  - annonce la date de la messe pour ce défunt.*
  - pense à visiter ensuite ces personnes éprouvées.*

*Il est évident qu'une adaptation s'impose selon qu'il s'agit de la campagne ou des villes. Il peut être utile de faire connaître des mouvements spirituels tels que "Espérance et Vie" (pour les veuves) ou "Jonathan" pour parents ayant perdu un enfant)...*

*c) Si la famille est pratiquante - ou si le défunt l'était - et que soit demandée une Eucharistie, cette équipe demandera à un prêtre du secteur de la célébrer. Si se présente un prêtre ou un diacre de la famille ou ami du défunt, il célébrera l'Eucharistie ou présidera les obsèques, pourvu qu'il soit en pleine communion avec l'Eglise catholique. Dans les secteurs où l'Eucharistie est toujours célébrée aux obsèques, il y a lieu de faire évoluer cette pratique.*

**4. Bien évidemment arriveront des cas particuliers : mort d'un jeune, décès particulièrement cruel...**

*La population, profondément touchée, ne comprendrait pas qu'un prêtre ne soit pas présent. Non pas que soit dévalué le travail habituel de l'équipe, mais parce que des circonstances aggravent la peine de*

la mort. Ce peut être, par exemple, la mort d'une personne très isolée. La compassion du Christ envers les plus pauvres, envers ceux que la vie a malmenés, demande à être rappelée par un geste particulier.

Cependant il ne serait pas équilibré de faire porter au seul prêtre, ou au seul diacre, le choix de décider de sa présence. Même si, en définitive, la décision lui revient, il aura tout intérêt à prendre l'avis de l'équipe chargée de la pastorale des funérailles et, dès qu'elle sera mise en place, celui de l'équipe d'animation pastorale. L'éventualité de tels cas sera donc examinée pendant les rencontres normales de reprise et de réflexion.

La concélébration de messe des funérailles, évidemment envisageable, demande cependant à être traitée avec prudence afin de ne pas réintroduire, par la célébration, des disparités qu'on ne saurait ensuite expliquer.

5. Quand la célébration des obsèques a eu lieu ailleurs et que le corps est simplement conduit au cimetière, une prière sur la tombe est du ressort de l'équipe chargée de cette pastorale.

La pastorale des obsèques et celle des personnes dans le deuil concernent l'ensemble de l'Eglise. Là se manifestent la douceur des Béatitudes et la compassion du Christ envers ceux qui souffrent. La mort n'a pas à être abandonnée au seul traitement d'entreprises civiles. Elle touche en l'homme sa vocation d'être créé pour vivre avec Dieu. La grandeur de la vocation de l'homme attend alors d'être exprimée avec clarté, car telle est la proposition de notre foi. C'est aussi le moment de montrer avec tact une fraternité de destin avec l'humanité. La pastorale des funérailles concerne donc la communauté chrétienne tout entière.

Avec persévérance, la communauté chrétienne a besoin de découvrir comment s'impliquer concrètement dans la pastorale des funérailles. Il ne suffit pas de citer les défunts pendant la messe : comment la communauté peut-elle se faire représenter aux obsèques ? Comment des chrétiens peuvent-ils aider des frères moins croyants à découvrir la perspective proposée par la foi ?

Faire dépendre ces rappels du seul prêtre pouvait se comprendre dans l'unanimité d'un groupe humain partageant des références spirituelles communes. Telle n'est plus notre situation. Expliquer les nouvelles approches de la pastorale des funérailles par la diminution du nombre des prêtres et par leur surcharge de travail, est exact mais insuffisant. Il s'agit, bien davantage, de signifier l'enracinement de la communauté chrétienne dans l'histoire et la vie des hommes. L'Eglise naît de cette communion avec **“les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent”** (Vatican II : Gaudium et Spes 1).

Toussaint 1997

✠ Mgr Albert Rouet.  
Évêque de Poitiers

## L'Eglise catholique et la crémation

*Lorsqu'une famille demande la crémation d'un défunt et parle d'obsèques religieuses catholiques, veuillez l'engager à rencontrer le responsable de la paroisse du défunt ou de sa famille. Il organisera avec elle la célébration religieuse dans un lieu de culte reconnu, avant le transfert au crématorium.*

*Il sera à même de proposer à la famille des éléments pour une prière dans l'intimité au crématorium (comme il le fait pour le cimetière.)*

**Décisions pratiques** pour les membres de l'Eglise catholique :

**1)** Normalement la célébration des obsèques se fait dans un lieu de culte (église ou chapelle) habituellement fréquenté par une communauté ou une assemblée de chrétiens.

*Elle se fait en présence du corps avant qu'il ne soit conduit au crématorium. Elle se fait dans la paroisse du défunt ou de sa famille ou au lieu du décès.*

**2)** Dans certains cas, le corps repose déjà dans une chambre mortuaire du crématorium. Alors il y a demande d'une cérémonie religieuse catholique :

*a) On fait appel au prêtre de la communauté chrétienne du défunt qui pourra organiser un temps de prière dans la salle "Polyculte". Il peut aussi en accord avec la famille, proposer une célébration les jours suivants la crémation, dans son église.*

*b) En cas d'impossibilité, on pourra faire appel au prêtre désigné comme le correspondant pour les cérémonies au crématorium.*

*C'est lui - ou un membre de l'équipe qui l'entoure - qui animera la célébration des funérailles chrétiennes, en présence du corps.*

*Ces orientations sont destinées au crématorium de Poitiers et à celui de Niort, aux différentes entreprises de Pompes Funèbres, ainsi qu'aux familles concernées.*

**✠ Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

1<sup>er</sup> janvier 1997

## **Orientations et attitudes pastorales** **au sujet de la crémation** **pour les catholiques du diocèse de Poitiers**

*La mise en service d'un crématorium à Poitiers, après celui de Niort, va avoir pour effet un nombre plus important de demandes de services religieux, à l'occasion d'une crémation.*

*L'inhumation traditionnelle garde la préférence parce qu'elle respecte mieux le "travail de deuil" toujours douloureux à vivre. De plus, les chrétiens se souviennent que l'inhumation a été le mode de sépulture de Jésus.*

*L'Eglise permet les obsèques religieuses d'une personne pour qui la crémation est demandée. Elle n'a plus les mêmes raisons de s'y opposer, car la crémation n'est plus habituellement demandée pour des motifs opposés à la foi chrétienne, comme c'était souvent le cas dans le passé (canon 1176 §3). Notre attitude pastorale, à cette occasion, sera marquée par le souci du dialogue avec la famille.*

### **Deux points nous paraissent importants :**

**1)** *Alors que la réalité de la mort est de plus en plus occultée et vécue dans la solitude, nous voulons garder la possibilité de manifester les relations qui ont fait partie de la vie du défunt. Le rassemblement à l'occasion des obsèques témoigne de toute une histoire dans un quartier, un village, une commune, des groupes. C'est un événement porteur de sens. Sa disparition serait gravement dommageable. C'est, pour nous, servir la dignité de l'homme que de célébrer ses obsèques.*

**2)** *Le lieu du culte (église ou chapelle) est un lieu symbolique reconnu de tous : les chrétiens ont l'habitude de s'y rassembler pour célébrer leur foi en Jésus-Christ, manifester qu'ils sont Peuple de la Nouvelle Alliance et qu'ils espèrent en la Résurrection. Il est donc le lieu normal pour célébrer les obsèques.*

*Eglise en Poitou, 24 décembre 1996*

---

---

# **Les ministères reconnus**

---

---



### **Actes synodaux** *Serviteurs d'Évangile*

*“Il est nécessaire que l’Eglise du troisième millénaire stimule tous les baptisés et les confirmés à prendre conscience de leur responsabilité active dans la vie ecclésiale. À côté du ministère ordonné, d’autres ministères, institués ou simplement reconnus, peuvent fleurir au bénéfice de toute la communauté, la soutenant dans ses multiples besoins : de la catéchèse à l’animation liturgique, de l’éducation des jeunes aux expressions les plus diverses de la charité” (Jean-Paul II, lettre apostolique Au début du nouveau millénaire n° 46).*

**3333.** Dans notre diocèse, pour qu’un service ecclésial soit considéré comme ministère reconnu, il doit :

- Correspondre à un service précis dans un champ clairement défini et nécessaire à la vie de l’Eglise.
- Comporter une vraie responsabilité et ne pas seulement constituer une aide ponctuelle dans une équipe.
- Etre reconnu par une lettre de mission précise signée par l’évêque ou son représentant pour trois ans renouvelables. Chaque renouvellement doit être l’occasion d’une réelle évaluation.
- Etre accompagné d’une formation.

**3334.** Destinée aux personnes recevant un ministère reconnu, bénévoles ou salariés, la formation à l’animation pour responsables en Eglise (FARE) favorise par les échanges, une expérience du travail en équipe qui est commune à plusieurs diocèses.

**33351.** L’envoi en mission des ministères reconnus se fait sur la base de la lettre de mission lue et commentée lors de l’Eucharistie d’envoi. Les procédures d’appel, de discernement et de définition de mission seront évaluées en vue d’assurer un accompagnement fécond des personnes concernées. L’équipe d’accompagnement et le prêtre répondant seront notifiés dans la lettre de mission.

## Laïcs chargés d'un "ministère reconnu" dans le diocèse

Ce document, élaboré par la commission de discernement, sert de grille pour établir un dossier préalable à toute reconnaissance d'un "ministère" laïc. Il fait suite au document **commission de discernement** publié dans *Eglise en Poitou* du 10 janvier 1998.

### 1. Points d'attention

Ces dispositions concernent tous les laïcs à qui l'Eglise confie un ministère reconnu par une lettre de mission (avec un contrat de travail ou bénévolement).

Les ministères reconnus :

"Un office ecclésiastique est toute charge constituée de façon stable par disposition divine ou ecclésiastique pour être exercée en vue d'une fin spirituelle" (canon 145 §1).

Certains offices prévus dans le code de droit canonique peuvent être confiés à des laïcs (ex. économiste diocésain, chancelier...). Le code en précise la mission, la durée, les aptitudes requises, la procédure à respecter pour la nomination d'une personne.

D'autres "ministères" peuvent être créés par l'évêque pour répondre à un besoin pastoral du diocèse. L'évêque doit en préciser l'objet, les conditions d'exercice avant d'envisager le choix d'une personne.

#### Comment procéder à la mise en route d'un "ministère reconnu" ?

Tout procède d'une évaluation du projet pastoral. Les opportunités, suggestions et besoins peuvent émaner de secteurs, de services, mouvements. Il sera nécessaire de consulter la commission de discernement pour cette réflexion.

- a)** Dans un premier temps, on étudiera :
- la situation actuelle des hommes : mutations, géographie, démographie, besoins sociaux, etc... ;
  - les ressources humaines de l'Eglise dans le domaine envisagé ;

- les appels qui se dégagent en regard du projet pastoral.

**b)** La question sera posée alors de savoir s'il convient de créer un "ministère reconnu".

- quels objectifs sont poursuivis ?
- quel contenu aura ce ministère ?

**c)** On en déterminera autant que possible les conditions d'exercice :

- quelle durée de la mission ?
- quelle coordination et quel soutien avec quelles personnes ou quelles instances ?
- quelle formation préalable ?
- quelle formation continue ?

On s'interrogera pour savoir si ce ministère sera confié à une personne bénévole ou à une personne salariée.

### 2. Modalités

**a)** On s'interrogera sur le responsable pastoral : territoire, secteur, service, mouvement ?

- le service est-il prévu à temps complet ou partiel ?

**b)** Pour les personnes rémunérées :

- qui sera l'employeur ?
- la rémunération ?
- les sources de financement ?

**c)** Dans tous les cas, on aura soin de prévoir :

- les personnes ou groupes qui seront en lien avec celui à qui sera confié le ministère ;
- le ou les lieux de soutien et de vérification.

### 3. Choix des personnes

**a)** C'est l'évêque - ou le vicaire épiscopal qui le représente - qui appelle et envoie pour un ministère reconnu.

**b)** C'est le responsable de l'instance :

- qui demande la création d'un ministère reconnue
- qui propose le nom de personnes à qui il pourrait être confié.

**c)** La commission de discernement étudie le dossier. Pour cela, elle veillera à :

- Recueillir tous les renseignements utiles concernant la ou les personne(s) proposée(s) pour le ministère reconnu, notamment situation et charges familiales, aptitudes, formation, expérience d'Eglise, motivations. On se reportera à la grille détaillée ci-après.
- Demander l'avis des responsables du secteur pastoral, du service, ou des mouvements concernés. En particulier, comment chaque personne est-elle perçue localement ?

**d)** La personne aura un entretien personnel avec le vicaire épiscopal concerné.

#### **4. Grille pour le discernement**

**a)** Situation de la personne :

- identité
- situation matrimoniale et familiale
- situation sociale et professionnelle (profession de la personne et du conjoint), engagements dans la vie (vie associative, syndicale, politique, municipale...)
- équilibre de vie

**b)** Formation :

- formations antérieures
- désir et capacités pour une formation continue

**c)** Aptitudes :

- relationnelles : sens de l'écoute, aptitude au dialogue, à entrer en relation
- aptitude au travail d'équipe, à la collaboration
- capacité à analyser une situation
- capacité d'adaptation aux situations nouvelles, à prendre des initiatives
- aptitudes en vue d'une formation et d'une reconversion ultérieure

**d)** Expérience d'Eglise :

- adhésion à la foi de l'Eglise, à son enseignement
- participation à la vie de l'Eglise : dans la communauté chrétienne locale ? dans des engagements de vie apostolique ?

**e)** Motivations pour accomplir ce ministère

#### **5. Résumé des procédures**

**1.** Un mouvement, service, territoire, secteur... souhaite créer un ministère reconnu, il doit, en lien avec la commission de discernement :

**a)** évaluer les besoins en fonction du projet pastoral.

**b)** faire la recherche en lien avec le vicaire épiscopal concerné.

**c)** constituer un dossier selon les critères énumérés ci-dessus :

- pour la création d'un ministère
- pour le choix de la personne

**2.** La commission de discernement diocésaine transmet son avis à l'évêque ou au vicaire épiscopal le représentant.

**3.** L'évêque prend la décision finale. Il fait une lettre de mission lui-même ou le vicaire épiscopal concerné.

## Liturgie d'envoi en mission pour les ministères reconnus

Cet envoi est présidé par l'archevêque ou le vicaire épiscopal le représentant.

Il est préparé par l'équipe avec laquelle la personne va travailler.

Dans la mesure du possible, cette célébration se vivra au cours d'une assemblée dominicale, d'une messe de secteur ou d'une fête liturgique.

On pourra se reporter, pour les oraisons,

*Au Livre des Bénédiction*s, n° 328 à 337, 369, 370, 385, 386, 400, 401.

*Au Missel Romain* (format carré), voir pages 913, 914, 930-933, 942-944, 981-982, 774, 1001.

## Temps de l'accueil

*Le cierge pascal sera mis en valeur et pourra faire partie de la procession.  
On peut l'allumer lorsque la communauté est rassemblée et donner un mot d'explication.*

- **Procession d'entrée** (sans la présence de la personne qui sera appelée)
- **Chant** : prendre un chant qui rassemble, qui exprime la communion.  
A titre d'exemple : Dieu nous a tous appelés, Au cœur de ce monde (A 238),  
Dieu nous appelle (A 205)...
- **Salutation liturgique.**

### **I - C'est l'Eglise qui se rassemble et qui accueille**

Message d'accueil : qu'est-ce qui nous rassemble ? *Prendre conscience de ce que nous sommes, prendre conscience de la communauté qui est rassemblée.*

Rite pénitentiel (*s'il n'est pas intégré dans la profession de foi*). La litanie des saints peut être prise.

### **II - L'Eglise diocésaine prend conscience d'un champ de mission**

- Présentation du projet pastoral dans lequel un ministre reconnu aura à travailler (*en tenant compte du secteur pastoral, du service diocésain, du mouvement...*)
- Présentation du champ de mission pour lequel un ministre reconnu est appelé.

### **III - Appel à un ministre reconnu**

- Qu'est-ce qu'un ministre reconnu ? *Peut-être exprimé par un membre du bureau des ministères reconnus (voir Serviteurs d'Evangile n°3333)*

### **IV - Appel de la personne**

*La personne appelée quitte l'assemblée et vient se placer dans le chœur. S'il s'agit d'un mouvement qui envoie une personne vers un secteur, les membres de ce mouvement peuvent venir présenter la personne à l'équipe qui va travailler avec elle. Le président fait venir l'équipe.*

- **Conclusion** : en spécifiant le besoin missionnaire qui est reconnu, le diocèse pourvoit à une charge pastorale et non seulement à un service.

#### **- Dialogue**

Le Président - Nous venons d'entendre l'appel lancé par le diocèse à travers (*secteur, mouvement, service...*) qui nécessite un ministre reconnu. Après consultation de ta famille (congrégation), acceptes-tu de recevoir la charge d'une mission en Eglise ?

Réponse - Oui j'accepte

Le Président - Acceptes-tu de prendre en charge cette mission en Eglise, telle qu'elle nous a été présentée et selon les conditions établies ?

Réponse - Oui, j'accepte

Le Président - Que Dieu, le Père des miséricordes qui a envoyé son Verbe dans le monde, et enseigne toute vérité par son Esprit, fasse de toi le messager de l'Evangile.

- On peut chanter un *Gloire à Dieu* ou tout autre chant de louange.

**Oraisons au choix :**

**1.** Dieu qui veut te faire connaître de tous les hommes  
et les accueillir dans ton Royaume,  
regarde l'étendue des champs à moissonner :  
envoie des ouvriers en grand nombre  
qui annoncent l'Évangile à toute créature,  
servent leurs frères et témoignent de ton amour,  
afin que, de tous les peuples de la terre,  
naisse et grandisse un peuple nouveau  
que ta Parole rassemble  
et que tes sacrements soutiennent.  
Par Jésus, le Christ notre Seigneur.

**2.** En toutes les Eglises disséminées sur terre,  
Tu veux, Seigneur, rendre visible l'unique Eglise du Christ,  
Son Eglise, sainte, catholique et apostolique ;  
Garde les prêtres et les fidèles unis à leur évêque,  
Rassemble-nous dans l'Esprit Saint  
Par l'Évangile et l'Eucharistie  
Si bien que l'Eglise de Poitiers soit une image de l'Eglise universelle  
Et le signe du Christ présent dans le monde. Par Jésus Christ.

**3.** Pour le bien de tous et pour ta gloire, Seigneur,  
Tu as voulu que chaque membre de ton peuple  
Te serve selon sa grâce et les appels de l'Esprit ;  
Accorde à chacun de trouver sa fonction dans l'Eglise,  
En vue de constituer avec ses frères le corps de Jésus Christ.  
Lui qui.

**4.** Tu as voulu Seigneur que la puissance de l'Évangile  
Travaille le monde à la manière d'un ferment ;  
Veille sur tous ceux qui ont à répondre à leur vocation chrétienne  
Au milieu des occupations de ce monde :  
Qu'ils cherchent toujours l'Esprit du Christ, pour qu'en accomplissant leurs tâches  
d'hommes, ils travaillent à l'avènement de ton Règne.  
Par Jésus Christ.

5. Dieu qui as envoyé la vraie lumière dans ce monde  
en lui donnant ton propre Fils,  
ne cesse pas de communiquer aux hommes ton Esprit,  
porteur des semences de vérité ;  
qu'il les répande au cœur de chacun pour y susciter la foi :  
que tous renaissant d'un même baptême forment un seul peuple dans le Christ.  
Lui qui.

6. Seigneur, pour que l'œuvre du Christ  
se poursuive jusqu'à la fin des temps  
tu as fait de ton Eglise  
le signe du salut que tu offres à tout homme ;  
ouvre l'intelligence de tes fidèles :  
fais-leur comprendre que tu les as choisis  
pour l'évangélisation du monde ;  
de sorte que naisse et grandisse de tous les peuples de la terre,  
le peuple de ces enfants. Par Jésus Christ.

7. Dieu qui est l'unité parfaite,  
Dieu qui est le véritable amour,  
Donne à tes enfants, un seul cœur et une seule âme,  
Afin que le corps de ton Eglise  
En reçoive une vitalité plus grande :  
Puisqu'elle est le rassemblement de ces fidèles,  
Fais que leur communion fraternelle renforce son unité.  
Par Jésus Christ.

## Liturgie de la Parole

*De façon ordinaire, on prendra les textes du jour et, si on le juge opportun, on peut choisir parmi les textes ici proposés.*

1<sup>re</sup> lecture :

Genèse 12, 1-5 (Abraham)  
Exode 3, 1-17 (Moïse)  
Juges 3, 11-18 (Gédéon)  
1 Samuel 16, 1-13 (David)  
Isaïe 6, 1-8 (Isaïe)  
Jérémie 1, 4-10 (Jérémie)  
Amos 7, 14-15 (Amos)

Psaume

2<sup>e</sup> lecture :

Romain 12, 3-9 (Humilité et charité dans les communautés)  
Romain 16, 1-6 (Recommandation et salutation)  
1 Corinthiens 12, 12-30 (Comparaison du corps)  
2 Corinthiens 5, 11-14 (L'exercice du ministère apostolique)  
Ephésiens 4, 1-8 (Appel à l'unité)  
Ephésiens 4, 14-16 (Appel à l'unité)

Proclamation de l'Évangile

Matthieu 5, 13-16 (Sel de la terre et lumière du monde)  
Matthieu 10, 5-15 (Mission des Douze)  
Marc 1, 16-20 (Appel des quatre premiers disciples)  
Marc 9, 33-38 (Qui est le plus grand ?)  
Marc 10, 35-45 (La demande des fils de Zébédée)  
Luc 9, 1-6 (Mission des Douze)  
Luc 10, 1-12 (Mission des 72 disciples)  
Luc 22, 24-27 (Qui est le plus grand ?)

Homélie

Profession de foi

*L'appelé est invité à professer sa foi devant l'assemblée*

*La profession de foi sera choisie dans le rituel du baptême, de la confirmation ou de la liturgie pascale.*

*Pour introduire la profession de foi, l'archevêque ou son représentant peut, comme cela se fait à la veillée pascale, recourir à un texte biblique sur la mission ou il peut également construire lui-même son introduction, en s'inspirant des différents rituels.*

Lecture de la lettre de mission, remise de la lettre avec l'Évangile

Prière universelle

*Prévoir une intention particulière pour la mission pour laquelle le ministre reconnu est envoyé.*



## Liturgie de l'eucharistie

*Présentation des dons (on apporte en même temps que le pain et le vin un symbole de la mission (ex. : custode, un symbole du mouvement, du service, un objet, une photo...)).*

*Il est bon que le ministre reconnu soit acteur de cette offrande.*

Prière sur les offrandes

1. Dieu très bon, regarde l'offrande que ton Eglise te présente.  
Et par l'action de cette eucharistie, accorde à la multitude des croyants  
D'être toujours avec plus de vérité la cité sainte, la nation sacerdotale du Seigneur,  
La communauté choisie, le peuple de ton alliance. Par Jésus.
  
2. Rappelle-toi, Seigneur, ton fils a promis à tous ceux qui se réuniraient  
en son nom qu'il serait au milieu d'eux.  
Par sa grâce d'amour et de paix, qu'il se manifeste parmi nous et nous tienne  
dans la vérité et la charité.  
Lui qui.
  
3. Avant de s'offrir à toi, Père très saint,  
Ton Fils a voulu laver les pieds de ses disciples  
pour nous donner un exemple d'amour.  
Accueille l'offrande que nous déposons sur cet autel  
Et accorde-nous le même esprit d'humilité et de service,  
Pour que nous entrions vraiment dans le sacrifice du Christ.  
Lui qui.
  
4. Dieu qui veux sauver toute chose par le sacrifice de ton Christ,  
Fais que cette offrande porte en nous son fruit :  
Donne à tes fidèles de répondre à leur vocation apostolique ;  
Qu'ils témoignent de l'esprit évangélique  
Dans le monde où ils vivent et concourent ainsi à la sanctification de l'homme.  
Par Jésus.
  
5. Regarde, Seigneur, le visage de ton Christ,  
Et souviens-toi qu'il s'est livré pour le salut de tous ;  
En lui qui t'a glorifié jusqu'à t'offrir sa vie,  
Fais-toi reconnaître comme le Dieu d'amour,  
D'une extrémité du monde à l'autre :  
Que tous les peuples de la terre  
Fassent monter vers toi l'action de grâce de Jésus, ton Fils, notre sauveur.  
Lui qui.
  
6. Dieu qui nous recrées à ton image  
Par ta parole et tes sacrements,  
Fais-nous progresser dans ta loi d'amour :  
Que cette eucharistie nous obtienne la grâce de charité  
Dont tu as mis le désir en nos cœurs.  
Par Jésus.

Préface

Pour la préface, penser à la seconde du Saint-Esprit ou à celle-ci :

Vraiment il est juste et bon de te rendre gloire,  
De t'offrir notre action de grâce toujours et en tout lieu  
A toi, Dieu Père très saint, Dieu éternel et tout puissant  
Par le Christ notre Seigneur.

Dans cette maison que tu nous as donnée,  
Où tu accueilles le peuple qui marche vers toi,  
Tu nous offres un signe merveilleux de ton alliance :  
Ici, tu construis pour ta gloire le temple vivant que nous sommes ;  
Ici, tu édifies l'Eglise, ton Eglise universelle,  
Pour que se constitue le corps du Christ.  
Et cette œuvre s'achèvera en vision de bonheur dans la Jérusalem céleste.

C'est pourquoi avec la foule immense des saints,  
En ce lieu que tu as consacré,  
Nous te bénissons, nous te glorifions,  
Et nous te rendons grâce en chantant...

Prière eucharistique

*On sera attentif à mettre en valeur les épicleses, soit en les chantant, soit en les proclamant, particulièrement celle de l'assemblée : c'est l'Esprit Saint qui fait don à cette personne de ce qui lui est nécessaire pour le bien de tous. La diversité des dons dans l'Eglise nous appelle à vivre comme "membres les uns des autres" (Rm 12, 5).*

On choisit la prière qui paraît la mieux adaptée.  
Penser à celle de la Réconciliation.

Notre Père

Geste de paix (*y associer le ministre reconnu qui peut, si besoin, donner la communion. Le cas échéant, associer le conjoint ou la conjointe*).

Agneau de Dieu

Communion

Prière d'action de grâce

## **Envoi**

*Le célébrant appelle l'équipe avec laquelle le ministre reconnu va travailler.*

Remise du projet pastoral du secteur, d'un symbole de la mission, ainsi que de *Routes d'Evangile* et de *Serviteurs d'Evangile*. Il sera ainsi signifié que la mission reçue s'inscrit dans la mission diocésaine.

Envoi

Chant

*(Un temps convivial peut être prévu à la fin de la célébration !)*

## Annoncer une célébration d'envoi en mission pour un ministère reconnu

Toute célébration d'envoi en mission pour un ministère reconnu peut être une occasion de faire connaître à diverses personnes un aspect nouveau et important de la vie de l'Eglise. L'annonce doit être faite clairement à toutes les personnes concernées par la mission confiée. Puisque la mission de l'Eglise est toujours une mission dans et pour le monde, l'annonce se fera aussi à l'extérieur de la communauté chrétienne.

Beaucoup de personnes en marge de l'Eglise aussi bien qu'en son sein, n'ont pas encore saisi le changement qui s'opère dans la responsabilité de tâches confiées à des laïcs, dans une saine collaboration avec les ministères ordonnés. Il convient d'être attentif à bien préparer la communication d'un tel événement. Ce sera une occasion utile de catéchiser la communauté chrétienne et d'informer la population locale.

### **Privilégier la communication**

L'équipe responsable de l'envoi (secteurs, services, mouvements) aura le souci de réfléchir aux modes de communication - avant et après l'envoi - selon deux approches :

- que dire pour les personnes qui se situent dans l'Eglise ?
- que dire pour les personnes qui se situent à l'extérieur ?

On aura soin de trouver un langage clair, susceptible de "parler" à ceux qui liront ou entendront l'annonce.

- Chaque mission répond à un appel. C'est cette mission qui suscite l'appel d'une personne et c'est elle que l'on doit faire connaître. A cet égard, si l'on parle de ministre reconnu, il faut bien comprendre que la reconnaissance ne porte pas tant sur la personne que sur la mission confiée.
- Ensuite sera présentée la personne qui a été appelée et qui accepte la mission confiée par le diocèse.
- Ainsi pourra-t-on présenter le fait que tous les baptisés participent activement à la vie de l'Eglise, sur la base des sacrements de l'initiation chrétienne. Certains sont appelés

à collaborer plus étroitement à la mission de l'Eglise, dans le cadre des orientations diocésaines, avec les ministres ordonnés.

Un contact pourra toujours être pris utilement avec le Service diocésain de la communication (Maison Diocésaine) pour vérifier le plan établi et s'appuyer sur les moyens diocésains mis à notre disposition.

Les messages écrits ou audio avant la célébration d'envoi pourront comporter une invitation à participer à la célébration au cours de laquelle l'envoi sera fait. L'important sera de bien donner tous les éléments pratiques en termes de date, lieu, horaire...

La communication doit aussi être pensée pour un compte-rendu après. En relatant ce qui s'est passé, on peut sans doute ajouter des témoignages de personnes présentes et souligner les enjeux.

### **Ne pas oublier de communiquer avec le bureau des ministères reconnus !**

Il est demandé à toute équipe d'animation pastorale, responsable d'un envoi en mission, de transmettre au bureau des ministères reconnus (à l'archevêché, 44, rue Jean Jaurès - 86035 Poitiers Cedex) le déroulement de la célébration mais aussi le ou les textes qui auront servi, avant ou après, pour annoncer cet envoi.

C'est à partir de toutes ces réalisations que le bureau pourra jouer son rôle de coordination et de suivi.

---

---

# Les mouvements

---

---

7

### **Actes synodaux *Serviteurs d'Évangile***

**1133.** Pour tous les chrétiens, le terrain de la mission est la famille, le travail, l'habitat, les engagements associatifs, syndicaux, politiques que nous vivons avec d'autres, chrétiens ou non. Les membres des mouvements apostoliques partagent la vie des personnes de leur milieu social et cherchent à lire les signes de la présence de Dieu dans leur vie quotidienne. Ils savent :

- Relire leur pratique à la lumière de l'Évangile et proposer des formations à cette relecture.
  - Inviter de nouvelles personnes à prendre part à cette réflexion.
- A la suite de l'assemblée des conseils de 1997, nous proposons que ces mouvements se donnent les moyens :
- D'ouvrir les temps d'approfondissement de la foi à d'autres chrétiens.
  - D'apporter leurs compétences propres au dynamisme apostolique des différents groupes chrétiens qui se feront accueillants aux initiatives des mouvements.

**21186.** Il est demandé de promouvoir, en conformité avec les valeurs évangéliques, les mouvements et associations fondées sur les solidarités et les liens que la vie suscite. Il s'agit d'inciter les chrétiens à s'y engager. En ce sens, là où la dignité humaine n'est pas respectée, une réflexion et des actions sur les causes (précarité, exclusion, abus de pouvoir ...) seront mises en œuvre.

Des passerelles entre les mouvements, les services et la société civile seront à créer pour intervenir plus efficacement sur ces mêmes causes.

**22154.** La collaboration entre les mouvements et les services diocésains compétents sera favorisée pour qu'en chaque communauté chrétienne, certains portent le souci de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. En outre, on veillera à ce que les personnes ayant des difficultés à se déplacer puissent accéder à tout ce qui est offert par l'Église.

**23227.** Les formations demandées dans les différents secteurs pastoraux abordent fréquemment la dimension spirituelle. Dans cette optique, des propositions seront élaborées pour :

- Permettre de découvrir la Parole de Dieu et la partager.
- Présenter les différents mouvements spirituels, éducatifs, apostoliques, familiaux et caritatifs tant aux enfants qu'aux jeunes et aux adultes.
- Créer et favoriser des lieux (pôles spirituels) et des temps où toute personne pourra relire sa vie à la lumière de l'Évangile. A cet égard, l'équipe d'animation pastorale du secteur pastoral veillera aux possibilités de ressourcement spirituel mises à la disposition de tous et spécialement des acteurs de la mission.

## Les mouvements apostoliques

*Statuts du Conseil Diocésain des Mouvements Apostoliques (C.D.M.A.)*

### 1. Orientations

En rassemblant différents mouvements, fondés sur le “Voir, Juger, Agir” (action catholique spécialisée, action catholique générale, mouvements socioprofessionnels), le conseil diocésain des mouvements apostoliques - dans l’esprit des synodes diocésains - a pour mission :

- De porter une réflexion sur la vie des hommes et sur les grandes questions concernant l’avenir de la société et de l’humanité. *“Situés au cœur du monde par leur vie et leur engagement personnel les laïcs, témoignant par leurs paroles, leurs actes, leurs attitudes, sont à l’écoute et au service des hommes et de l’Evangile... Les membres des mouvements d’action catholique, enracinés dans les divers milieux de vie portent ensemble le souci de vivre et d’annoncer l’Evangile au cœur des réalités humaines...” (Routes d’Evangile).*
- De proposer, à partir de ce travail, des pistes de réflexion à l’ensemble du diocèse à travers ses diverses instances (conseils pastoraux de secteur, de territoire et diocésain). *“Ce conseil diocésain est le lieu où les mouvements stimulent le gouvernement et la vie du diocèse sur l’évolution des mentalités, sur les défis et ce qui est en cause dans l’existence des hommes”* (Mgr Rouet). En proposant cette réflexion, le conseil diocésain des mouvements apostoliques (CDMA) souhaite favoriser un échange entre les différents acteurs de l’Eglise diocésaine.

Le conseil diocésain des mouvements apostoliques veut également être un lieu de communication et de partage de ce qui fait la vie et les orientations des divers mouvements qui le composent. Il veut être un lieu pour porter ensemble les questions qui leurs sont communes concernant leur avenir.

### 2. La mission du CDMA

Le CDMA est présidé par l’évêque ou son représentant. En plus de ce qui lui est attribué par les Actes des synodes diocésains, il a pour mission de proposer des pistes de réflexion dans diverses directions et de donner des orientations concernant les grandes questions des hommes de notre temps et leurs besoins, sans pour autant devenir un super-mouvement. Il aura ensuite le souci de vérifier ce qui a été mis en œuvre.

Le CDMA veut être un lieu de communication entre les divers mouvements et un lieu de partage de ce qui fait la vie et les orientations des divers mouvements qui le composent. Le bureau aura à veiller à ce que ce temps de partage soit réel.

### 3. Les membres du CDMA

Présidé par l’évêque, le CDMA est composé des membres suivants :

- Quatre membres de l’Action Catholique Ouvrière (ACO), représentant chacun un secteur : Vienne, Nord 79, Sud 79 et Gâtine.
- Trois membres de l’Action Catholique des milieux Indépendants (ACI), représentant chacun une fédération : Vienne, Sud 79 et Nord 79
- Quatre membres du Mouvement Chrétiens dans le Monde Rural (CMR) qui se répartissent selon les deux départements
- Deux membres de l’Action Catholique Générale Féminine (ACGF), représentant la Vienne et les Deux Sèvres
- Un membre de Vivre Ensemble l’Evangile Aujourd’hui (VEEA)
- Un membre de Partage et Rencontre
- Un membre de Chrétiens dans l’Enseignement Public (CEP)
- Un membre du Mouvement Chrétien des Cadres et Dirigeants (MCC)
- Un membre du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)
- Un membre du Centre Catholique des Médecins Français (CCMF)

- Deux membres du Mouvement Chrétien des Retraités (MCR), représentant chacun un département
- Un membre du mouvement Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC)
- Les trois Délégués Diocésains à la pastorale des milieux (DDMO, DDMI, DDMR)
- Les membres du conseil épiscopal

Les responsables des mouvements déjà représentés, animateurs ou coordonnateurs de niveau régional ou fédéral, sont aussi membres de droit.

#### **4. Les élections**

Elles sont à situer comme un appel ou comme une interpellation. La désignation se fait par mouvement, sous les modes les mieux adaptés, selon les mouvements et leurs propres structures.

Les résultats seront transmis au vicaire épiscopal en charge du CDMA qui prend acte, et en assure la publication.

Le CDMA examinera la possibilité d'intégration d'autres mouvements qui se réfèrent à la méthode du "entre eux, par eux, pour eux" commune à tous les mouvements apostoliques.

#### **5. Durée des mandats**

Sauf exception, elle ne doit pas dépasser 6 ans pour permettre au plus grand nombre de participer à ce conseil, et pour ne pas s'installer dans une délégation.

### **6. Rencontres**

#### **6.1 Périodicité**

- Elles ont lieu trois fois par an, soit une fois par trimestre scolaire.
- Les membres sont convoqués par l'évêque ou par le bureau ; ce dernier en fixe l'ordre du jour et envoie le programme assez longtemps à l'avance pour permettre une concertation afin que la participation soit assurée le mieux possible.

#### **6.2 Intervenants**

- L'évêque, après consultation du bureau du CDMA, peut inviter une personne compétente pour traiter d'un sujet particulier.

#### **6.3 Comptes rendus**

- Dans la mesure du possible, un compte rendu des réunions du CDMA sera établi et diffusé auprès des membres de ce conseil.
- Conformément aux orientations du CDMA, les pistes de réflexion seront proposées à l'ensemble du diocèse par les moyens les plus adaptés.

### **7. Le bureau**

Le CDMA se donne un bureau présidé par l'évêque ou son représentant ; il est composé de trois membres, chacun représentant un collège : action catholique spécialisée, action catholique générale, mouvements socioprofessionnels.

Les membres du bureau sont élus par tous les membres du CDMA à deux tours, le premier à la majorité absolue, le second à la majorité simple.

- Le bureau est renouvelable tous les trois ans.
- Le bureau se réunit avant chaque rencontre du CDMA pour en prévoir l'ordre du jour et pour partager la vie des mouvements.
- Le bureau a la charge d'animer les rencontres du CDMA ; il peut faire appel à un intervenant extérieur, le cas échéant.
- Enfin, conformément aux statuts du Conseil Pastoral Diocésain, les membres du bureau du CDMA participent au Conseil Pastoral Diocésain et l'un d'entre eux est éligible au bureau du CPD.

## La part du mystère de l'Eglise dans les mouvements apostoliques

*Conseil Pastoral Diocésain 5 juin 1999*

*Lors de sa dernière réunion, le 20 février, le Conseil pastoral avait émis un vote rappelant le rôle irremplaçable des mouvements d'action catholique dans la vie d'une Eglise locale. Il ne s'agit pas de prolonger une méthode pastorale pour simplement conforter son maintien.*

*Beaucoup plus que cela est en cause, et autre chose : car des méthodes naissent, évoluent, s'adaptent et disparaissent selon les circonstances ou l'évolution des mentalités. Sans cesse la pastorale se modifie en fonction des situations. C'est le propre de tout dynamisme que d'avancer, donc de muer.*

*D'ailleurs, notre Assemblée des Conseils, tenue voici à peu près deux ans, avait rappelé la spécificité des mouvements apostoliques, à côté, bien sûr, d'autres mouvements d'Eglise, éducatifs, spirituels, caritatifs...*

*Au-delà des méthodes, des évolutions parmi d'autres activités d'Eglise, les mouvements apostoliques possèdent une spécificité que Routes d'Evangile n° 7202 n'hésite pas à présenter ainsi : "L'Eglise diocésaine aura le souci d'accueillir la part du mystère de l'Eglise dont sont porteurs les mouvements".*

*Cette "part du mystère" appelle, dans la ligne du synode, une explication.*

**1.** *Au fur et à mesure que l'Eglise prenait conscience de sa place relative dans le monde et de l'existence de grandes zones d'incroyance parmi les anciennes nations de l'Occident, elle a concentré son attention sur les **fondements du témoignage** rendu au Christ : le baptême et, comme au temps des premières communautés chrétiennes, la mission des chrétiens disséminés parmi les hommes. Elle portait à nouveau son attention sur les "semences du Verbe" qui, en toute personne, tendent vers la rencontre du Christ par des chemins parfois étranges. Semences mêlées à l'histoire, mais dévoilées par l'incarnation du Verbe.*

*La prise de conscience de la mission de tout chrétien d'évangéliser a conduit à "l'action des catholiques" (Pie X) puis à "l'action catholique" (Pie XI). En associant les fidèles au travail apostolique des évêques, Pie XI relançait fortement la conception d'une Eglise toute entière fondée sur les apôtres, donc marquée dans sa vie par l'envoi des disciples (Jn 20, 21).*

*Résumant cette époque, le Père Congar écrit :*

*"Ce n'est pas seulement à cause du trop petit nombre de prêtres, c'est parce que l'Eglise, renouant avec ses origines, se conçoit désormais comme Peuple de Dieu en marche dans l'itinéraire des hommes et qu'elle se sait en situation minoritaire de "diaspora", qu'elle s'est mise à vivre beaucoup mieux de sa base" (Eglise Catholique et France Moderne, Paris, 1978, p. 66).*

*L'Eglise apostolique rend tout chrétien témoin et apôtre de l'Evangile.*

**2.** *Un autre trait fait rapprocher notre temps des premiers siècles : le christianisme y vit en **concurrence** avec d'autres courants religieux. Va-t-il chercher à s'imposer par des procédés de surenchère ascétique, de rigueur austère, voire de marketing publicitaire, comme si sa spécificité n'était que de l'ordre quantitatif (plus de générosité, plus de dévouement...) ou possède-t-il en lui-même une attitude propre qui le distingue des mouvements sectaires mais ardents, ou de syncrétismes chatoyants ?*



*Bien sûr qu'il faut au chrétien du dévouement et de l'ardeur, mais ces qualités, dont d'autres aussi font preuve, ne suffisent pas à le caractériser, en sorte que saint Paul demande aux Philippiens d'imiter les vertus qu'ils découvrent autour d'eux (4,8).*

*La mission évangélique ne consiste pas seulement à répandre un message, à distribuer une parole. Donner ne la définit pas totalement. C'est l'**échange** qui la caractérise, de même que le Christ a reçu de nous une existence humaine pour nous offrir la vie de Dieu, de même que l'eucharistie n'effectue sa présence que si nous apportons du pain et du vin. Donner et recevoir : cet échange symbolise la vie trinitaire de Dieu. Il est donc indispensable que l'annonce de la foi se conforme au Dieu dont elle témoigne.*

**3** - *A plusieurs reprises, l'Évangile souligne combien les disciples reçoivent d'étrangers une lumière pour comprendre Jésus avec qui ils cheminent. C'est la foi unique du centurion (Mt 8,10), c'est le samaritain, lépreux guéri, qui chante sa reconnaissance (Lc 17,16) ; ce sont, en Samarie encore, les moissons déjà prêtes pour la récolte (Jn 4,35) ; c'est enfin le centurion qui, à la mort du Christ, proclame sa foi (Mc 15,39). Dans l'histoire, avance une "préparation évangélique" selon le titre d'un ouvrage du IV<sup>e</sup> siècle.*

*L'annonce du Christ s'effectue dans cette découverte, par cette reconnaissance que l'Esprit nous devance et grâce à un dialogue où circule le Verbe. Une telle attitude appartient à la manière, pour l'Église, d'être apostolique. On comprend que, depuis presque un siècle, cette attitude ait fini par imprégner ses activités. Elle est une attitude de l'Église actuelle. En ce sens, on peut dire que l'action catholique est devenue un bien commun de toute l'Église.*

*Il convient de le souligner pour qu'aujourd'hui où les esprits risquent d'être hantés par la récession dont nous abreuvons les médias, ne s'étende le désir de la restauration d'une force illusoire qui donne sans recevoir, et affirme sans dialoguer. Une telle prétention mettrait l'Église en porte-à-faux avec les hommes, par crainte, finalement, qu'en recevant d'eux quoi que ce soit, le message n'en paraisse dévalué, alors que l'incarnation du Christ montre la valeur radicale de l'échange. Là, réside une part du mystère de l'Église. Le Christ la lui donne par une main qui la recueille chez ceux qui n'en font point partie mais qu'anime son Esprit.*

**4** - *Pourtant cette part ne cherche pas encore assez loin. Tout candidat à un groupe est un membre potentiel, tout sympathisant un candidat en puissance, au titre d'un idéal ou de valeurs partagés. Le mystère de l'Église va plus profond. Le Christ qui en est la tête est également le Créateur en qui tout fut établi (Col 1, 16). Le monde et son histoire sont orientés vers le Christ, c'est-à-dire vers le Royaume. Dès les origines, l'Église est semée.*

*Il n'est pas dit que, en ce temps, l'Église et le monde doivent coïncider. Ils se retrouveront dans le Royaume, cette terre nouvelle que l'Église anticipe et dont elle signifie l'origine : "Nous sommes, écrit saint Paul aux éphésiens, désignés dans le Christ, **par avance**... en lui nous avons été choisis comme sa part, pour être, à la louange de sa gloire, ceux qui, **d'avance** ont espéré dans le Christ" (1,11-12).*

*Une part du Royaume est déjà présente au cœur du monde, par tout ce que le Christ récapitule comme justice et fraternité, selon l'esprit des Béatitudes. Alors que Jérusalem assiégée était sur le point d'être investie, l'évêque Sophrone prêche : "Les nations sont les fondations de l'Église" (Homélie sur Jean Baptiste, 19).*

*Les peuples dont il parle n'entreront probablement pas dans l'Eglise. Il n'empêche : plus radicalement encore que d'appartenir au corps visible de l'Eglise, quelque chose d'essentiel qui constitue l'Eglise, vit déjà en eux et doit être développé : leur générosité, leur justice, leur respect de l'homme, leur quête de Dieu. Les valeurs inhérentes à la création dans le Christ, que le Christ incarne en lui-même et qu'il donne à l'Eglise, tendent vers leur accomplissement dans le Royaume.*

*Il en résulte que les chrétiens reçoivent **une double mission** : celle de signifier le Christ vivant aujourd'hui, construisant son corps qui est l'Eglise ; et celle d'orienter la vie des hommes vers le monde nouveau où "Dieu sera tout en tous" (1 Co 15, 28).*

*Une part du mystère de l'Eglise attend chez les autres hommes à entrer en son Corps. Mais il reste historiquement une autre part, immense, que l'Eglise aide à avancer vers le Royaume, puisque celui-ci constitue à la fois le but de l'Eglise et celui de l'histoire du monde. Il est donc indispensable que des chrétiens s'engagent à faire advenir la terre nouvelle. Telle est la part, l'autre part, du mystère de l'Eglise que servent les mouvements d'action catholique.*

*5 - Avec les hommes qui travaillent à édifier une société plus humaine, pour répondre aux trois défis reconnus par l'Assemblée des Conseils (un monde technique et crédule, un monde en croissance et en précarité, un monde en quête de sens), les mouvements apostoliques s'attachent à purifier les mentalités de ce qui les déshumanise pour les orienter vers leur but authentique. C'est là une mission indispensable à l'Eglise comme Eglise du Christ.*

*L'Eglise agit avec deux mains : l'une édifie, dans l'Esprit, le Temple de Dieu (Eph. 2, 21-22) ; l'autre bâtit une terre selon l'appel du Créateur. Avec ces hommes qui veulent un monde vraiment humain, entre eux et pour eux, les mouvements apostoliques expriment comment la mission de l'Eglise la dépasse et rejoint les hommes. Ils sont donc nécessaires à l'Eglise pour qu'elle soit fidèle à sa nature même.*

*Les mouvements apostoliques, au nom de l'Evangile, collaborent à poursuivre la création confiée aux hommes (Ps 115, 16) dans le sens indiqué par les Béatitudes. Ils restent des veilleurs d'humanité, proposant des chemins d'une grande dignité de l'homme et d'une meilleure vie fraternelle.*

*Ce travail de justice et de paix concerne directement les engagements politiques avec ceux et celles qui entendent servir les mêmes objectifs. Cette part du mystère de l'Eglise prend nécessairement une forme pluraliste.*

*En agissant ainsi, ces mouvements sont le signe de ce que tous doivent faire, de la manière dont ils doivent se comporter dans leur relation au monde. Avant d'être une structure, les mouvements apostoliques traduisent en acte une exigence de l'Evangile. Leur vie d'équipe, la révision de vie, disent une communion où l'existence des hommes est partagée, mêlée à la Parole du Verbe. Ces équipes sont ainsi les partenaires nécessaires de la vie de toute communauté chrétienne, afin que soit présente la double mission de l'Eglise en ce monde.*

*L'Eucharistie réunit dans la même communion ces deux aspects de la mission des chrétiens. Elle les pousse, chacun selon sa vocation propre, à s'engager pour faire de l'homme un vivant.*

**τ Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

## Les mouvements de Jeunes

### *Conseil Pastoral Diocésain des Jeunes (C.P.D.J.)*

Le préambule des statuts promulgués par Mgr Rouet, le 18 mai 1997, jour de la Pentecôte, donne le sens même du rôle que doit jouer dans le diocèse le conseil pastoral diocésain des jeunes (CPDJ)

L'article 339 des Actes du synode diocésain *Routes d'Évangile* demande que "soient redéfinis et reprecisés l'identité, le statut et la composition du conseil pastoral diocésain des jeunes, afin que cette instance joue pleinement son rôle dans le diocèse et favorise l'ouverture missionnaire : Il souhaite que ce conseil rassemble des jeunes et des responsables des différents milieux, mouvements et services, en lien avec les responsables diocésains nommés au service des jeunes".

Il ajoute que ce conseil pourrait être en particulier :

- un lieu de découverte et de partage pour les jeunes et les responsables, en vue de favoriser la collaboration entre les aumôneries, les mouvements et les divers groupes ;
- un lieu de réflexion et de formation ;
- un lieu d'information sur les différentes propositions.

Pour aller dans ce sens, le **conseil pastoral des jeunes** est constitué de trois collègues désignés par leurs instances :

- un collège de jeunes
- un collège d'adultes, accompagnateurs de jeunes
- un collège représentatif de la jeunesse inadaptée (constitué de jeunes et de leurs accompagnateurs sur la proposition de l'E.D.E.J.I.)

Ces trois collègues représentent d'une part, les mouvements, les aumôneries, les services diocésains et d'autre part, les groupes existant dans les territoires.

Ce conseil est un lieu :

- d'écoute et de dialogue entre jeunes, entre accompagnateurs, entre jeunes et adultes,
- de découverte mutuelle des différents mouvements, aumôneries ou groupes existant dans le diocèse en vue de permettre une collaboration plus étroite entre eux,

- de réflexion sur ce que vivent les jeunes d'aujourd'hui dans la société et dans l'Eglise,
- de concertation et d'impulsion missionnaire,
- d'initiatives : temps forts diocésains, proposition de formation.

### **Composition du conseil pastoral diocésain des jeunes**

- Action Catholique des Enfants (A.C.E.)
- Fondacio
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C. - J.O.C.F.)
- Jeunesse Indépendante Chrétienne (J.LC.)
- Jeunesse Indépendante Chrétienne Féminine (J.LC.F.)
- Communauté de l'Emmanuel
- Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (M.R.J.C.)
- Guides et scouts d'Europe
- Scouts unitaires de France
- Guides et scouts de France
- Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.)
- Equipes Notre-Dame Jeunes (E.N.D.J.)
- Mouvement Eucharistique des Jeunes (M.E.J.)
- Aumônerie des Etudiants
- Aumônerie de l'Enseignement Public (A.E.P.)
- Etablissements Catholiques d'Enseignement
- Equipe Diocésaine Enfance et Jeunesse Inadaptées (E.D.E.J.I.)
- Hospitalité du Poitou
- Secours Catholique
- Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (C.C.F.D.)
- Service des Vocations
- Maîtrise de la Cathédrale
- "Point-Jeunes" de Poitiers
- Communauté Vie Chrétienne (C.V.X.)
- Mission de France

Par ailleurs, dans chacun des 14 Territoires du diocèse, il y a une "commission jeunes".

L'équipe diocésaine de la pastorale des jeunes est également attentive aux groupes de jeunes qui se rencontrent pour partager leur vie, leur foi, sans être rattachés à un mouvement ou service d'Eglise.

### **Le Forum de la Jeunesse (1999)**

Les 29 et 30 mai 1999, les jeunes en responsabilité dans les mouvements, aumôneries, services, et dans les conseils de mission des territoires étaient réunis au lycée Saint Jacques de Compostelle à Poitiers, à l'initiative du conseil pastoral diocésain des jeunes avec le conseil pastoral diocésain.

De ce forum préparé depuis plusieurs mois, sont sorties neuf orientations et propositions qui peuvent servir de points d'appui pour aider la réflexion non seulement des groupes de jeunes, mais aussi des communautés locales, des conseils pastoraux de secteurs, des conseils de mission des territoires.

Rappel de ces orientations :

- Vivre et partager avec ceux qui sont différents.
- Aller vers les autres, rencontrer les jeunes là où ils sont.
- Jeunes et adultes, agir ensemble.
- Mouvements, services, groupes : participer à leur développement, favoriser le rapport entre eux.
- Témoigner d'une Eglise vivante et impliquée dans la vie.
- Jeunes, exercer de vraies responsabilités.
- Dans une société qui bouge, communiquer.
- Dans un monde en évolution, se former.
- Rencontrer les autres religions et les autres cultures.

## Les Mouvements de Solidarité

### *Comité Diocésain de la Solidarité*

Sa raison d'être est dans cette question centrale de l'Écriture : *"Qu'as-tu fait de ton frère ?"*.

Sa mission réside dans la proximité aux blessés de la vie, aux personnes exclues ou en situation de précarité. Il se préoccupe aussi de l'accueil et de l'intégration de "l'étranger" ; c'est-à-dire des personnes et des groupes venus d'ailleurs.

Présidé par l'archevêque et animé par le diacre du conseil épiscopal, il se réunit deux ou trois fois par an, et même entre les séances, un travail de concertation et de réalisations concrètes.

#### **Siègent au comité de la solidarité, les représentants des organismes suivants :**

- Secours catholique
- CCFD
- Ordre de Malte
- Coopération Missionnaire
- Pastorale des Migrants
- Saint Vincent de Paul
- Aumônerie de prison
- Emmaüs
- Maison de Salvart
- Maison de La Puye
- Ferme de l'Espoir

Sont également présents deux diacres et trois experts en droit social et spécialisés en relations humaines avec les milieux de pauvreté.

#### **Comité diocésain de la solidarité**

44 rue Jean Jaurès  
86035 Poitiers cedex

## **Les Mouvements Familiaux**

*Service Diocésain de la Pastorale Familiale*

### **C.L.E.R.**

(Centre de Liaison des Equipes de Recherche)  
Former des personnes pour l'éducation affective des jeunes, pour le conseil conjugal et familial, pour les méthodes naturelles de régulation des naissances.

Aider à mieux se responsabiliser dans sa vie personnelle, de couple et de parent.

### **A.F.C.**

(Associations Familiales Catholiques)  
Représenter les familles auprès des pouvoirs publics ; promouvoir l'entraide naturelle ; mettre en œuvre des actions auprès des familles défavorisées ; témoigner du message évangélique sur la famille.

### **Amour et Vérité**

Branche apostolique de la Communauté de l'Emmanuel qui transmet l'enseignement de l'Eglise en témoignant que l'amour de Dieu est la source et le fondement de la vie familiale.

### **E.N.D.**

(Equipes Notre-Dame)  
S'entraider en équipe à mieux vivre les richesses du sacrement de mariage et s'encourager à l'approfondissement de la foi.

### **Espérance et vie**

Pour les veuves et veufs, leur apporter un soutien spirituel et humain ; les aider à regarder leur situation en face, à l'éclairer à la lumière de la résurrection et à assumer leurs responsabilités dans la société et dans l'Eglise.

### **Jonathan Pierres Vivantes**

Mouvement qui regroupe des parents d'enfants ayant quitté cette terre.

### **Cana**

(Communauté du Chemin Neuf)  
Communauté apostolique à vocation œcuménique qui rassemble des couples appelés pour l'unité de la personnes, de la famille, de l'Eglise et du tissu social.

Mouvement qui se reçoit de la spiritualité de saint Ignace de Loyola et de l'expérience du renouveau charismatique.

### **Vivre et Aimer**

Aider les couples à améliorer l'entente conjugale et à être plus ouvert sur l'extérieur.

Proposer un cheminement dans la foi.

### **Communion Notre-Dame de l'Alliance**

Groupement spirituel de chrétiens séparés ou divorcés qui propose un approfondissement des sens du mariage, un chemin de reconstruction personnelle et de pardon.

Pour de plus amples informations, s'adresser au

### **Service diocésain de Pastorale Familiale**

10 rue de la Trinité  
86034 POITIERS CEDEX  
Tél. : 05 49 60 32 51

e-mail : [pastorale-familiale@diocese-poitiers.fr](mailto:pastorale-familiale@diocese-poitiers.fr)

## **Les Mouvements Spirituels**

*Service Diocésain de la Vie Spirituelle*

### **Association Saint François de Sales**

Elle rassemble des femmes laïques, quelque soit leur état de vie, vivant en plein monde, selon la spiritualité de Saint François de Sales. L'association répond aux aspirations des laïcs qui désirent vivre l'appel à la sainteté dans l'ordinaire de leur vie selon les circonstances où Dieu les place.

### **Communauté de l'Emmanuel**

Issue du renouveau charismatique catholique, elle rassemble des prêtres, des consacrés et des laïcs en grande majorité, de tout état de vie. Animés du désir d'annoncer L'Évangile, les membres sont appelés à une vie d'adoration, de compassion et d'évangélisation.

### **Communauté du Chemin Neuf**

Elle rassemble des chrétiens de différentes confessions chrétiennes et de différents états de vie. Issue du renouveau charismatique et enracinée dans la spiritualité ignatienne, elle a vocation à l'unité, à la formation des chrétiens pour les soutenir dans leurs responsabilités et se met au service des Églises locales.

### **Communauté Vie Chrétienne (CVX)**

La CVX est composée de laïcs qui cherchent : à unifier leur vie dans la foi, à trouver Dieu en toutes choses, à transformer les rapports entre les hommes, en suivant la voie spirituelle ouverte par Ignace de Loyola.

### **Équipes du Rosaire**

Les équipes du rosaire sont à la fois une école de prière avec Marie et un mouvement d'apostolat des laïcs. A chaque temps de prière, les membres prient le rosaire en méditant un "résumé" de l'Évangile contenu dans les mystères joyeux, lumineux, douloureux, glorieux. Les rencontres se font "à la maison" où toute personne peut être invitée.

### **Équipes Notre-Dame**

Mouvement de spiritualité conjugale qui a pour vocation de permettre aux couples de s'entraider en équipe à mieux vivre les richesses du sacrement de mariage et s'encourager à l'approfondissement de la Foi.

### **Famille Cor Unum**

Le mouvement s'enracine en deux spiritualités : la spiritualité du Cœur de Jésus et la spiritualité ignatienne. Il accueille tous les états de vie selon les différentes branches du mouvement et appelle chacun "à vivre l'Évangile en plein monde". Les membres se réunissent en équipe pour partager la Parole de Dieu et faire révision de vie.

### **Fondacio**

Communauté catholique, intégrant la dimension œcuménique, elle rassemble des laïcs de différents états de vie. Prenant les moyens d'un chemin de conversion personnelle (priorité à la relation à Dieu, à la formation humaine et spirituelle, et à la vie communautaire), les membres s'engagent au service du monde dans des actions d'évangélisation et de développement.

### **Foi et Vie**

Composées de laïcs, les équipes veulent permettre à leurs membres de faire le lien entre leur foi chrétienne et leur vie quotidienne. Elles répondent à un besoin de connaissance et de sens en découvrant ce que Dieu a dit et quel chemin ouvre le Christ. Elles répondent aussi au besoin d'amitié souvent malmené dans la vie moderne.

### **Fraternités carmélitaines**

Elles proposent à des laïcs, au milieu de leurs activités familiales et professionnelles, une formation à l'oraison, nourrie de la Parole de Dieu, à l'école des saints du Carmel. Ses membres s'engagent à vivre dans le monde et en communion fraternelle, une vie évangélique, imprégnée d'oraison contemplative et de ferveur apostolique.

### **Fraternités laïques dominicaines**

Liés à l'Ordre des Prêcheurs, les membres des fraternités cherchent un approfondissement de leur foi dans l'esprit de saint Dominique : l'équilibre entre une vie intérieure, une vie de prière et l'action au milieu du monde ; l'importance de l'étude ; la place de Marie ; la signification de la miséricorde.

### **Fraternités franciscaines séculières**

Elles proposent un projet de vie pour les laïcs souhaitant s'engager à la suite de saint François d'Assise, en fidélité à l'Eglise. Chaque fraternité a une réunion mensuelle avec partage de vie, temps de prière, formation à l'écoute de l'Evangile et des textes franciscains.

### **Fraternité Pentecôte**

Elle rassemble les groupes de prière issus du renouveau charismatique, dans le diocèse.

### **Mouvement Focolari**

L'unité est la vocation première de ce mouvement. Réunis en petits groupes, les Focolaris vivent et travaillent dans la cité au rythme de la Parole de vie, en souhaitant être les témoins de la présence du Christ au milieu de la société. Ils veulent être les acteurs d'un monde fraternel et uni.

### **Oblature bénédictine**

Un oblat est un chrétien "qui se sent appelé à vivre l'Evangile selon l'esprit de saint Benoît, en se laissant transformer par les valeurs essentielles de la Règle" et cela en étroite union avec un monastère bénédictin. L'oblat devient membre de la communauté avec laquelle il fait son oblation et avec laquelle s'établissent des liens profonds.

### **Talitha Koum**

S'appuyant sur la tradition chrétienne, et plus particulièrement sur les Pères du désert, Talitha Koum propose un chemin spirituel prenant en compte le corps et l'âme. L'association propose des rencontres mensuelles de prière, à partir d'un enseignement et de la pratique de la prière du cœur, de marches méditatives et de retraites.

### **Service de la vie spirituelle**

Maison Diocésaine  
10 rue de la Trinité  
86034 Poitiers cedex  
Tél. : 05 49 60 32 50  
e-mail : [vie-spirituelle@diocese-poitiers.fr](mailto:vie-spirituelle@diocese-poitiers.fr)



---

---

# Affectation des églises

---

---

### **Actes synodaux** *Serviteurs d'Évangile*

**1232.** Notre diocèse est marqué par une longue histoire de la foi. Il fait mémoire de témoins et de saints. Il se souvient de fondateurs d'instituts religieux. Depuis des siècles, les chrétiens du Poitou n'ont cessé de construire des églises, de peindre, de sculpter et d'écrire. Tout ceci constitue un patrimoine qui nous est commun. Il ne doit pas être gardé pour nous seuls. C'est un excellent outil de découverte, de catéchèse, d'intelligence de la foi et d'invitation à la prière.

**22155.** Le patrimoine culturel et la création artistique du territoire seront situés dans la mission d'annonce de la foi, en collaboration avec la commission diocésaine "Patrimoine, Culture et Foi". Par ailleurs, là où les églises sont remarquables et nombreuses, des circuits peuvent être indiqués, voire organisés.

## Le bâtiment, le mobilier et son usage...

*Quelques rappels du droit français*

### **L'église**

*L'article 5 de la loi du 2 janvier 1907 prévoit que les édifices cultuels existants en 1905 et les meubles les garnissant en 1905 sont :*

- *propriété de la commune,*
- *mis à la disposition des fidèles et des ministres du culte,*
- *pour la pratique de leur religion.*

### **1. L'édifice**

#### **A. Propriété de la commune.**

*La commune est propriétaire de l'édifice lui-même et des meubles le garnissant (en 1905).*

*Il ne peut être entrepris de travaux sur l'immeuble (et ce qui est "immeuble par destination" : autel scellé, orgues, cloches, etc.) ou sur les meubles, sans l'accord exprès de la commune propriétaire.*

#### **B. Mise à disposition des fidèles et des ministres du culte.**

*La commune propriétaire n'a pas la jouissance de son bien. Ce bien est mis à la disposition du clergé et des fidèles. Il est affecté au culte.*

**1.** *La jurisprudence du Conseil d'État a précisé le caractère de cette affectation : elle est légale, gratuite, permanente, perpétuelle. Elle ne peut cesser que par la "désaffectation" pour les raisons énumérées par la loi et selon une procédure bien définie.*

**2.** *Les édifices concernés font partie du domaine public de la commune. Le domaine public entraîne l'aliénabilité, l'imprescriptibilité, l'insaisissabilité de l'édifice.*

**3.** *Le Conseil d'État a étendu largement la catégorie des biens affectés : non seulement l'édifice, les meubles le garnissant, mais également les immeubles par destination (autels scellés, orgues, cloches, etc.), les sacristies et annexes de l'église, les cours, parvis et jardins attenant à l'église, les calvaires et monuments considérés comme "dépendances nécessaires" de l'église.*

**4.** *Les presbytères font partie du domaine privé de la commune.*

**5.** *Mise à disposition des fidèles et des ministres du culte : Ce sont les "affectataires". Le Conseil d'État ne reconnaît comme pasteur légitime que le prêtre nommé par l'évêque, en communion avec Rome.*

**6.** *L'église est affectée au culte. Sont expressément interdites les réunions politiques (art. 26 de la loi de 1905). La tenue de réunions autres que culturelles (concerts notamment) doit respecter et observer des dispositions précises.*

#### **C. - La désaffectation.**

*L'affectation légale au culte des églises communales ne peut cesser que par leur "désaffectation" prononcée, selon les cas, par arrêté préfectoral ou par une loi. Il ne peut y avoir de désaffectation "de fait".*

L'article 13 de la loi de 1905 énumère entre autres cas :

- non-célébration du culte pendant plus de six mois consécutifs, en dehors des cas de force majeure,
- la conservation de l'édifice compromise par insuffisance d'entretien après mise en demeure notifiée.

La désaffectation est prononcée par "arrêté préfectoral, à la demande du conseil municipal lorsque la personne physique ou morale ayant qualité pour représenter le culte affectataire aura donné par écrit son consentement à la désaffectation" (décret du 17 mars 1970).

Selon la jurisprudence depuis longtemps établie, la personne physique ayant qualité pour représenter le culte catholique est l'évêque. La désaffectation de l'église ne peut donc avoir lieu sans le consentement préalable et écrit de l'évêque concerné.

## **2. Immobilier**

### **A. Travaux d'entretien et réparations.**

1. En vertu de l'article 2 de la loi de séparation, les subventions au culte par les collectivités publiques sont interdites. Cependant, aux termes de l'article 13, dernier alinéa de la loi de 1905 (ajouté par la loi du 13 avril 1908) "l'État, les départements, les communes pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi".

Quelques remarques :

a) Les communes "pourront" : c'est une possibilité, non une obligation, sauf en cas "d'offre de concours" suffisante des fidèles. Dans l'hypothèse où des réparations sont indispensables pour laisser une église communale ouverte au public, "l'offre de concours" (participation financière) des fidèles, ou du curé, si elle est suffisante (ce qui est exceptionnel), s'impose à la commune. Obligée de l'accepter, elle est tenue de faire les travaux.

b) Les communes sont responsables en cas d'accidents dus au défaut d'entretien (nombreux arrêts de jurisprudence), ce qui peut les conduire à ne pas négliger cet entretien.

c) Cet engagement financier possible de la commune ne concerne que l'entretien et la conservation des églises, mais ces deux notions ont été assez largement interprétées.

2. Les édifices dont la conservation présente un intérêt public peuvent être protégés conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

Les effets de cette loi sont différents suivant que l'édifice protégé est "classé" ou simplement "inscrit à l'inventaire supplémentaire" des monuments historiques.

Les travaux sur les monuments historiques classés doivent être conduits par les services du ministère de la Culture ou sous leur surveillance.

Le ministère de la Culture (DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut toujours faire exécuter par les soins de son administration les travaux de réparation ou d'entretien qui sont jugés indispensables à la conservation de l'édifice classé. Ces travaux sont exécutés aux frais de l'État avec le concours éventuel des intéressés.

*Les propriétaires de monuments historiques inscrits ne peuvent procéder à aucune modification de ce monument sans avoir, quatre mois auparavant, averti le ministère de la Culture (DRAC).*

**B. Aménagements intérieurs.**

*Les travaux d'aménagement intérieurs et, notamment ceux concernant le chœur et le dispositif liturgique, doivent être entrepris en accord :*

- avec la commune propriétaire ;*
- avec la Commission diocésaine d'art sacré ;*
- avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles si l'édifice est classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.*

**C. Travaux d'entretien et réparations.**

*Le problème de la réglementation des sonneries de cloches a soulevé de nombreuses difficultés et donné lieu à de multiples actions devant les tribunaux.*

*Des décisions des tribunaux, il ressort que :*

- les cloches font partie de l'édifice cultuel et sont grevées de la même affectation cultuelle avec cependant la possibilité d'utilisation pour des sonneries civiles. C'est le cas par exemple de la célébration des fêtes nationales ;*
- le curé, investi du pouvoir d'organiser l'exercice du culte, a le droit de décider des heures et des jours des sonneries religieuses ;*
- mais le pouvoir du curé est limité par les pouvoirs généraux de police du maire chargé d'assurer la tranquillité publique ;*
- en principe (art. 27 de la loi de 1905 et art. 50 du décret de 1906), les sonneries de cloches sont réglées par arrêté municipal après accord entre le maire et le curé. En cas de désaccord, c'est le préfet qui statue par arrêté.*

**D. Eclairage et chauffage.**

*La commune peut participer :*

- aux frais d'installation de l'éclairage électrique dans la mesure où cet aménagement a pour but d'assurer la conservation de l'édifice et la sécurité du public ;*
- aux frais d'installation et de fonctionnement d'appareils de chauffage si cela doit contribuer à la conservation de l'édifice.*

**3. Mobilier**

**A. Inventaires.**

*Dans le cadre de l'exécution de la loi de la séparation du 9 décembre 1905, des inventaires ont été établis pour répertorier les meubles et objets devenant propriété de la commune.*

*Partout où ces documents ont été conservés, on prendra soin de s'y référer pour tous les cas de vétusté, de déplacement ou de disparition de meubles ou objets mis à la disposition de l'affectataire.*

*Ce dernier ne peut en aucun cas procéder à la vente, au transfert en dehors de l'édifice, à la destruction ou à la substitution de meubles ou objets inventoriés sans l'accord écrit de la commune propriétaire.*

*Si l'inventaire n'a pas été conservé, il convient d'en établir un pour distinguer, dans le mobilier actuel, ce qui est propriété de la commune, ce qui l'est de la paroisse ou d'un particulier (par exemple le calice du prêtre).*

### **B. Conservation.**

*La responsabilité de la conservation des objets mobiliers incombe conjointement à leur propriétaire et à leur affectataire.*

#### *1. Remplacement, déplacement.*

*S'il s'agit d'un mobilier non protégé, la négociation doit être conduite avec la commune.*

#### *2. Vol, détérioration, protection.*

*En cas de détérioration, de vol ou de simple transfert de ces objets, il revient à l'affectataire d'en informer la commune propriétaire pour prendre les dispositifs utiles.*

*Le dispositif technique assurant la protection du mobilier relève de la responsabilité de la commune (sur le plan légal comme sur le plan financier).*

#### *3. Objets protégés.*

*Lorsque ces objets mobiliers sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques, il convient de prendre les contacts nécessaires avec la Direction régionale des affaires culturelles ou le conservateur départemental des antiquités et objets d'art.*

*Lorsque des objets ou vêtements à usage liturgique ne sont plus utilisés, il convient d'étudier en accord avec la commune propriétaire les mesures adaptées à leur conservation. S'ils venaient à être mis en dépôt dans un musée à caractère privé (diocèse) ou public (département, commune), une attestation de la commune et l'accord écrit de l'affectataire doivent préciser les conditions de cette mise à disposition.*

## **4. Sécurité**

### **A. Sécurité contre l'incendie.**

*Les églises sont soumises au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Cette prévention vise d'abord à assurer la sécurité des personnes admises mais aussi celle du public extérieur. Elle vise ensuite à éviter les pertes de biens.*

*Les mesures de protection portent sur la construction, les aménagements et les équipements techniques. Elles sont tantôt passives : mur coupe-feu, dimension des accès, enclouement..., tantôt actives : détection, extincteurs...*

*Il convient de se reporter aux dernières prescriptions de la commission de sécurité. Un "cahier de sécurité" où sont indiqués les travaux effectués pour la sécurité doit être tenu par le responsable de la vie matérielle à la disposition des Commissions de sécurité.*

**B. Responsabilité.**

*Ce sont les communes qui sont responsables de l'état des églises qui leur appartiennent, ainsi que de leurs meubles, de leurs réparations, de leur entretien.*

*En cas de destruction ou de détérioration résultant d'un incendie, l'affectataire ne peut être déclaré responsable que si le propriétaire de l'édifice ou des objets culturels établit, à son encontre, que le dommage a été causé par une faute, une négligence ou une imprudence qui lui soit imputable.*

**5. Responsabilité, assurances**

**A. Mobilier.**

*L'affectataire doit souscrire un contrat d'assurance pour le mobilier du culte qui n'appartient pas à la commune.*

**B. Responsabilité civile.**

*À la différence d'un locataire dans l'habitation qu'il occupe, l'affectataire n'est pas présumé responsable d'un dommage qui atteint l'église et il n'a pas à souscrire d'assurance au titre des risques locatifs. Cependant, sa responsabilité civile peut être engagée dans l'incendie de son église, si une faute est prouvée contre lui.*

*Ce risque n'est pas couvert par son contrat de responsabilité civile vie privée, car celui-ci exclut les dommages qui atteignent les locaux dont il est l'occupant habituel. L'affectataire doit donc souscrire un contrat particulier pour cette forme de responsabilité civile.*

*(voir Livret à l'usage des trésoriers et comptables du diocèse de Poitiers, p 36 et 37)*

**6. Gardiennage**

**A. Clefs de l'église.**

*Seul, en principe, l'affectataire a le droit de détenir les clefs de l'église et de ses annexes : sacristie, clocher, etc.*

*Cependant, le maire - mais uniquement pour les sonneries civiles et l'entretien de l'horloge publique - a droit à une clef de l'église s'il en a besoin pour accéder au clocher ou à l'horloge municipale. Mais ces clefs devront être déposées et demeurer à la mairie.*

*Le délégué pastoral reçoit les clefs et informe soigneusement le prêtre des personnes qui possèdent un double en raison de leur fonction. Une communauté locale a tout avantage à bien préciser qui ouvre et ferme l'église chaque jour.*

**B. Indemnité de gardiennage.**

*Parmi les dépenses que la commune a la possibilité d'effectuer pour assurer l'entretien et la conservation de l'église communale figure la rétribution d'un gardien. Le gardiennage que le Conseil d'État définit comme "surveillance de l'église au point de vue de sa conservation" (arrêt du 3 mai 1918) est un emploi communal.*

*Le gardien peut être un laïc mais, ordinairement, c'est à l'affectataire que les communes confient cette fonction, en le rétribuant en conséquence.*

*La circulaire du 31 août 1954 a permis d'en faire bénéficier non seulement l'affectataire résidant dans la commune, mais également "le gardien qui, tout en demeurant dans une commune voisine, peut exercer utilement une inspection des lieux pourvu qu'il visite l'église à des périodes rapprochées".*

*Le montant maximal que peut atteindre l'indemnité de gardiennage est fixé chaque année par le ministre de l'Intérieur.*

## **7. Autres activités cultuelles**

### **A. Autres confessions chrétiennes.**

*L'utilisation de l'édifice affecté au culte catholique par une autre confession chrétienne doit toujours faire l'objet d'une autorisation écrite du prêtre affectataire.*

### **B. Autres cultes.**

*L'utilisation ponctuelle du lieu par un autre culte doit faire l'objet de la double autorisation de l'évêque et du maire de la commune.*

Novembre 2004

**† Mgr Albert Rouet.**  
Archevêque de Poitiers



## Le Patrimoine Religieux

Le patrimoine religieux du diocèse de Poitiers est parfois très ancien. Caractérisé par sa richesse artistique et par sa diversité, il comprend de grands édifices célèbres qui ont fait l'objet de multiples études, mais aussi des églises qui restent inconnues. Pourtant, même la plus humble des églises rurales nous livre un message profondément chrétien. Encore faut-il le découvrir.

En étroite collaboration avec l'atelier "Histoire et Foi" du Centre théologique de Poitiers<sup>1</sup>, l'association PARVIS<sup>2</sup> s'efforce de contribuer à l'étude des édifices du diocèse. Elle le fait, en relation avec les personnes du lieu, au cours de visites programmées à l'avance, généralement à l'initiative d'habitants ou des communautés locales. Cette démarche fait peut-être l'originalité de l'association. Les rencontres dans les églises sont toujours un moment d'enrichissement pour les uns et pour les autres. Elles ont pour but de préparer de courtes notices. Mais une fois l'édition des dépliants réalisée, il importe que les responsables locaux en assurent le suivi et n'oublient pas de les renouveler !

Les églises du diocèse, dont les grands édifices de Poitiers, sont progressivement présentées sur Internet<sup>3</sup>.

Nos églises sont meublées d'objets qui témoignent de dévotions parfois fort anciennes. Evitons de formuler des jugements de valeur sur les qualités esthétiques que nous trouvons, ou ne trouvons pas, à telle statue du XX<sup>e</sup> siècle ou à tel vitrail contemporain. Les expressions et les goûts artistiques changent mais sont toujours porteurs de sens. Surtout, sachons protéger et entretenir ces objets, sans les détériorer en voulant bien faire. Avant d'entreprendre des travaux, ne pas hésiter à demander conseil au Comité des objets du culte de la Commission diocésaine Patrimoine, Culture et Foi<sup>4</sup>. Il convient aussi de demander l'avis du Comité art et liturgie de cette même commission, par exemple pour modifier l'agencement d'un chœur. Bref, nous ne sommes pas seuls et pouvons œuvrer ensemble.

*Novembre 2004*

---

*1 Centre théologique, 10 rue de la Trinité, 86034 Poitiers cedex.*

*2 PARVIS, Patrimoine religieux Vienne Deux-Sèvres, 10 rue de la Trinité, 86034 Poitiers cedex. Depuis sa création, fin 1996, l'association a réalisé 180 notices.*

*3 [www.diocese-poitiers.com.fr/](http://www.diocese-poitiers.com.fr/) (cliquer sur patrimoine).*

*4 Commission diocésaine Patrimoine Culture et Foi, 10 rue de la Trinité, 86034 Poitiers cedex. On retrouve cette commission sur le site Internet précédemment cité.*

## Vols dans les églises

### **Comment procéder ?**

Si vous constatez un vol dans votre église, la conduite à tenir est simple mais doit être rapidement menée. Une personne (et une seule) doit être identifiée comme personne référente (apte à initier les démarches suivantes) au nom de la communauté locale.

### **C'est une démarche en 4 étapes simples à mettre en œuvre.**

Dans tous les cas, il faut être rapide, ne jamais perdre de retard en vaines polémiques consommatrices de temps et conserver avec rigueur les interlocuteurs ci-dessous.

A tout moment, vous pouvez, avec confiance les rappeler si vous avez le moindre doute ou la moindre interrogation.

### **Si vous ne pouvez mettre en œuvre, dans l'ordre, l'une des étapes, passez à l'étape suivante.**

#### **1. Première étape**

**Téléphonez au maire de votre commune ou à l'adjoint chargé du patrimoine** pour l'informer du vol (l'église est souvent propriété communale, les objets également, tout en étant affectés au culte) : il pourra être un appui précieux. De plus, sans être propriétaire, les mairies peuvent avoir des photographies des objets conservés dans les églises.

#### **2. Deuxième étape**

**Téléphonez (vous-même ou la mairie) au Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de votre département :**

- Pour la Vienne (Direction régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes 05 49 36 30 30 ou 05 49 46 57 94),
- Pour les Deux-Sèvres (Conseil Général des Deux-Sèvres 05 49 06 79 79) pour l'informer.

Il pourra vous dire (si vous ne le savez déjà) si l'objet volé est propriété de la commune ou de l'association diocésaine, et vous transmettre, la plupart du temps, une photographie et un descriptif de l'objet.

#### **3. Troisième étape**

**C'est le propriétaire qui doit déposer plainte (soit au commissariat, soit à la gendarmerie)** muni d'une photographie, des dimensions de l'objet et d'une description.

Au moment de la déclaration, il faut absolument préciser qu'il s'agit du **vol "d'un bien culturel"**. Ainsi la photographie de l'objet sera directement transmise aux fichiers nationaux de l'Office central de répression contre le trafic des biens culturels.

#### **Les compléments d'information :**

*Des erreurs, des incompréhensions peuvent se produire au cours de la procédure qu'il faut pouvoir éclaircir rapidement.*

*Si des historiens de l'art, habitants de votre commune ont des informations sur le ou les objets volés, transmettez-les au conservateur des Antiquités et Objets d'Art de votre département (s'il ne les possède pas déjà), puis au commissariat (vous-même ou le propriétaire) pour compléter **et/ou modifier la déclaration, en toute intelligence.***

#### **4. Quatrième étape**

Afin de faire le bilan de vos démarches, informez par un bref courrier la secrétaire du comité "Objets du culte" de la Commission Patrimoine Culture et Foi, qui est en relation permanente avec les Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art.

## Concerts dans les églises

*Eglise en Poitou* du 9 décembre 1988 a publié le texte : ***Orientations pour l'Eglise de France au sujet des concerts dans les églises.***

Une note d'application diocésaine est parue dans *Eglise en Poitou* du 8 juin 1990.

*Le texte que nous publions ce jour actualise ces documents. Il émane de la commission épiscopale de liturgie. Il ne change pas fondamentalement la pratique qui, heureusement, a été mise en œuvre depuis plusieurs années. Il en renforce la nécessité.*

A notre époque, comme précédemment, l'Eglise catholique porte un intérêt significatif à l'art, particulièrement à l'art religieux, et aux artistes. La lettre de Jean Paul II aux artistes du 4 avril 1999 en est un très beau témoignage. La commission épiscopale de pastorale sacramentelle et le comité national d'art sacré se préoccupent des relations réciproques entre les communautés ecclésiales et les différentes formes d'art. Un premier document ci-dessous aborde la question des concerts et manifestations culturelles dans les églises. Un autre texte, à paraître ensuite, portera sur le rôle et la responsabilité des commissions diocésaines d'art sacré, et pourra servir également à tous ceux qui portent le souci d'une pastorale ecclésiale et sacramentelle dans ses liens avec l'art, la culture et le patrimoine culturel.

### **1. Pourquoi ce texte ?**

Les demandes d'utilisation d'une église ou d'une chapelle, pour y organiser des concerts ou autres activités culturelles (expositions, conférences, etc), sont de plus en plus fréquentes et mettent parfois les organisateurs ou les prêtres dans des situations embarrassantes. Aussi est-il nécessaire de préciser dans quelles conditions ces activités peuvent être accueillies. Le Conseil permanent des évêques de France, dans une note du 13 décembre 1988, précisait déjà les orientations. Le présent texte vise à en rappeler les grands principes et à préciser les enjeux d'ordre pastoral.

### **2. A qui ce texte est-il adressé ?**

A Messieurs les curés et prêtres affectataires. Il serait souhaitable qu'ils puissent le communiquer à Messieurs les maires et aux responsables d'associations en vue d'une clarification et d'une harmonisation des pratiques, conformément à la loi civile et à la loi canonique.

### **3. Les principes qui guident l'Eglise.**

L'esprit de ce document repose sur trois principes :

#### **- Le caractère particulier des églises.**

La destination exclusive et permanente (affectation légale) des églises à l'exercice public du culte catholique est reconnue par la loi française.

L'Eglise n'est pas un simple lieu public, une salle disponible pour des réunions de tout genre. Elle est par destination, le lieu où le peuple de Dieu se rassemble pour écouter la Parole, prier en commun, recevoir les sacrements, célébrer l'eucharistie et le mystère chrétien. Elle est un lieu sacré où chacun peut venir chercher Dieu, se recueillir et adorer la présence du Seigneur. L'Eglise est, dans la cité, un signe de la dimension spirituelle de l'homme et une source d'espérance.

La vraie manière de donner vie à une église est de l'utiliser pour le service essentiel pour lequel elle a été voulue et bâtie, c'est-à-dire la pratique de la religion catholique.

#### **- L'attention de l'Eglise catholique à la culture.**

L'Eglise se réjouit de tout ce qui peut développer les attitudes d'admiration et de contemplation, de tout ce qui élève l'homme selon le projet de Dieu et contribue à l'ouvrir aux valeurs spirituelles présentes dans la culture. La foi chrétienne a grandement contribué à la culture. Pour mieux prier et adorer, les ministres du culte et les fidèles ont sollicité les artistes. Ainsi l'art sacré naît de l'espérance chrétienne. Pour ce qui est de la musique, l'Eglise a suscité la création d'un répertoire d'une richesse inestimable et

le Concile Vatican II a adressé aux artistes un message fervent :

*“Vous tous, artistes... l’Eglise a, dès longtemps, fait alliance avec vous... Vous l’avez aidée à traduire son divin message dans le langage des formes et des figures, à rendre saisissable le monde invisible. Aujourd’hui comme hier, l’Eglise a besoin de vous et se tourne vers vous... Ce monde dans lequel nous vivons a besoin de beauté pour ne pas sombrer dans la désespérance”.*

(Message du Concile aux artistes, 8 décembre 1965).

La musique demeure ce merveilleux langage dans lequel les hommes peuvent se rencontrer au-delà de leurs divergences.

#### **- L’attention portée aux associations**

L’hospitalité offerte est signe de l’égard porté aux aspirations humaines. C’est pourquoi, l’affectataire peut accueillir des concerts donnés pour l’entretien ou la restauration d’un orgue, ou pour d’autres œuvres, sous certaines conditions, s’ils ne portent pas atteinte au caractère sacré de l’église.

#### **4. Conséquences de ces principes**

L’édifice est affecté au culte catholique. L’affectataire est régulièrement désigné par l’évêque. Il est le responsable de l’utilisation de l’église, même quand la commune en est propriétaire. C’est donc à lui qu’il revient de prendre les décisions d’acceptations ou de refus, en concertation avec la Commission diocésaine compétente nommée par l’évêque.

Les églises peuvent abriter les concerts et manifestations culturelles qui expriment explicitement la spiritualité chrétienne. Elles ne peuvent accueillir que des manifestations culturelles qui ne soient pas contraires à la sainteté du lieu, aux convictions religieuses de la communauté qui s’y réunit et aux exigences d’une culture humaine et chrétienne. Des demandes de

manifestations culturelles se présentent et peuvent être acceptées, pour rendre service à la communauté locale, quand l’église apparaît comme le seul endroit possible (en raison de sa capacité d’accueil, de son orgue, etc.). Elles sont inacceptables quand l’utilisation de l’église a pour seul but d’économiser la location d’une salle ou d’éviter la construction d’un local adapté.

#### **5. La demande adressée à l’affectataire**

Pour que les principes énoncés soient traduits dans les faits, les organisateurs doivent adresser, avant toute décision et toute publicité, une demande écrite à l’affectataire (une demande type est disponible au CNPL, 4 avenue Vavin, 75006 Paris), où sont mentionnés :

- les dates et heures de la manifestation,
- l’identité de l’organisme demandeur,
- les motivations pour lesquelles on souhaite utiliser l’église,
- les titres des œuvres prévues au programme, avec les noms des auteurs et compositeurs, et le texte des chants,
- les conditions d’exécution et d’entrée,
- l’attestation d’une souscription d’assurance ainsi que la quittance.

Cette demande écrite est examinée par l’affectataire qui peut demander à la Commission diocésaine d’art sacré un avis sur la manière de respecter le sanctuaire, et au Service diocésain de musique liturgique un avis sur la compatibilité des œuvres avec le caractère sacré de l’église. Comme le précisent les Orientations pour l’Eglise de France, *“l’affectataire devra également avoir obtenu l’avis technique conforme du propriétaire, en ce qui concerne la conservation et la sécurité du bâtiment”* quand la manifestation envisagée modifie les conditions habituelles d’utilisation du bâtiment.

Si l’affectataire accueille favorablement la demande, un contrat est signé des deux parties. Ce contrat n’a pas valeur permanente et ne concerne qu’une manifestation.

## 6. L'accord comporte des dispositions financières

### La souscription d'une assurance.

Les risques spécifiques à la préparation et au déroulement du concert doivent être couverts par une police d'assurance qui incombe à l'organisateur. L'assurance couvre la responsabilité civile de l'organisateur et le remboursement des dégradations éventuelles (responsabilité civile, biens confiés). Une copie de cette police doit être remise au curé, ou à son représentant, ainsi que la quittance correspondante. On veillera aussi au règlement de sécurité en matière de salles ouvertes au public.

### La liberté d'entrée.

Des opérations purement lucratives ne sauraient être cautionnées. Il est normal que les organisateurs accordent aux artistes la juste rémunération à laquelle ils ont droit. Ils doivent aussi supporter les taxes et droits d'auteurs (SACEM). Mais, si le concert a lieu aux heures où les églises sont normalement ouvertes, les conditions d'entrée doivent, autant que possible, permettre l'accès de tous et particulièrement des fidèles qui désirent venir prier. La participation libre, l'entrée libre, avec collecte ou vente de programmes, peuvent être de bons moyens de rémunérer les artistes. *“Etant donné la diversité des situations, il n'est pas possible d'ériger des normes valables pour toute la France. S'il le juge bon, l'Ordinaire pourra permettre que soit perçue une participation individuelle aux frais, en veillant à ce que les fidèles puissent venir librement prier aux heures habituelles d'ouverture de l'église (n° 8)”*.

### Le remboursement des frais de l'église.

La communauté chrétienne, usagère habituelle de l'église, n'a pas à s'engager financièrement dans une entreprise qui ne dépend pas d'elle, ni à en tirer bénéfice. Elle doit être obligatoirement dédommée des frais occasionnés. C'est pourquoi l'organisateur versera à la paroisse, à l'issue du concert, une indemnité d'utilisation et de remboursement de frais (chauffage, électricité et entretien, etc.), lorsque ceux-ci sont couverts par la paroisse.

## 7. L'accord comporte des dispositions pratiques

- L'organisateur s'engage à ne pas gêner l'exercice normal du culte par les répétitions, l'exécution et les installations techniques.
- L'organisateur s'engage à faire respecter les lieux, ce qui suppose dignité, tenue, propreté, interdiction de fumer (y compris à la sacristie et à la tribune de l'orgue). Il s'engage à faire respecter tous les lieux où sont célébrés les mystères chrétiens, tout particulièrement l'autel, le tabernacle, le siège de présidence et l'ambon (s'il y a un commentateur, il prendra place ailleurs), le baptistère...
- La remise en ordre doit se faire dès la fin du concert et les dégâts éventuels réparés.
- De son côté le prêtre retirera les objets habituels du culte. Il sera parfois préférable qu'il transfère le Saint Sacrement dans un autre endroit approprié. Cependant, il ne retirera pas les objets signifiant que l'église est un lieu chrétien, sacré, et notamment l'autel.

## 8. L'enjeu pastoral

Attentif aux motivations de la demande, l'affectataire mesure l'enjeu pastoral de l'acceptation ou du refus de la demande.

Les responsables paroissiaux exercent une fonction pastorale s'ils reçoivent de leur mieux les artistes et les auditeurs, s'ils facilitent la tâche des organisateurs, s'ils offrent aux artistes un vestiaire fermé, s'ils apportent leur concours à la réalisation d'un feuillet qui donne éventuellement la traduction des textes sacrés. Il semble normal, autant que possible, que ce soit un ministre du culte, ou son représentant, qui accueille les auditeurs.

Une église ne doit pas cesser de signifier la gloire de Dieu et le salut des hommes. La société ne peut que gagner à ce qu'une œuvre soit exécutée dans le cadre pour lequel elle a été composée.

Publié dans la revue *Célébrer* n° 290 (juillet 1999).

## Demande d'autorisation de concerts

L'organisateur sollicite l'autorisation du prêtre affectataire de .....

.....  
(nom de la paroisse, cathédrale ou chapelle)

pour organiser un concert le (date) : .....

à (heure de la manifestation) : .....

durée prévue : .....

le programme projeté se compose des œuvres suivantes : .....

.....  
(ajouter un feuillet si nécessaire, avec les textes chantés).

Le nombre des exécutants est de : .....

choristes : .....

solistes : .....

instrumentistes : .....

**Les dates et heures des répétitions** désirées et de l'installation du matériel seraient :

.....

**Utilisation de l'orgue** : oui  non

**Concert** : gratuit  libre participation aux frais

payant avec réserve de ..... places gratuites et/ou ..... places à tarif réduit.

La remise en état des lieux se fera : (jour et heure) .....

Demande reçue le .....

### **Réponse du prêtre affectataire à la demande d'autorisation de concert**

Acceptation de la demande de l'organisateur oui  non

Remarques : .....

.....

Les installations et répétitions pourront avoir lieu .....

.....

les (dates) .....

à (heures) .....

Les répétitions devront se terminer à : .....

Les répétitions seront impossibles les : .....

\* sous réserve expresse des nécessités culturelles imprévisibles et du respect absolu des conditions détaillées ci-après.

## Important

*Le présent document est adressé en deux exemplaires vierges à l'organisateur. Celui-ci, après acceptation de tous les articles, renvoie les deux exemplaires signés, dans les meilleurs délais, au prêtre affectataire qui retourne à l'organisateur un exemplaire avec sa réponse.*

*L'organisateur pourra commencer sa publicité lorsqu'une réponse favorable lui sera parvenue.*

### **Article I - Aspect pastoral du concert**

L'Église signifie la gloire de Dieu et le salut des hommes, c'est pourquoi toute œuvre gagne à être exécutée dans le cadre dans lequel elle trouve un surcroît de sens, voire même pour lequel elle a été composée. Autant que possible, un ministre du culte, ou son représentant, accueillera les auditeurs. Il est souhaitable que l'organisateur mette entre les mains des auditeurs une brève notice de présentation des oeuvres, en particulier s'il s'agit d'oeuvres primitivement destinées au culte ou au concert spirituel ; que les auditeurs possèdent la traduction des textes chantés ou, s'il s'agit de concert d'orgue, des textes des chorales joués. Présentation et textes contribueront à une meilleure compréhension musicale et spirituelle des oeuvres.

### **Article II - Assurance**

En sa qualité d'affectataire, le prêtre affectataire veille à ce que les risques spécifiques à la préparation et au déroulement du concert soient couverts par une police d'assurance incombant à l'organisateur. Ce contrat couvrira la responsabilité civile de l'organisateur (biens confiés) et le remboursement des dégradations éventuelles. Une copie de cette police et la quittance correspondante doivent être remises au prêtre affectataire (ou à son représentant) après son acceptation du concert et avant sa tenue.

### **Article III - Sécurité**

L'organisateur tiendra compte des prescriptions des règlements de sécurité ; aucune issue ne sera fermée, aucun passage à l'intérieur obstrué. Aucun déplacement de siège ou autre élément de mobilier n'aura lieu sans l'accord du prêtre affectataire. On veillera aux conditions de sécurité des oeuvres d'art conservées dans l'église.

### **Article IV - Respect du caractère spécifique du lieu**

- Le prêtre affectataire ou son délégué fera ce qui est en son pouvoir pour la réussite de la manifestation : conseils pour l'emplacement des artistes, éclairage, chauffage s'il y a lieu, mise à disposition de la sonorisation si nécessaire, annonces, vestiaires.  
Il retirera les objets habituels du culte et à son seul jugement transférera le Saint-Sacrement dans un autre endroit approprié. Cependant, il ne retirera pas les objets signifiant que l'église est un lieu chrétien, sacré, et notamment l'autel.
- L'organisateur s'engage à ne pas gêner l'exercice normal du culte par les répétitions, l'exécution et les installations techniques.
- Il s'engage à faire respecter les lieux, ce qui suppose dignité, tenue, propreté, interdiction de fumer (y compris à la sacristie et à la tribune de l'orgue), interdiction de boire, de manger, et de se changer à l'intérieur de l'église.

- Il s'engage à faire respecter tous les lieux où sont célébrés les mystères chrétiens, tout particulièrement l'autel, le tabernacle, le siège de présidence et l'ambon, le baptistère...
- Il veillera notamment à ce que rien ne soit posé sur l'autel et que les instruments soient posés ailleurs lors des entractes. Il veillera à ce que le commentateur éventuel prenne place ailleurs qu'à l'ambon.

#### **Article V - Remise en état des lieux**

La remise en ordre doit se faire dès la fin du concert et les dégâts éventuels réparés. Elle est suivie du constat de l'état des lieux.

#### **Article VI - Caution et remboursement des frais exposés**

Une caution d'un montant de..... sera adressée au prêtre affectataire en même temps que la police et la quittance d'assurance. Elle sera rendue après le constat de l'état des lieux et le versement d'une indemnité de remboursement des frais (chauffage, électricité et entretien...) occasionnés par la manifestation.

L'organisateur demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions sus-énoncées définies sur la base des orientations de la commission épiscopale de liturgie du 19 mai 1999 et s'engager à les respecter, ce qui constitue une condition déterminante de l'acceptation éventuelle.

**Signature :**

**Date :**



## La nomination des organistes agréés

### **Exposé des motifs**

1. La musique d'orgue suscite de nos jours l'intérêt d'un très vaste public. De nombreuses classes d'orgues dans les différents conservatoires et instituts supérieurs forment des musiciens de talent. Vingt ans après l'adoption de la constitution conciliaire sur la liturgie, la musique d'Eglise mérite le service dévoué et compétent de musiciens de qualité incontestable. Le diocèse de Poitiers a la chance de disposer d'orgues de très grande beauté, parfois d'incomparable valeur historique. Il est donc normal d'assurer à ces tribunes, dont certaines sont prestigieuses, des organistes capables de maintenir l'orgue liturgique à un haut niveau.

2. A cet effet, il est souhaitable d'ouvrir largement les possibilités de recrutement des organistes en permettant aux lauréats des conservatoires ou des concours d'accéder aux meilleurs instruments. Il importe tout autant d'assurer aux églises du diocèse de Poitiers la contribution d'authentiques musiciens, qui soient en même temps des partenaires qualifiés de l'action liturgique.

3. Dans le diocèse de Poitiers, les organistes, en très grande majorité, sont des personnes bénévoles. L'ordonnance qui suit ne modifie pas ce statut librement choisi. Elle détermine les modalités d'attribution d'une tribune d'orgues à des organistes "agréés". Cette désignation, plus fidèle au nouveau code de 1983, remplace celle de "titulaire".

En certains lieux des conventions locales lient une paroisse à une municipalité ou à une école de musique. Les conventions sont conservées, pourvu qu'elles suivent, pour la désignation et l'agrément de l'organiste, les conditions ci-dessous établies.

Enfin, la désignation de l'organiste agréé ne limite pas l'accès de la tribune à d'autres organistes, en particulier des jeunes en formation. Cet accès sera accordé par le prêtre affectataire après consultation de l'organiste principal.

L'affectataire est, dans tous les cas, le ministre du culte nommé par l'évêque.

**Ordonnance de Mgr Albert Rouet, évêque de Poitiers,  
réglementant la nomination des organistes  
des églises du diocèse de Poitiers.**

*Vu le motu proprio du 22 novembre 1903 et la Bulle Divini cultus du 20 décembre 1923,*

*Vu la Constitution Sacrosanctum concilium, sur la Sainte Liturgie du Concile Vatican II du 4 décembre 1963,*

*Vu l'instruction Musicam Sacram du 5 mars 1967,*

*Vu les lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907,*

*J'ordonne ce qui suit :*

**Article 1** - *Les organistes agréés aux orgues de la cathédrale et des églises paroissiales du diocèse de Poitiers, orgues de chœur et orgues de tribune, sont nommés par l'affectataire qui reçoit la demande.*

**Article 2** - *Une tribune est publiquement déclarée vacante par l'affectataire. Il prévient les autorités concernées.*

*La publicité donnée à la vacance du poste sera organisée au moins trois mois avant le concours. Elle sera close un mois avant la date du concours. Même si un concours n'est pas organisé, la publicité donnée s'étendra sur la même période.*

**Article 3** - *Toute candidature ne pourra être retenue qu'après remise d'un curriculum vitae détaillé et un entretien préalable avec le curé de la tribune à pourvoir.*

**Article 4** - *Tout candidat sera recommandé par deux personnes appartenant au monde de l'orgue et de la musique sacrée.*

**Article 5** - *L'organiste agréé est choisi et nommé par le prêtre affectataire :*

**1.** *soit à l'issue d'un concours particulier, pour les orgues dont la liste figure en annexe et qui sera mise à jour tous les trois ans,*

*\* ou en cas de candidatures multiples pour un autre instrument.*

**2.** *soit avec un simple agrément de l'Ordinaire du lieu, après consultation du Service de Musique Sacrée, lorsque l'orgue ne figure pas dans la liste de ceux qui demandent un concours,*

*\* ou pour toute tribune si ne se présente qu'un seul candidat.*

**Article 6** -

**1.** *Eventuellement, peuvent être désignés plusieurs organistes coagréés selon les mêmes procédures. En ce cas, l'affectataire prévient, s'il y a lieu, le jury du concours, un mois avant la date de celui-ci.*

**2.** *La désignation d'un suppléant occasionnel est, selon la tradition, laissée aux soins de l'organiste agréé, avec l'agrément de l'affectataire.*

### **Jury du concours**

**Article 7** - Le jury de ce concours est composé de sept membres nommés par l'évêque de Poitiers et comprend :

- Le délégué ou le représentant de l'évêque, président de droit.
- Le curé de la paroisse.
- Deux organistes titulaires en poste dans le diocèse de Poitiers.
- Un liturgiste.
- Deux représentants des autorités civiles.

### **Article 8** -

1. Les membres du jury sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.
2. Un jury d'envergure nationale sera composé pour le grand orgue Clicquot de la cathédrale.

**Article 9** - Ce jury inscrit sur la liste du concours, les noms de ceux qui en feront la demande.

### **Déroulement du concours**

**Article 10** - Le concours comprendra deux parties, l'une technique, l'autre pratique.

**Article 11** - Les épreuves techniques seront à exécuter sur l'instrument concerné et comprendront :

- a) deux pièces extraites de la littérature d'orgue, dont une française, adaptées au style de l'instrument à pourvoir ;
- b) deux pièces de caractère contrasté de J.S. Bach, dont une imposée ;
- c) une pièce imposée, extraite de la littérature d'orgue contemporaine ;
- d) une improvisation en style classique sur un thème de choral ;
- e) une improvisation sur un thème liturgique libre donné par le jury.

**Article 12** - Le programme des pièces imposées par le jury sera fixé au moins deux mois avant le concours.

**Article 13** - Les épreuves pratiques comprendront :

- a) l'accompagnement de chants liturgiques dans leur présentation polyphonique ;
- b) la réalisation d'une harmonisation de mélodie chantée ;
- c) la transposition de mélodie, puis d'une harmonisation écrite ;
- d) l'improvisation brève en vue de compléter un silence imprévu pendant la liturgie ;
- e) des questions sur le plain-chant grégorien, sur la célébration liturgique, le chant liturgique, la musique sacrée et l'entretien de l'orgue.

**Article 14** - Les épreuves techniques sont publiques, et peuvent prendre la forme d'auditions annoncées par la presse.

Toutefois, si se présentent plus de cinq candidats, le jury pourra procéder à des épreuves éliminatoires par cassettes anonymes sous contrôle d'huissier de justice.

**Article 15** - Le résultat du concours sera publié dès la fin de la délibération du jury.

Fait à Poitiers, le jour de Noël 1997

**Joseph Fauchereau**  
Chancelier

**Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

## Liste des tribunes d'orgue

*demandant normalement un concours (Article 5 - 1)*

- Orgues demandant un concours  
avec Jury d'envergure nationale (a. 8.2)

**Poitiers :** Cathédrale : *Grand orgue Clicquot*

- Orgues demandant un concours (a. 5.1) :

**Poitiers :**

Cathédrale : orgue de chœur.  
Notre-Dame-la-Grande : grand orgue.  
Saint Hilaire  
Saint Jean de Montierneuf  
Saint Porchaire  
Sainte Radegonde

**Châtelleraut :**

Saint Jacques  
Saint Jean l'Evangeliste

**Montmorillon :**

Saint Martial

**Loudun :**

Saint Pierre

**Saint Maixent :**

Abbatiale saint Maixent

**Niort :**

Notre Dame

---

---

# Présentation du diocèse

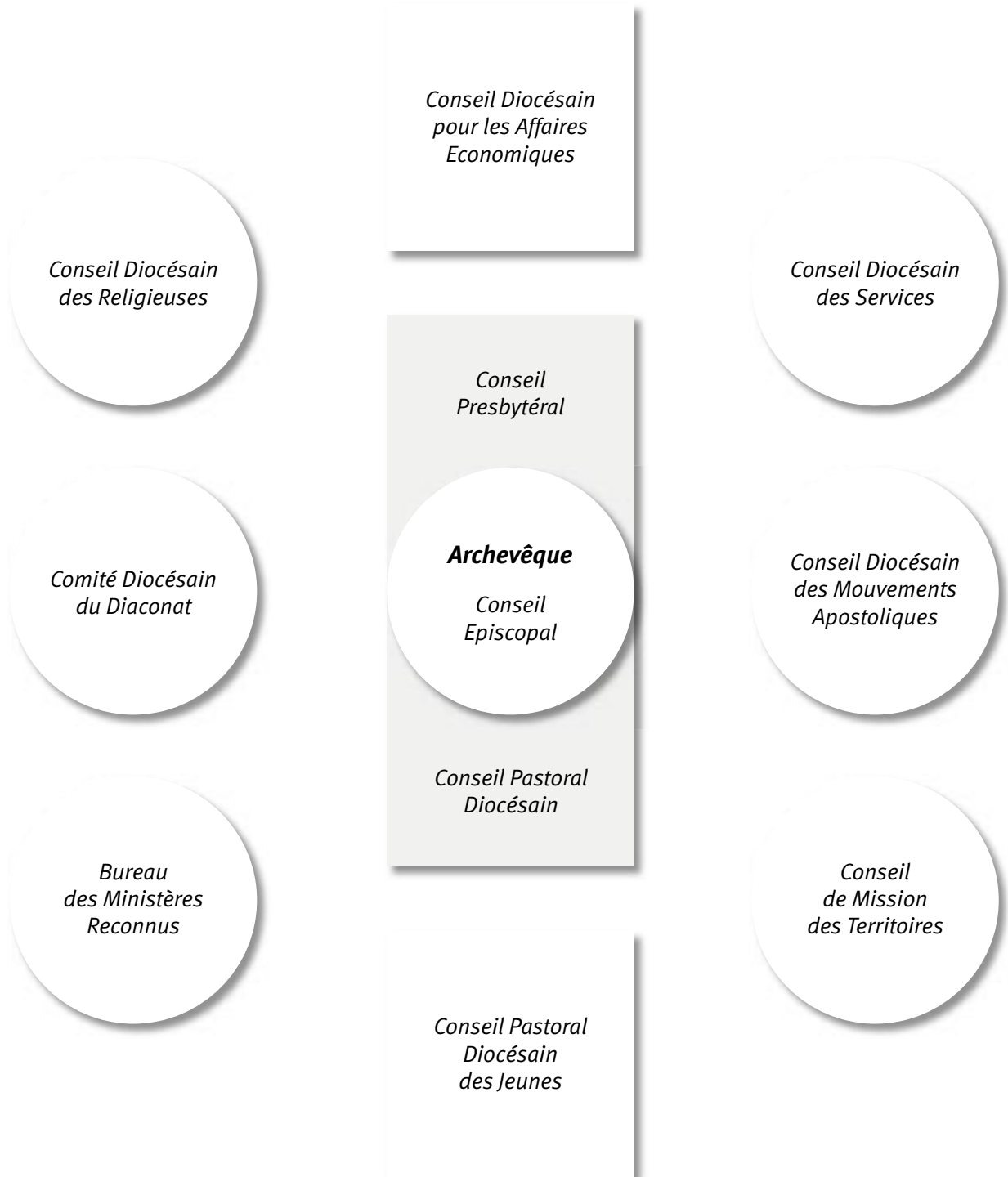
---

---

### **Actes synodaux** *Serviteurs d'Évangile*

**2012.** Selon la définition du Concile Vatican II : “Le diocèse est une portion du Peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu’avec la coopération de son presbyterium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint Esprit grâce à l’Évangile et à l’Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l’Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique” (concile Vatican II : décret sur la charge pastorale des évêques n° 11).

## Organigramme des Conseils diocésains



## L'archevêque et son conseil

Le Conseil épiscopal est constitué par l'archevêque. Dans le diocèse de Poitiers, il est actuellement composé d'un vicaire général, de trois vicaires épiscopaux, d'un diacre et d'un théologien. Il participe à la charge de gouvernement de l'évêque.

Le vicaire général "doit être constitué par l'évêque diocésain : muni du pouvoir ordinaire (...) il aide l'évêque lui-même dans le gouvernement du diocèse tout entier" (canon 475). "Au vicaire général, en vertu de son office, revient dans le diocèse tout entier le pouvoir exécutif qui appartient de droit à l'évêque diocésain, à savoir : poser les actes administratifs à l'exception cependant de ceux que l'évêque se serait réservés ou qui requièrent selon le droit le mandat spécial de l'évêque" (canon 479).

Les vicaires épiscopaux : "Chaque fois que le bon gouvernement du diocèse le demande, un ou plusieurs vicaires épiscopaux peuvent être constitués par l'évêque diocésain : ils possèdent alors pour une partie déterminée, ou pour une certaine catégorie d'affaires... le même pouvoir ordinaire que le droit universel accorde au vicaire général..." (canon 476).



## **Conseil Presbytéral**

### *Règlement*

**Article 1 :** *Le conseil presbytéral constitué dans le diocèse de Poitiers est la réunion des prêtres représentant le presbytérium (canon 495).*

**Article 2 :** *Le conseil presbytéral, selon le droit de l'Eglise, aide l'évêque dans le gouvernement du diocèse, pour un meilleur service de l'annonce de l'Évangile et de la communion ecclésiale. (canon 495).*

**Article 3 :** *Le conseil presbytéral est convoqué et présidé par l'évêque. Il appartient à ce dernier de préciser les questions à traiter et de recevoir celles qui lui sont proposées par les membres du conseil (canon 500 § 1).*

**Article 4 :** *Le conseil presbytéral est élu pour 6 ans. Il est renouvelable par moitié tous les 3 ans. La vacance du siège épiscopal fait cesser son existence (canon 501 §1 et 2). Les membres du conseil presbytéral peuvent être réélus ou nommés pour un second mandat, mais ils ne pourront pas participer au conseil plus de 12 années consécutives.*

**Article 5 :** *Le conseil presbytéral comporte 3 sortes de membres :*

- *les membres élus, soit x membres, prenant en compte la diversité des âges, des ministères et des territoires (canon 499).*
- *les membres de droit, soit les membres du conseil épiscopal.*
- *des membres nommés librement par l'évêque (canon 497).*

**Article 6 :** *Pour les élections en vue de la constitution du conseil, une loi électorale en fixe les modalités. De même pour les situations dues aux changements ou aux empêchements.*

**Article 7 :** *Le conseil presbytéral se réunit en session ordinaire 2 fois par an sur une durée de 2 jours à chaque session. Il peut être convoqué en sessions extraordinaires, à la demande de l'évêque ou, avec son approbation, sur requête du bureau (canon 500 § 1).*

**Article 8 :** *Chaque membre du conseil presbytéral a une voix pleine et entière et donc participe aux votes. Cependant, le conseil presbytéral n'a que voix consultative, selon le droit de l'Eglise. Il est entendu pour les affaires de plus grande importance (canon 500 § 2).*

**Article 9 :** *Le conseil presbytéral se constitue un bureau composé de 4 membres. Ce bureau prépare, organise et anime le travail habituel du conseil. Il assure les comptes - rendus et l'information jugée nécessaire. En cas de besoin ou d'urgence, le bureau peut être consulté en réunion statutaire. Le bureau est convoqué par l'évêque.*

**Article 10 :** *L'évêque nomme librement au sein du conseil presbytéral les membres qui constitueront le collège des consultants (entre 6 et 12 membres) (canon 502 § 1).*

**Article 11 :** *Les dispositions concernant le fonctionnement du conseil presbytéral, en conformité avec les règles du droit, peuvent être précisées dans un règlement intérieur. Celles concernant les élections font l'objet d'une loi électorale. Ces statuts ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance du conseil presbytéral du 9 mars 1999. Je les accueille et les promulgue.*

A Poitiers, le 9 mars 1999

✠ **Mgr Albert Rouet.**  
Évêque de Poitiers

## Sur les doyens et les doyennés

### **Préliminaires**

**1** - Depuis très longtemps, les doyennés sont une structure constitutive de l'Eglise diocésaine. Cette structure est territoriale (un ensemble de paroisses) ou non-territoriale (un chapitre, une maison de retraite...). Elle est attachée aux prêtres, à leur ministère et à leur mode d'existence. Au cours des siècles, les doyennés ont connu des formes et des fonctions qui ont changé selon les évolutions de la société et de l'Eglise, suivant aussi les besoins pastoraux et le nombre des prêtres.

**2** - Un signe de ces évolutions se manifeste dans la proximité des décisions prises à ce sujet : statuts synodaux de 1959, orientations de 1966, ordonnance des PP. Rozier et Dagens en mai 1988, texte de Routes d'Evangile (1993) avec une note du Père Rozier (sur le n° 8124). Depuis, divers doyennés ont été modifiés.

**3** - Routes d'Evangile cherche à articuler le découpage territorial en secteurs pastoraux comme unités premières des orientations pastorales auxquelles participent des prêtres, des diacres, des ministères reconnus, et d'autres acteurs, avec le ministère propre du prêtre. A la suite du Concile Vatican II, la vie presbytérale est considérée comme lieu et moyen d'équilibre humain et de sanctification. Cette distinction n'est certes pas opposition. Elle est utile à conserver et le dernier synode en a tenu compte (Serveurs d'Evangile n° 33202). Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre.

**4** - Cette application du Synode de 2003 est d'autant plus urgente que les conditions d'exercice du ministère presbytéral se modifient rapidement. Bien au-delà de la pesante question du nombre des prêtres, c'est, plus radicalement, le contenu de leurs missions, leur rapport à d'autres ministères, leur relation à un peuple chrétien adulte qui sont en cause. Ce n'est plus tant de modèles dont nous avons besoin que de projets qui dynamisent les prêtres, leur permettent de garder l'espérance et la joie du cœur, alors que la moyenne d'âge augmente et que, pour beaucoup, la fatigue se fait sentir.

### **I - Les doyennés**

#### **1- Signification :**

**a** - Par son ordination, avant même de recevoir sa première nomination, tout prêtre appartient au presbyterium d'une Eglise locale. Les prêtres qui accueillent en leur sein, par l'imposition des mains, un nouvel ordonné, le reconnaissent comme frère. Les ministères changent, les missions évoluent, mais cette fraternité d'appartenance à un même presbyterium demeure toute la vie. Chacun a soin de son frère "Portez les fardeaux les uns des autres, ainsi vous accomplirez toute la loi du Christ" (Ga 6, 2).

**b** - Afin de vivre cette fraternité sacramentelle, de la manifester concrètement, le presbyterium est composé de petits ensembles de prêtres, à taille humaine, pour favoriser l'échange, le soutien mutuel : dans le diocèse de Poitiers, ces petits ensembles s'appellent des doyennés.

**c** - Un doyenné n'est pas un lieu de décision pastorale. Il est un endroit de partage entre prêtres pour stimuler le sens apostolique, encourager une fidélité créatrice. Le doyenné apporte une aide spirituelle, des temps de formation, une convivialité et l'attention aux soucis de chacun, dans son ministère et sa santé.

**d** - Chaque prêtre participe, s'il le souhaite, à un groupe de spiritualité sacerdotale. Mais le diocèse, en plus de ses structures et de son organisation, doit veiller aux conditions de vie des prêtres, y compris dans ses dimensions intellectuelles et spirituelles.

## **2 - La vie d'un doyenné**

*a - L'espace d'un doyenné est fixé de manière à favoriser la fraternité entre prêtres. Le nombre de prêtres sera déterminé de manière à ce que chacun puisse être reconnu et s'exprimer librement. Son espace ne correspond pas nécessairement à un territoire pastoral. La liste des doyennés sera donc revue régulièrement, après consultation du conseil presbytéral.*

*b - Le doyenné exprime la vie collégiale du ministère presbytéral. Du fait de son ordination, tout prêtre appartient à un doyenné, quels que soient son ministère ou sa situation. Même retiré du ministère actif, un prêtre continue à participer à un doyenné, au titre de son ordination. La vie de relation entre prêtres participe au visage que l'Eglise donne d'elle-même et à sa mission d'être un signe de l'humanité réconciliée.*

*c - Le doyenné favorise entre prêtres :*

- Un partage des joies, des peines et des espérances du ministère. Il porte dans la prière le travail et la vie de ses membres. Il organise des temps de reprise spirituelle et de recollection avec, le cas échéant, un ou deux autres doyennés. Il permet, de temps à autre, de concélébrer l'eucharistie. Il se préoccupe de permettre à chaque prêtre de participer chaque année à un temps spirituel.*
- Un approfondissement de la réflexion sur la foi, par exemple par l'étude d'un livre ou d'un article ; et de la réflexion sur les conditions de vie et les mentalités qui marquent les hommes.*
- Une convivialité entre prêtres. Il se préoccupe de la santé et des conditions matérielles de la vie de ses membres.*
- Une relation avec le conseil presbytéral et une connaissance des travaux qu'il mène. Il peut inviter un membre du conseil épiscopal ou toute personne de son choix.*
- Une attention précise à l'appel aux ministères, spécialement presbytéral.*

## **II - Le doyen**

### **1 - Fonction**

*a. Le doyen exerce une sollicitude fraternelle envers chaque prêtre de son doyenné. Il représente l'archevêque auprès des autres prêtres. Il représente aussi le presbyterium auprès des prêtres de son doyenné. Il soutient l'élan apostolique, il sert la communion entre prêtres, il veille à l'équilibre de vie de chacun, en lien avec la commission "Vie Matérielle des Prêtres" du conseil presbytéral.*

*b. Il lui revient de garder des contacts fructueux avec les prêtres responsables des territoires et des secteurs où résident les prêtres de son doyenné, de manière à se tenir informé des orientations territoriales et des projets pastoraux des secteurs. Il garde les mêmes contacts avec les prêtres du conseil presbytéral selon les listes électorales auxquelles sont inscrits les prêtres de son doyenné (territoires, services et mouvements).*

*c. Il participe aux rencontres organisées par le diocèse pour les doyens.*

*d. Avec les prêtres de son doyenné, il fixe les rencontres du doyenné et en prévoit l'ordre du jour.*

## **2 - Nomination**

*a. Le doyen est nommé par l'archevêque pour six ans, sur présentation de trois noms obtenus de tous les prêtres du doyenné.*

*b. La nomination est publiée dans Eglise en Poitou.*

*c. Dans toute la mesure du possible, cette charge n'est pas cumulable avec une responsabilité de territoire, ni avec une charge de dimension diocésaine.*

## **Conclusion**

*Au moment où, plus que le nombre des prêtres, c'est leur mission qui évolue, et où l'Eglise est invitée à prendre un nouveau visage dans les mutations de la société, loin de chercher à organiser une Eglise sans prêtre, le véritable défi consiste à situer, dans la foi, la spécificité du ministère presbytéral au sein des relations entre chrétiens. Communautés locales, services et mouvements sont de plus en plus animés par des laïcs. Les prêtres agissent comme pères qui conduisent à une foi adulte, comme ministres de la communion et comme signes de cet Autre qui, par l'appel et l'ordination, pousse son Eglise vers tous les autres. Le ministère presbytéral devient ainsi de plus en plus indispensable, non d'abord comme pouvoir terrestre, mais comme celui qui forme par l'intérieur le Corps du Christ (I P 5, 2).*

*Loin d'être une œuvre individuelle, le ministère presbytéral sert la communion, donc la réciprocité, entre les membres du Corps du Christ, en sorte que les dons accordés par l'Esprit à chacun soit pour le bien de tous. Ceci demande que les prêtres manifestent par leur vie fraternelle le service de liaison et l'articulation que la foi attend d'eux (Ep 4, 16). Le presbyterium y trouve sa pleine signification. C'est pourquoi les chrétiens seront informés de la vie des doyennés.*

*C'est pourquoi les doyennés prennent une importance renouvelée. Outre les rencontres diocésaines où se retrouvent les prêtres (Lundi saint, ordinations...), la vie fraternelle se déroule en proximité : les doyennés expriment au plus près de la vie des prêtres, la cohésion et le dynamisme du presbyterium de l'Eglise diocésaine.*

*Le conseil presbytéral et les doyens ayant été consultés, ces statuts sont publiés et appliqués à partir de Noël 2004.*

**Frère Marc Degraeve**  
Chancelier

**† Mgr Albert Rouet.**  
Archevêque de Poitiers

## Conseil Pastoral Diocésain

### *Règlement*

#### **Préambule**

Le conseil pastoral diocésain a été convoqué pour la première fois le 21 février 1987. Ce conseil s'est donné un règlement le 4 novembre 1989.

Le synode diocésain, tout au long de son parcours et de ses travaux, en a reconnu l'existence institutionnelle et en a consacré le travail. Les Actes de ce même synode, promulgués le 22 septembre 1993, viennent d'élargir le champ de ses compétences tout en les articulant de manière organique avec les autres conseils diocésains, le droit universel étant sauf.

Le CPD œuvre dans l'esprit des n° 801 et 802 de *Routes d'Évangile*.

Le CPD est un lieu qui permet à la vie diocésaine, dans sa diversité, de retentir de manière significative auprès de l'évêque à partir de l'expression des personnes représentant les différents conseils.

Il est un lieu où s'effectue le partage entre les diverses démarches ecclésiales vécues par cette "portion du Peuple de Dieu" qu'est le diocèse.

Le CPD est au service de la communion entre les membres du Peuple de Dieu ; pour servir cette communion, il cherche, dans ses travaux à parvenir à un consensus acceptable par tous.

Il est appelé à être une sorte de laboratoire au service de la pastorale du diocèse.

Le CPD est appelé à accomplir une action de vérification du vécu apostolique et une action d'élaboration de propositions concernant les objectifs de la mission, la définition et la conduite du parcours diocésain.

#### **Composition**

##### **Article 1** [modifié le 7 février 2004]

Présidé par l'archevêque ou son représentant, le CPD est composé :

- 1 - du conseil épiscopal
- 2 - des membres du bureau du conseil presbytéral
- 3 - des membres du bureau du conseil diocésain pour les affaires économiques et de l'économiste diocésain

- 4 - des membres du bureau du conseil diocésain des services
- 5 - des membres du bureau du conseil diocésain des mouvements apostoliques
- 6 - des membres du bureau du conseil de mission des territoires
- 7 - des membres du bureau du conseil pastoral diocésain des jeunes et du responsable de la pastorale des jeunes
- 8 - des membres du bureau des ministères reconnus

Dans la limite de cinq pour chacun des bureaux

- 9 - de deux représentants des diacres
- 10 - de trois représentantes du conseil diocésain des religieuses
- 11 - d'un délégué diocésain des milieux et des mouvements
- 12 - d'un délégué de la communauté mission de France
- 13 - éventuellement de membres choisis par l'archevêque dans la limite de trois.

##### **Sont invités aux réunions à titre d'observateurs :**

- un pasteur de l'Église Réformée délégué par le consistoire,
- éventuellement des représentants d'autres confessions chrétiennes.

#### **Article 2**

Chaque conseil détermine le mode de désignation de ses représentants au CPD, étant entendu que les personnes énumérées à l'article 1 - alinéa 2 à 8 - sont des membres du bureau du conseil.

Ces personnes accomplissent un mandat de trois ans éventuellement renouvelable une fois, à moins qu'il en aille autrement pour certains conseils, chaque conseil devant veiller au renouvellement de ses représentants.

En cas de vacance d'un siège, chaque conseil pourvoit au remplacement de la personne défailante.

#### **Article 3**

Avant sa publication, la liste des membres composant le CPD est soumise à l'approbation de l'évêque.

#### **Article 4**

Le CPD est constitué pour une durée indéterminée. Il prend fin par décision de l'évêque ou, conformément au canon 514, si le siège devient vacant.

#### **Fonctionnement**

##### **Article 5**

Le CPD se réunit au moins deux fois par an sur convocation de l'évêque.

##### **Article 6**

(modifié le 20 février 1999)

Le CPD désigne un bureau composé de six membres, à savoir :

- un secrétaire général élu par le conseil à la majorité absolue au premier tour, à la majorité simple au second tour ;
- et cinq membres élus dans les mêmes conditions, ces membres appartenant à des conseils différents.

Les membres du bureau sont élus pour trois ans. Ils remplissent effectivement ce mandat de trois ans, même s'ils cessent d'être au bureau de leur conseil d'origine ; auquel cas ce conseil désigne un autre de ses membres au conseil pastoral diocésain.

En cas de vacance, il est procédé à une nouvelle élection.

L'évêque est de droit membre du bureau qu'il préside et convoque. En cas de partage des voix, la décision appartient au Président.

##### **Article 7**

Le bureau prépare les réunions du CPD. Il en établit l'ordre du jour et prévoit les méthodes de travail.

Le bureau peut examiner et transmettre à l'évêque une demande de convocation spéciale pour un sujet déterminé.

##### **Article 8**

Le secrétaire général assure l'animation et la régulation des réunions du bureau et du CPD. Il peut demander à une personne extérieure au CPD d'assister aux réunions pour assurer

le compte-rendu des séances ou apporter toutes informations jugées nécessaires. Sous la responsabilité de l'évêque, il aura en outre à veiller à ce que *Eglise en Poitou* fasse état des réunions et, éventuellement, la presse locale ainsi que la radio diocésaine. Pour cela, il sera en rapport avec le délégué épiscopal à l'information (D.E.I.)

##### **Article 9**

Chaque délégué au conseil s'exprime en toute liberté, avec sa sensibilité propre et celle de son groupe d'origine. Aussi, ses interventions et ses votes se font-ils en son nom personnel.

Les avis sont exprimés à bulletin secret ou à main levée selon les cas. Ils sont pris à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Chacun des membres dispose d'un droit de vote ; cependant lorsqu'un organisme est représenté par un couple marié, ce couple ne dispose que d'une seule voix, celui qui exprime ce vote étant choisi par le couple.

##### **Article 10**

Le CPD est saisi par l'évêque des demandes d'avis qui lui paraissent nécessaires. Il peut aussi sur la demande d'au moins un tiers de ses membres présents donner un avis sur des questions qui lui paraissent nécessaires ou opportunes pour le diocèse.

##### **Article 11**

Le CPD est un organisme consultatif. Il appartient à l'évêque de prendre les décisions qui s'imposent en fonction des avis qui auront été exprimés au sein de ce conseil et d'assurer la diffusion et la publication du contenu des délibérations.

#### **Modification des statuts**

##### **Article 12**

Des modifications aux présents statuts peuvent être proposées à l'agrément de l'évêque soit par le bureau, soit par un tiers des membres présents. L'évêque, de son côté, peut prendre de telles initiatives.

Dans les deux cas, les propositions de modification feront l'objet d'une délibération et devront recevoir un vote favorable à la majorité des deux tiers des membres présents. Elles seront alors promulguées et publiées si elles sont substantielles.

### **Promulgation**

#### **Article 13**

Après promulgation et publication par l'évêque, les présents statuts et leurs éventuelles modifications, entrent en vigueur dès leur parution dans *Eglise en Poitou*.

## Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques

*Code de droit canonique*

### Canon 492

1. Dans chaque diocèse sera constitué le conseil pour les affaires économiques que préside l'évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.

2. Les membres du conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de cinq ans.

### Canon 493

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur *Les biens temporels de l'Eglise*, il revient au conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

### Actes synodaux *Serviteurs d'Évangile*

**2331.** Le chapitre 9 de *Routes d'Évangile* est consacré aux moyens matériels. La manière dont l'Eglise gère ses biens contribue au témoignage évangélique. La gestion doit toujours être au service de la mission (RE n° 921). En ce sens, trois principes nous guident :

- **La clarté** dans l'utilisation des moyens : les comptes des instances pastorales doivent être connus, examinés, afin que tout se passe dans la transparence, selon des règles communes pour tous.
- **La solidarité** : il serait injuste qu'un groupe chrétien garde un argent inutilisé quand d'autres communautés, faute de moyens, sont à la charge du diocèse.
- **La responsabilité partagée** : un budget commun au secteur pastoral et au territoire est le signe d'une vie pastorale concertée où chacun assume une part de responsabilité au profit de l'ensemble.

**2332.** Le conseil pour les affaires économiques (CAE) assure, avec le responsable pastoral, l'administration du secteur pastoral. Il est chargé de collecter et de gérer les ressources de l'Eglise. Il doit veiller à la bonne gestion du patrimoine. Il porte le souci de l'avenir matériel, dans la perspective de la mission de l'Eglise et dans l'esprit de partage qui doit animer toute communauté chrétienne. Le conseil pour les affaires économiques se compose d'au moins trois personnes. Les trésoriers des communautés locales sont membres de droit du conseil pour les affaires économiques. Celui-ci désigne un représentant au CPS. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.



## Conseil de Mission des Territoires

### **Actes synodaux** *Serviteurs d'Évangile*

**2228.** En chaque territoire, le **conseil de mission** a charge de :

- Se faire attentif aux réalités humaines du territoire ainsi qu'aux évolutions en cours.
- Permettre aux secteurs pastoraux, aux mouvements (apostoliques, éducatifs, caritatifs, spirituels et familiaux) et aux services présents sur un même territoire, de se rencontrer et de manifester leur communion.
- Promouvoir des actions spécifiques, dans l'enseignement (collèges, lycées...), la santé (hôpital...), les contacts avec la société civile, mais aussi dans les domaines de la formation et de la communication.
- Assurer la mise en œuvre des orientations pastorales du diocèse.

Le conseil de mission comprend l'équipe d'animation du territoire, les prêtres responsables des secteurs pastoraux, un ou deux représentants de chaque conseil pastoral de secteur (CPS), un représentant des mouvements et des services dont l'action s'étend sur tout le territoire, et des personnes appelées par l'équipe d'animation en fonction de leur compétence ou de leur statut (représentant de la vie religieuse, du diaconat, des ministères reconnus...). La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.

**2229. L'équipe d'animation du territoire** comprend le prêtre responsable du territoire et deux ou trois personnes nommées, n'appartenant pas, si possible, à un conseil pastoral de secteur (CPS). Cette équipe se réunit régulièrement pour préparer et évaluer les réunions du conseil de mission et pour mettre en œuvre les décisions prise par celui-ci.

## Secrétaire de territoire

### *Profil de poste*

#### **1. Un lien du territoire avec le diocèse.**

La pastorale de chaque territoire a ses connotations particulières, originales, en fonction du terrain humain, social, économique, ecclésial... etc... Mais la mission de l'Eglise se relie au diocèse. Des rencontres sont organisées pour cela.

- Le secrétaire, avec le responsable du territoire, participe aux rencontres diocésaines du conseil de mission des territoires (CMT) ainsi qu'à d'autres rencontres pouvant être mises sur pied dans cet objectif.

#### **2. Une participation à l'animation et à la coordination de la pastorale sur le territoire.**

Ce rôle est à jouer en complémentarité et en lien étroit avec le responsable du territoire. Il consiste à suivre les dossiers pour que les orientations prises, les décisions entérinées soient suivies d'effet. Orientations et décisions se prennent normalement au sein du conseil de mission du territoire avec son équipe d'animation.

- Le secrétaire est membre de l'équipe d'animation et participe aux rencontres du conseil de mission du territoire (CMT).

#### **3. Un lien entre les instances locales d'Eglise et le territoire.**

Pour combler la distance qui existe entre la vie des diverses instances locales d'Eglise, les services et le territoire, il est utile d'assurer un lien, une relation de proximité. Ce lien, cette relation sont à jouer dans une double direction :

- Faire circuler l'information, les expériences vécues, les tentatives risquées par les divers groupes d'Eglise, en particulier les communautés chrétiennes locales et les secteurs pastoraux...
- Relier, informer le territoire, c'est-à-dire l'équipe d'animation et le conseil de mission

de ce qui se vit sur le terrain : initiatives originales et porteuses d'avenir, questions qui se posent, blocages qui peuvent intervenir.

- Pour cela, le secrétaire sera invité ponctuellement, au moins une fois par an, dans chaque secteur pastoral, soit à une rencontre de l'équipe d'animation pastorale, soit au conseil pastoral de secteur. Une participation aux rencontres de communautés locales peut également être envisagée, en lien avec l'équipe d'animation pastorale.

#### **4. Un lien entre pastorale locale et mouvements apostoliques.**

Il s'agit d'assurer liens, relations entre secteurs pastoraux ou communautés locales et mouvements d'action catholique en vue d'une interpellation et d'une fécondation mutuelles. Ce qui est en jeu, c'est bien la fondation, le soutien de cette forme missionnaire d'Eglise que permettent de vivre les mouvements apostoliques. Cette mission est une mission d'interpellation, d'information, de suggestion.

Septembre 2002

## Les services diocésains

*Conseil Diocésain des Services*

### **Archives de l'Archidiocèse**

Archevêché de Poitiers  
44 rue Jean Jaurès - 86035 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 50 12 00 - Fax. : 05 49 60 07 73  
*e-mail : archives@diocese-poitiers.fr*

### **Aumônerie de l'Enseignement Public**

10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. et Fax. : 05 49 60 32 70  
*e-mail : sdaep@diocese-poitiers.fr*

### **Aumônerie des Etudiants**

3 place Sainte-Croix - 86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 41 22 52  
*e-mail : mission.etudiante@diocese-poitiers.fr*

### **Bibliothèque diocésaine**

10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
les mardi et vendredi après-midi  
Tél. : 05 49 60 63 35  
*e-mail : bibliotheque@diocese-poitiers.fr*

### **Bureau des Mariages**

44 rue Jean Jaurès - 86035 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 50 11 91 - Fax. : 05 49 60 07 73  
*e-mail : officialite@diocese-poitiers.fr*

### **Centre Théologique**

10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. et Fax. : 05 49 60 63 04  
C.C.P. : Limoges 1232 32 Z  
*e-mail : centre-theo@diocese-poitiers.fr*

### **Communication**

#### **Chrétiens-Médias-Poitou :**

10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. et Fax. : 05 49 60 63 17  
*e-mail : communication@diocese-poitiers.fr*

#### **Eglise en Poitou :**

Archevêché de Poitiers  
44 rue Jean Jaurès - 86035 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 50 12 03 - Fax. : 05 49 60 07 73  
*e-mail : eglise-poitou@diocese-poitiers.fr*

#### **Radio-Accords :**

10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 63 63 - Fax. : 05 49 60 63 77  
*e-mail : radio-accords@diocese-poitiers.fr*  
Rédaction - Tél. : 05 49 60 63 78

#### **Courrier Francais :**

10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 63 69 - Fax. : 05 49 60 63 70  
*e-mail : courrier-francais@diocese-poitiers.fr*

#### **Internet :**

Adresse "Internet" : [www.diocese-poitiers.fr](http://www.diocese-poitiers.fr)  
*e-mail : contact@diocese-poitiers.fr*  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex

**Commission Diocésaine Patrimoine, Culture & Foi**  
*e-mail : culture@diocese-poitiers.fr*

**Comité Diocésain de la Solidarité**  
44 rue Jean Jaurès - 86034 Poitiers Cedex

**Communauté Mission de France**  
4 place du Souvenir  
86130 St Georges les Baillargeaux

**Coopération Missionnaire**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 63 06  
*e-mail : mission@diocese-poitiers.fr*

**Dialogue Inter Religieux**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex

**Enseignement Catholique**  
1 place Sainte Croix - BP 416 - 86010 Poitiers  
Tél. : 05 49 88 17 93 - Fax. : 05 49 88 49 59  
*e-mail : ddec86@wanadoo.fr*

**Equipe Diocésaine Enfance  
Jeunesse et Adultes Inadaptés (E.D.E.J.I.)**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 63 91 - Fax. : 05 49 60 63 90  
*e-mail : edeji@diocese-poitiers.fr*

**Gens du Voyage**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex

**Incroyance-Foi**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
*e-mail : incroyance-foi@diocese-poitiers.fr*

**Mutuelle Saint-Christophe**  
Bureau : 4 Boulevard du Grand Cerf  
86000 Poitiers - Tél. : 05 49 37 30 11

**Œcuménisme**  
*e-mail : œcumenisme@diocese-poitiers.fr*

**Pastorale des Etrangers et Migrants**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex

**Pastorale Familiale**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 41 08 97 ou 05 49 60 32 51  
*e-mail : pastorale-familiale@diocese-poitiers.fr*

**Pastorale des Jeunes**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 63 85 ou 06 71 72 59 63  
*e-mail : pastorale-jeunes@diocese-poitiers.fr*

**Pastorale Liturgique et Sacramentelle  
et Centre de Musique Sacrée**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 25 76  
*e-mail : liturgie@diocese-poitiers.fr*

**Pastorale de la Santé**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
*e-mail : pastorale-sante@diocese-poitiers.fr*

**Pastorale, Sectes et Nouvelles Croyances**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex

**Pélerinages**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 63 08 - Fax. : 05 49 60 63 19  
*e-mail : pelerinages@diocese-poitiers.fr*

**Séminaire Diocésain Saint Hilaire**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 32 63 - Fax. : 05 49 60 32 61  
*e-mail : seminaire@diocese-poitiers.fr*

**Service Diocésain de Pastorale Catéchétique  
et du Catéchumenat**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 63 03 - Fax. : 05 49 60 63 90  
*e-mail : pastorale-catechetique@diocese-poitiers.fr*

**Service de la Vie Spirituelle**  
10 rue de la Trinité - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 60 32 50  
*e-mail : vie-spirituelle@diocese-poitiers.fr*

**Service Diocésain des Vocations**  
27 bis place Montierneuf - 86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 39 09 91  
*e-mail : sdv@diocese-poitiers.fr*

*Référence : Annuaire diocésain 2005*

## Conseil Diocésain des Religieuses

**2222.** Les communautés religieuses - apostoliques et monastiques - sont des lieux de partage, de prière, de soutien mutuel et de vie communautaire dans les territoires. En outre, la dimension internationale de la plupart des congrégations favorise l'ouverture à d'autres cultures et constitue un appel à l'accueil des différences.

**3115.** La vie consacrée est un don de Dieu fait à l'Eglise et un élément constitutif pour sa mission. En effet, "la mission prophétique de la vie consacrée répond à trois défis adressés à l'Eglise elle-même. Ils concernent directement les conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ils incitent l'Eglise, en particulier les personnes consacrées, à faire apparaître leur profonde signification anthropologique et à en témoigner". En vivant un engagement dans la durée, les communautés religieuses communiquent autour d'elles la richesse des charismes reçus. Elles demeurent ouvertes aux justes attentes des laïcs quant à leur vie, leur témoignage et le service apostolique qu'elles rendent au milieu du Peuple de Dieu. La vie communautaire, comme élément constitutif de la vie religieuse, qu'elle soit apostolique ou monastique, est un signe particulier et permanent de communion dans l'Eglise. Elle fait ainsi œuvre d'évangélisation.

Dans le diocèse de Poitiers, les religieuses élisent des déléguées qui composent le conseil diocésain des religieuses (CDR).

Le CDR est un signe concret de la communion des religieuses apostoliques et monastiques entre elles et avec l'archevêque et un point d'articulation avec la vie de l'Eglise diocésaine.

### Le CDR est :

- un lieu de confluence de la vie des religieuses :
  - des secteurs, des pays et des villes,
  - des diverses unions de religieuses : religieuses des professions de santé (REPSA), fédération des équipes apostoliques de religieuses (FEDEAR), soeurs en service communautaire,
  - du service diocésain des vocations,
  - de la conférence des supérieures majeures,
  - des monastères.

- un lieu d'interpellation pour la vie religieuse.
- un lieu de réflexion et de proposition :
  - à partir des appels, des besoins du monde et de l'Eglise, des convictions communes sont élaborées et une concertation favorise une marche ensemble.

Les informations partagées lors des rencontres témoignent de la présence et de l'engagement des religieuses au sein du Peuple de Dieu, donnant ainsi "visage" à la communion ecclésiale.

L'organisation du CDR est confiée à un bureau de 3 ou 4 religieuses élues par l'ensemble des déléguées. Trois religieuses sont déléguées au conseil pastoral diocésain.

## Comité Diocésain du Diaconat

### **Actes synodaux** *Serviteurs d'Évangile*

**3317.** Les diacres, ministres ordonnés, servent le Peuple de Dieu “dans la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité en communion avec l'évêque et son presbytérium”. Pour une part, tous les ministres et acteurs de la mission découvrent par le diaconat une finalité essentielle de leur mission : reconnaître la présence du Christ Serviteur.

**3318.** Nous considérons comme une chance le développement du diaconat permanent. Il manifeste l'engagement de l'Église à servir l'humanité d'aujourd'hui ainsi que sa participation à l'œuvre de la création. A ce titre, le ministère diaconal atteste que le travail s'inscrit dans le dessein de Dieu.

**3319.** Les diacres sont signes de Jésus-Christ dans l'espace de la vie des hommes. Avec leurs épouses, pour ceux qui sont mariés, ils témoignent de l'importance et de la fécondité de l'engagement familial, lieu privilégié où les personnes sont appelées à se construire selon leur vocation propre ainsi qu'à œuvrer de façon diversifiée et aussi large que possible à l'humanisation de la vie en société.

### **Le comité diocésain du diaconat**

#### **Sa composition**

- Le délégué diocésain au diaconat
- Le diacre du conseil épiscopal
- Le prêtre accompagnateur
- Trois diacres de divers lieux géographiques du diocèse
- Deux épouses de diacres
- Une religieuse, un ministère reconnu, un membre des mouvements apostoliques

Il se réunit six fois par an, en soirée, alternativement à Poitiers et à Parthenay.

#### **Sa mission**

- Favoriser la communion au sein de la famille diaconale.
- Travailler à l'interpellation de possibles candidats, au discernement, à la formation initiale.
- Développer la formation continue pour les diacres.
- Organiser les trois, voire les quatre rencontres annuelles.
- Tisser des liens avec les diacres des provinces de Poitiers et de Bordeaux.
- Veillez à l'articulation des ministères et au partenariat avec les acteurs de l'Évangile.

## Commission Justice et Paix

La **Commission Justice et Paix du diocèse de Poitiers** regroupe des chrétiens, laïcs, prêtres et religieux autour de leur archevêque, avec pour mission de mettre en place des groupes de travail autour de questions ou problèmes que pose le monde d'aujourd'hui.

Ces groupes, constitués de personnes compétentes et intéressées par les sujets abordés, élaborent des documents destinés à informer et à former la réflexion et le regard sur les questions posées.

Ces documents sont alors étudiés et éventuellement amendés par la Commission qui prend l'initiative de leur diffusion.

**Car, comment forger son idée  
sans réflexion,  
sans échanges,  
dans la liberté  
et le respect de chacun ?**

Toute personne a droit à la parole, pour peu que cette parole soit fondée et réfléchie.

La commission souhaite provoquer cette prise de parole, surtout chez ceux qui la maîtrisent mal ou qui ne l'ont pas souvent, voire jamais.

Ces documents sont destinés à une large diffusion, de manière à susciter une attention, un éventuel débat d'idées, face à des questions qui ne sont pas forcément les nôtres, mais qui doivent le devenir dans un souci de solidarité et de justice.

Les différents documents publiés par la commission diocésaine Justice et Paix sont les suivants :

- *Réflexion éthique concernant le projet d'un laboratoire d'études sur le stockage souterrain des déchets nucléaires dans le sud de la Vienne* (1996)
- *Gens du voyage et Gadgé* (1996)
- *Les jeunes et l'alcool : danger* (1997)
- *Les étrangers en Vienne et Deux-Sèvres* (1999)
- *Vivre la politique* (2001)
- *Pauvreté en milieu rural* (2003)

## Les services de l'archevêché

---

### CHANCELLERIE

**Contact :** Tél. : 05 49 50 11 91  
**e-mail :** officialite@diocese-poitiers.fr

---

### MINISTÈRES RECONNUS

**Contact :** Tél. : 05 49 50 11 90  
**e-mail :** ministeres-reconnus@diocese-poitiers.fr

---

### ARCHIVES

**Contact :** Tél. : 05 49 50 12 00

---

### ECONOMAT

**Contact :** Tél. : 05 49 50 76 28  
**e-mail :** herve.bouny@diocese-poitiers.fr  
**Contact :** Tél. : 05 49 50 12 07

---

### COMPTABILITÉ

**Contact :** Tél. : 05 49 50 12 06  
**e-mail :** compta2@diocese-poitiers.com.fr  
**e-mail :** compta-eveche@diocese-poitiers.fr

---

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**Contact :** Tél. : 05 49 50 12 05  
Fax : 05 49 60 07 73  
**e-mail :** secretariat-eveche@diocese-poitiers.fr

---

### SECRÉTARIAT MGR ROUET

**Contact :** Tél. : 05 49 50 76 30  
Fax : 05 49 50 12 01  
**e-mail :** albert.rouet@diocese-poitiers.fr

---

### EGLISE EN POITOU

**Contact :** Tél. : 05 49 50 12 03  
**e-mail :** eglise-poitou@diocese-poitiers.fr

---

### CAVIMAC - MUTUELLE SAINT MARTIN

**Contact :** Tél. : 05 49 50 12 03

---

### ARCHEVÊCHÉ

44 rue Jean Jaurès  
86035 Poitiers cédex  
Tél. : 05 49 50 12 00



## Archives paroissiales

Selon le canon 535 § 4, “chaque paroisse aura une armoire ou un dépôt d’archives où seront conservés les registres paroissiaux en même temps que les lettres des évêques et autres documents dont la conservation est nécessaire ou utile... le curé veillera à ce qu’ils ne tombent pas dans les mains d’étrangers”.

Les archives paroissiales sont de deux ordres :

- Les actes administratifs
- Les archives paroissiales historiques

### **I. Les actes administratifs (archives de catholicité)**

#### **1 - Les registres paroissiaux**

Comprenant :

- Actes de baptême
- Actes de mariage
- Actes de sépulture
- Les listes : de baptêmes de mariages de sépultures de premières communions de professions de foi de confirmations

Quelques pages pour noter les évènements paroissiaux les plus importants

*(deux registres sont fournis en début d’année, un exemplaire dûment rempli est retourné à l’évêché avant Pâques de l’année suivante, l’autre est conservé aux archives paroissiales).*

#### **2 - Les dossiers de mariage**

Ils seront conservés soigneusement avec toutes les pièces qu’ils contiennent :

- copie de l’acte de naissance des époux
- copie de l’acte de baptême des époux
- les déclarations d’intention
- éventuellement les dispenses

**Les Notifications** de mariage à faire aussitôt que possible en marge des actes de baptême des époux à la paroisse et l’évêché. Les notifications sont adressées aux Archives de l’évêché qui transmettra à la paroisse et au diocèse des époux.

### **II. Les archives paroissiales historiques**

#### **Documents à conserver aux archives de la paroisse**

1. Tous les papiers officiels venant des autorités diocésaines.
2. Tout ce qui se rapporte à la vie des paroisses (les anciens documents des fabriques, les vieux registres, les inventaires et autres anciens documents ...).
3. Les registres des différentes églises, les bulletins paroissiaux.
4. Les documents qui parlent de tous les évènements pastoraux de la paroisse.
5. Les papiers officiels touchant à la propriété des biens et à l’administration temporelle des œuvres paroissiales.
6. Les statuts et actes des associations propriétaires de biens d’Eglise.
7. Les documents venant de l’autorité civile. Classement ou inscription d’objets religieux à l’inventaire.
8. Les documents sonores, les tableaux, les photographies, vidéo, les plans et tous les autres documents intéressant l’histoire de la paroisse, les livres d’annonces, les monographies.
9. Les bulletins de salaire du personnel.
10. Les contrats des permaments.
11. Les documents concernant l’informatique (les programmes, les licences...).

**Pour la consultation de ces archives**, il est prudent de se conformer aux délais fixés par la loi du 3 janvier 1979 pour les archives publiques :

- 100 ans à compter de l’acte pour les registres de l’état civil.
- 60 ans à compter de la date de l’acte pour les documents qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée.

### **III. Conservation des archives**

Les registres et documents de catholicité des diverses églises seront conservés au siège central de la paroisse principale.

On évitera de laisser des archives dans des locaux inhabités, peu utilisés, et susceptibles d'être aliénés.

On ne transfèrera jamais d'archives dans les sacristies des églises et on retirera celles qui pourraient y avoir été entreposées dans le passé.

### **IV. Conclusion**

Toutes ces formalités exigent une disponibilité et un travail régulier que peuvent assurer difficilement les prêtres...

Il faudra donc faire appel à des personnes compétentes, méthodiques et discrètes pour remplir cette tâche souvent austère mais indispensable.

*Les archivistes sont à votre disposition pour étudier avec vous des solutions.*

## La Maison Diocésaine

La Maison Diocésaine n'est pas seulement une unité de services, destinée à assurer un ensemble de prestations (restauration, salles et hébergement) pour ceux qui en sont les hôtes ou les utilisateurs.

Elle est une institution majeure de l'Eglise diocésaine.

Des finalités lui ont été assignées dans la lettre de fondation en 1974. Elle est :

- Un lieu de responsabilité apostolique signifiée par la présence des services et des mouvements.
- Un lieu d'accueil pour les sessions et des rencontres organisées par les services, les mouvements et autres organismes, des pèlerins, des enfants préparant leur profession de foi...
- Un lieu de résidence pour toutes les personnes appelées à demeurer dans la Maison.

La Maison diocésaine abrite la Maison de Retraite des Prêtres depuis 1992, le Séminaire diocésain ainsi qu'une communauté de religieuses.

### **Adresse :**

- 10 rue de la Trinité  
86034 Poitiers Cedex  
Tél 05 49 60 63 00

## Le Conseil Provincial de Médiation

Le 1<sup>er</sup> juillet 1994, une ordonnance était publiée dans le diocèse de Poitiers, conjointement avec les diocèses d'Angoulême, de La Rochelle, de Limoges et de Tulle. Elle portait sur la constitution d'un **Groupe de Médiation** auquel il peut être fait recours selon les canons 1733 à 1739. Il était constitué ad experimentum pour trois ans.

Pour tenir compte des remarques exprimées par le Comité épiscopal canonique et pour harmoniser les pratiques en France, un nouveau texte a été élaboré qui remplace le texte de 1994.

### **Remarques préliminaires**

*“Tous les fidèles, et en premier les évêques, s’efforceront de leur mieux - dans le respect de la justice - d’éviter autant que possible les litiges au sein du peuple de Dieu, et de les régler au plus tôt de manière pacifique” (c. 1446 § 1).*

*Ainsi, lorsqu’un décret administratif particulier a été porté par un évêque, la personne qui le contesterait peut s’adresser - dans un délai de dix jours utiles - à ce même évêque pour lui demander de revenir sur sa décision. Le canon 1733 § 1 s’applique alors :*

*“Il est hautement souhaitable que, chaque fois qu’une personne s’estime lésée par un décret, le conflit entre elle et l’auteur du décret soit évité et que soit recherchée entre eux, d’un commun accord, une solution équitable, en utilisant au besoin la médiation et les efforts de sages, pour éviter le litige ou le régler par un moyen adéquat”.*

*Divers moyens sont possibles pour surmonter le différend :*

*- **la conciliation** : on s’explique, et on aboutit à un accord venant des parties elles-mêmes, qui met fin au différend.*

*- **la médiation** : un tiers aide à rapprocher les points de vue. Le médiateur ou le groupe de médiation auquel se sont adressées les parties leur propose une solution, sur lesquelles celles-ci essayent de se mettre d’accord.*

*Puisque le bien public est en cause, on ne peut utiliser l’arbitrage, où les parties choisissent ensemble un arbitre, s’en remettent par avance à sa décision et sont liées par celles-ci.*

*En cas d’échec, si l’auteur du décret maintient sa décision et que l’intéressé la conteste encore, un recours est possible - dans les quinze jours - au supérieur hiérarchique (canon 1737), qui est le dicastère romain compétent, et en dernier ressort le Tribunal suprême de la Signature apostolique. Même dans cette forme de recours, chaque fois qu’existe l’espoir d’une solution favorable, le supérieur encouragera la recherche à l’amiable d’une issue équitable.*

### **Décret pour constituer un groupe de médiation**

*L'Eglise doit donner, dans les relations entre ses membres et dans les décisions de ses responsables, le témoignage de la justice, de l'équité et du respect des droits de chacun. Elle a donc prévu que, lorsqu'une personne s'estime lésée par un décret administratif particulier porté notamment par l'évêque diocésain (1), cette personne puisse engager un recours devant l'instance compétente (canon 1734 ss).*

*Le caractère conflictuel n'est cependant pas inéluctable. Avant d'entamer une procédure complexe et forcément éprouvante pour les parties en cause, on gagnera toujours à s'expliquer, à faire entendre son point de vue et à parvenir si possible à un accord.*

*En cas de divergence, le Code de droit canonique estime hautement souhaitable la recherche d'une solution équitable, en utilisant au besoin la médiation et les efforts de sages pour éviter le litige ou le régler par un moyen adéquat. Il permet à l'évêque, si la Conférence des évêques n'a rien décidé au plan national, de constituer dans son diocèse un organisme de ce genre (canon 1733).*

*C'est pourquoi, en vertu de ce même canon 1733, et après avoir entendu notre conseil presbytéral, Nous, **Albert Rouet**, évêque de Poitiers, décrétons ce qui suit :*

#### **Article 1 :**

*Un groupe de médiation est constitué de manière stable pour votre diocèse.*

#### **Article 2 :**

*Ce groupe est compétent pour connaître des différends liés à un acte administratif particulier - au for externe - par lequel une personne physique se sentirait lésée, ou à un acte administratif de même nature concernant des personnes juridiques dans l'Eglise.*

#### **Article 3 :**

*Ce groupe est composé de dix membres désignés par Nous, pour huit ans (2) : à savoir deux de notre diocèse et deux de chacun des diocèses d'Angoulême, La Rochelle, Limoges et Tulle, sur proposition de leurs évêques respectifs. Après entente avec ces mêmes évêques, Nous désignerons l'un des membres comme Secrétaire permanent du groupe, pendant toute la durée de son mandat. La liste complète des membres, avec la mention du Secrétaire permanent, sera publiée dans le bulletin diocésain et dans l'annuaire.*

#### **Article 4 :**

*On perd la qualité de membre du groupe de médiation à l'expiration du mandat, ou par démission présentée - par écrit - à l'évêque diocésain et acceptée par celui-ci, ou si l'évêque met fin de lui-même à l'exercice de la fonction. Dans ces cas, un autre membre sera désigné selon l'article 3. Toutefois, pendant l'examen du dossier, aucun membre ne peut se démettre ni être démis.*

---

(1) Par exemple, le retrait d'une lettre de mission pour un motif que l'intéressé conteste.  
Pour le recours contre la révocation d'un curé, une procédure particulière est prévue.

(2) Voir l'article 10 bis.

**Article 5 :**

*Lorsqu'un conflit est sur le point de se produire, la personne qui s'estime injustement lésée doit présenter - par écrit - ses observations à l'évêque dans un délai de dix jours utiles, à partir de la notification qui lui a été faite, pour demander la modification ou la révocation du décret. Dans cette démarche, sera aussi comprise la demande de surseoir à l'exécution (sur la suspension, cf. canon 1734 et 1736). C'est le moment de la conciliation.*

**Article 6 :**

*Si la conciliation n'aboutit pas, chaque partie peut demander que soit saisi le groupe de médiation, en s'adressant - par écrit - au Secrétaire permanent.*

**Article 7 :**

*Lorsque le groupe de médiation est saisi, le Secrétaire permanent organise l'instance chargée d'examiner le dossier et en désigne le Président. Chaque instance est composée de trois personnes, choisies parmi les membres du groupe de médiation. Dès que l'instance est constituée, le Secrétaire permanent en informe les divers intéressés.*

**Article 8 :**

*Le groupe dispose de quatre-vingt dix jours pour entendre les parties et remettre ses propositions. Si les propositions sont rejetées et si l'évêque confirme son décret, la voie est ouverte du recours au supérieur hiérarchique.*

**Article 9 :**

*Les frais occasionnés éventuellement par la médiation sont à la charge du diocèse.*

**Article 10 :**

*Les présentes dispositions remplacent celles prises ad experimentum le 1<sup>er</sup> juillet 1994. Elles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1997.*

**Article 10 bis :**

*Les membres du groupe de médiation nommés précédemment (le 1<sup>er</sup> avril 1995) finissent leur mandat de huit ans, qui se terminera donc le 30 mars 2003.*

*Par mandement,*

*Fait à Poitiers, le 3 mars 1997*

**J. Fauchereau**  
Chancelier

**τ Mgr Albert Rouet.**  
Evêque de Poitiers

---

---

# **Propositions pour une relecture des pratiques**

---

---

## Une relecture avec les disciples d'Emmaüs

### **Un état d'esprit.**

- On se soucie que la réflexion aboutisse à des propositions d'action.
- On se rappelle que "Dieu est plus grand que notre cœur", que son dessein est plus grand que nos projets, que le Royaume dépasse le champ de nos capacités et de nos réalisations.

### **Une méthode.**

- enracinée dans la démarche évangélique (Luc 24, 13-35 : les disciples d'Emmaüs) reprenant les trois temps de la formule bien connue : Voir Juger - Agir.

### **Voir**

*"De quoi parliez-vous en chemin ?"*

- Nos divers regards et nos lectures de croyants nous enrichissent.
- Temps de partage et d'échange sur la vie humaine et chrétienne du secteur :
  - prise en compte de la vie des hommes, là où nous sommes.
  - prise en compte de notre vie à partir de situations et d'événements précis - que se passe-t-il ? (voir ce qui est le plus marquant pour nous, ce qui nous interroge)
  - que vivent les personnes autour de nous ?
  - quelles questions posent-elles ?
- Regard sur les responsabilités déjà assumées :
  - où sommes-nous présents ?
  - où les chrétiens sont-ils présents et actifs ?
  - quels lieux ont-ils pour réfléchir ?
  - quelles occasions et quels moyens ont-ils pour livrer leurs réflexions ?

Sur un point précis, sur un objectif que le conseil pastoral de secteur (CPS) s'est donné : porter un regard plus approfondi (on peut faire éventuellement appel à des personnes extérieures au groupe) pour mieux voir quelles sont les personnes, les mentalités et les structures qui sont en cause.

### **Juger**

*"Notre cœur n'était-il pas tout brûlant pendant qu'il nous expliquait les Ecritures ?"*

Le regard sur la vie prend souvent beaucoup de temps. Il est nécessaire de réserver une "plage horaire" suffisante soit à chaque réunion, soit au cours de temps fort, pour prendre du recul et permettre de se référer :

A un discernement de sagesse :

- valeurs en jeu et contre-valeurs
- dynamismes humains et obstacles
- qu'en pensent "les hommes de bonne volonté" ?

A la Parole de Dieu :

- quelle lumière peut apporter notre foi au Christ sur la réalité observée (par exemple, prise en compte des pauvres)
- quel texte biblique, évangélique peuvent nous éclairer ?
- à quelle conversion de mentalité sommes-nous appelés individuellement et collectivement ?
- quelles attitudes adopter ?
- quels appels de l'Esprit Saint discernons-nous ?
- un partage d'Évangile serait le bienvenu.

Aux orientations de l'Eglise :

- L'Eglise universelle.
- l'Eglise diocésaine, en fonction de sa situation concrète, de ce qui constitue son actualité.

Cette volonté de vivre en Eglise s'exprimera aussi par des temps de prière et même de célébration au sein du CPS.

### **Agir**

*"Sur l'heure ils partirent..."*

Des besoins ont émergé : on retient des priorités, on choisit des objectifs.

- 1) Se mettre en accord sur les moyens que l'on va employer pour réaliser les objectifs choisis :
  - a) les personnes à qui l'ont fait appel
  - b) les délais que l'on se donne



2) Alerter les groupes directement concernés  
Par exemple catéchistes, conseil financier, secours catholique, aumônerie AEP, mouvements, etc...

3) Comment les différents groupes ou communautés locales du secteur pastoral vont-ils être tenus au courant du travail entrepris ? (réunions, journaux paroissiaux, annonces dominicales, presse locale, etc...).

4) Les liens à assurer à cette occasion :  
- avec le territoire,  
- avec le diocèse.

5) Quels appels et quelles suggestions seraient à communiquer au diocèse et à l'évêque ?

## Grille d'évaluation pour les communautés locales

### **I - La reconnaissance**

Chacun retient une réalisation dans laquelle il s'est impliqué.

- courte description aussi précise que possible.
- qu'est-ce que cela a fait bouger en moi ?
- qu'est-ce que cela a fait bouger autour de nous ?

### **II - L'analyse**

Evaluer les écarts entre ce qui était prévu et ce qui s'est passé.

1. Pour moi-même :

- J'attendais .....
- J'ai reçu .....

2. Pour la communauté locale :

- Nous attendions .....
- Nous avons reçu .....

3. Obstacles ou difficultés rencontrés et par qui ?

### **III - Choisir ensemble les moyens pour continuer**

- Comment ?
- Avec qui ?
- Pourquoi ?
- Pour quoi et pour qui ?

### **IV - Questions libres**

## Relire sa vie pour y lire Dieu

*A l'intention des équipes de bases des communautés locales (2 heures minimum)*

**I** - Avant la rencontre, chacun réfléchit aux questions ci-après et si possible, écrit le fruit de sa réflexion.

1. En quoi ma responsabilité, le vécu de mon engagement m'ont-ils permis de grandir dans la foi, personnellement, en Eglise ?
2. A partir d'un évènement marquant, qu'est-ce qui a bougé en moi ? (attitude, regard, certitudes...).
3. Y a-t-il un ou des textes bibliques qui nourrissent particulièrement ma foi ? mon espérance ? ma charité ?

**II** - L'animateur de la rencontre (si possible extérieur à l'équipe de base)

- le partage appelle respect - confiance - discrétion,
- chacun accueille comme une grâce ce que les autres nous donnent.
- ce temps de partage peut être ponctué par un chant méditatif.

**III** - Temps de prière personnelle et en groupe selon le temps dont on dispose.

**IV** - A quoi nous appelle ce temps de partage ?

Décisions à prendre en équipe.

Si cette relecture est proche du renouvellement de l'équipe, se reporter utilement aux fiches évaluation et procédure pour le renouvellement.

## Pour évaluer nos activités pastorales à la lumière du rituel des ordinations

*Serviteurs d'Évangile n° 3213 note que "l'approfondissement des questions posées lors de la liturgie d'ordination permettra aux différents groupes d'évaluer leurs activités et de situer leur mission propre au sein du diocèse".*

### **1. Ma réponse personnelle**

Avant son ordination, l'ordinand est interrogé par celui qui préside l'ordination. Sa réponse exprime son engagement :

*"Acceptez-vous cette charge au service du Peuple de Dieu... ?"* (Rituel d'ordination de l'évêque)

- Le premier point d'évaluation consiste pour chaque personne à considérer son propre engagement ecclésial :

Comment nous investissons-nous personnellement ?

Comment vivons-nous cet engagement ?

Vivons-nous la mission confiée comme une aventure spirituelle ?

### **2. L'annonce de l'Évangile**

Avant d'être ordonné, l'évêque ou le prêtre est interrogé sur sa volonté d'annoncer l'Évangile et de servir la Parole de Dieu :

*"Voulez-vous annoncer l'Évangile du Christ.. ?"* (Rituel d'ordination de l'évêque)

*"Voulez-vous accomplir fidèlement le ministère de la Parole, c'est-à-dire annoncer l'Évangile... ?"* (Rituel de l'ordination des prêtres)

*"Voulez-vous... proclamer cette foi par la parole et par vos actes ?..."* (Rituel de l'ordination des diacres)

- Le deuxième point touche à l'annonce de l'Évangile du Christ :

En quelles circonstances annonçons-nous le Christ ? Est-ce possible ? avec qui ?

Quelles initiatives pastorales avons nous à prendre ?

### **3. La communion**

Des questions touchent à l'exercice de la communion, pour la construction du corps du Christ qu'est l'Église, pour le service partagé entre les différents ministères.

*"Promettez-vous de vivre en communion avec moi et mes successeurs ?..."* (Rituel de l'ordination des prêtres et des diacres)

- Un troisième point concerne la communion entre les différents acteurs et ministres, entre les différentes personnes

Qu'est-ce qui favorise le travail en commun ?  
Qu'est-ce qui le rend difficile ?

Qu'est-ce qui contribue à une meilleure unité dans les communautés, à des meilleurs échanges entre groupes différents ? Quel signe donne notre communauté ?

Est-ce que tous les acteurs et ministres trouvent leur place ? Qui pourrait être appelé ?

### **4. La charité et le service**

*"Voulez-vous accueillir les pauvres, les étrangers et tous ceux qui sont dans le besoin ?"* (Rituel d'ordination de l'évêque)

- Un autre point est celui de l'exercice de la charité :

Comment vivons-nous l'accueil et les permanences à assurer ?

Quelle place faisons-nous aux organismes caritatifs ?

Quelles sont nos actions pour les malades ?  
Les démunis ?

Quelles ressources consacrons-nous à la solidarité ?

### **5. La prière et les célébrations**

*"Voulez-vous célébrer avec foi les mystères de l'Église ?..."* (Rituel de l'ordination des prêtres)

- Un autre point est donc celui du pôle prière et liturgie :

Comment les prières et célébrations sont-elles préparées et animées ?

Quelles sont leurs rythmes et horaires ? faut-il les améliorer ?

Les sacrements du baptême et du mariage sont-ils vécus comment des temps forts de la communauté ?

Des célébrations sont-elles plus rarement proposées (sacrement des malades, sacrement de réconciliation...) ? Pour quoi ?

## La révision de vie

La révision de vie (généralement mensuelle) est l'occasion pour les groupes des chrétiens, affiliés à un mouvement apostolique, de reprendre à la lumière de l'Évangile, le vécu du mois précédent, de l'analyser et d'ouvrir des pistes d'action qui les font bouger.

Avec le Concile Vatican II, la méthode "Voir, Juger, Agir" des mouvements apostoliques est devenue un bien commun de toute l'Église :

*"Parce que la formation à l'apostolat ne peut consister dans la seule instruction théorique, il faut apprendre graduellement et prudemment dès le début de cette formation, à voir toutes choses, à juger, à agir à la lumière de la foi, à se former et à se perfectionner soi-même avec les autres par l'action" (décret sur l'apostolat des laïcs n° 29).*

Chaque mouvement apostolique décline à sa manière les trois verbes : Voir, Juger, Agir. Ils peuvent devenir : vivre, comprendre, débattre, confronter, approfondir, reconnaître, changer, etc. La finalité est le témoignage, un témoignage de chrétiens, un témoignage apostolique, un témoignage qui sonne juste !

Chaque mouvement apostolique propose à ses membres, sa grille de réflexion. Le fond reste le même, il s'agit bien d'être enracinés dans notre monde, de partager les joies et les espoirs de ceux avec lesquels nous vivons, croyants, croyants autrement, ou incroyants, d'y repérer les signes du Royaume de Dieu qui se construit, de grandir nous-mêmes dans la foi, et de prendre notre place dans la construction de cette humanité.

La trame suivante proposée est un guide, à chaque groupe, ensuite, de l'adapter.

### **Voir**

A partir du questionnaire, envoyé quelques jours plus tôt, chaque membre aura eu le temps de préparer le "Voir", en une quinzaine de lignes. (Un fait raconté, mais déjà écrit, évite les digressions, et permet à tous de pouvoir s'exprimer sans trop perdre de temps pour ce 1<sup>er</sup> point).

- Quel fait m'a marqué ou ai-je vécu depuis la dernière rencontre, et que j'ai envie de partager aux membres de l'équipe ?
- Pourquoi je choisis ce fait plutôt que tel autre ?
- Comment les personnes, institutions et associations sont (ou ont été) concernées par ce fait ? Comment réagissent-elles ?

- Ai-je déjà repéré des signes d'espérance, de solidarité vécue chez telle ou telle personne, dans tel groupe, impliquée dans le fait ?
- Ai-je repéré comment ces personnes s'expriment sur le sens de la vie, sur le sens de la dignité humaine, sur quelques expressions de foi ?
- Qu'est-ce qui me réjouit ? Qu'est-ce qui me pose question ?

### **Juger**

Il ne s'agit pas de convaincre les autres du bien-fondé de son apport ou d'affirmer qu'une autre perception du fait serait erronée, même s'il ne s'agit pas de gommer les divergences : dans une même équipe on peut penser différemment devant un même événement.

Juger, c'est se questionner sur le sens que le "Voir" prend à nos yeux et à la lumière de l'Écriture.

C'est confronter notre expression de foi à celle des autres membres de l'équipe, à des paroles d'Église, de croyants autrement. C'est grandir dans la foi et faire l'expérience que Dieu est à l'œuvre dans nos vies.

D'où essayer de répondre à ces questions :

- En quoi l'homme en sort-il grandi, responsable encore plus du monde qu'il continue de créer ?
- Il y a aussi les manques, les ratés - le péché de l'humanité - Où et comment les percevons-nous ?
- Comment ces événements sont reliés à notre foi ?
- Comment accueillir cette vie comme don de Dieu ?

Puis : Ouvrir l'Écriture, accueillir la Parole de Dieu, et nous laisser transformer par la Bonne Nouvelle et/ou accueillir une prise de parole de l'Église :

- Comment ce texte nous parle-t-il ? comment nous invite-t-il à nous reconnaître enfant de Dieu, témoin de son Évangile ?
- Oser dire une parole de foi, une prière. (passer du "il" pour parler de Dieu au "tu" pour parler à Dieu.)

### **Agir**

- En quoi la rencontre que nous venons de vivre va modifier ma manière de vivre, dans mes choix de vie, mes projets, ma vie de foi, de prière ?
- Peut-il y avoir un agir commun au groupe réuni ? lequel ? Comment s'y prendre pour le vivre et quand ?

Documents de l'Eglise universelle selon l'édition des pays francophones



Une copie de cette cassette vidéo a été remise à chaque secteur pastoral. Vous pouvez la demander au prêtre responsable de secteur.

## Documents de référence cités dans le Guide de travail

On peut se procurer ce document au service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle.

On peut se procurer ce document au service diocésain de pastorale familiale.

On peut se procurer ce document au service de la pastorale liturgique et sacramentelle ou au service diocésain de pastorale catéchétique et du catéchuménat.

Vous pouvez commander le *Livret à l'usage des trésoriers et comptables des secteurs du diocèse de Poitiers* à l'économat diocésain

Les Actes synodaux peuvent être commandés à l'archevêché, auprès des territoires et services diocésains.

## Lexique

**Acteur** - Tous les membres du Peuple de Dieu sont appelés à devenir acteurs et actrices de l'Évangile. La réponse à cet appel est possible sur la base des sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie). Participer à l'annonce de l'Évangile, à l'édification de la communauté ecclésiale et à sa mission en ses propres lieux de vie, c'est dans le même mouvement sortir de la passivité. C'est dépasser le stade de spectateur pour entrer soi-même comme acteur sur la scène du monde, au nom de l'Évangile (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 31).

**Annuaire diocésain** - Les responsabilités diocésaines ainsi que les coordonnées des prêtres, diacres, personnes ayant reçu un ministère reconnu, communautés religieuses, services diocésains, mouvements et institutions catholiques sont indiquées dans l'annuaire diocésain. Celui-ci est publié chaque année au mois de janvier.

**Archevêque métropolitain** - En chaque province ecclésiastique existe un siège métropolitain. L'évêque titulaire de ce siège se trouve désigné comme archevêque. Celui-ci préside la province ecclésiastique, mais il n'a aucun pouvoir de gouvernement dans les diocèses suffragants (diocèses voisins appartenant à la même province ecclésiastique). Il favorise la collaboration mutuelle. L'insigne distinctif qu'il porte lors des célébrations liturgiques - le pallium (deux bandes de laine marquées de six croix) - traduit la communion avec le Siège apostolique (Rome).

**Assemblée diocésaine** - Celle-ci offre une représentativité du Peuple de Dieu en Poitou en vue d'une consultation demandée par l'archevêque. Le présent synode prévoit la tenue d'une assemblée diocésaine après la convocation d'assemblées territoriales dans cinq ans (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 413).

**Code de droit canonique** - Le décret de Gratien (1140) constitue une première compilation des règles de vie en Église. C'est le premier concile du Vatican (1870) qui demande la rédaction d'un livre simple (un code) à la manière du code civil français. Ce code fut promulgué en 1917. A la demande de Jean XXIII, celui-ci fut réformé puis

promulgué en 1983 par Jean-Paul II. Il constitue un lieu de réception de l'enseignement du concile Vatican II. Ainsi, par exemple, le synode diocésain est présenté dans le livre II intitulé : "le Peuple de Dieu", canons 460-468.

**Commission des ministères** - Elle rassemble, autour de l'archevêque des représentants de différentes instances diocésaines : conseil presbytéral, comité diocésain du diaconat, bureau des ministères reconnus, conseil pastoral diocésain, conseil diocésain des religieuses, conseil diocésain des mouvements apostoliques, service diocésain des vocations. Cette commission a reçu la mission de réfléchir et de travailler à l'appel, à la formation et à l'articulation entre les différents ministères. Elle peut être une instance de proposition, sans exercer cependant de responsabilité pastorale effective.

**Communautés locales** - L'intuition des communautés locales est avant tout missionnaire. Elle vise le partage et la proposition de l'Évangile dans une proximité aux personnes : là où vivent des chrétiens qui se reconnaissent mutuellement, là est l'Église, là est le Christ (Mt 18, 20). L'installation d'une équipe de base et le développement des communautés locales se font en solidarité avec le conseil pastoral de secteur. Elles s'organisent selon les grandes fonctions nécessaires à l'existence d'une communauté chrétienne et elles participent au projet pastoral du secteur (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2226).

**Communion** - La communion est une notion tenue en grand honneur dans les premiers siècles de l'Église et mise en valeur par le concile Vatican II. Il ne s'agit pas de quelque vague sentiment, mais d'une réalité organique qui prend forme institutionnelle en même temps qu'elle est animée par l'amour mutuel. Elle s'origine en Dieu-Trinité qui, dans la reconnaissance des différences légitimes, voire même dans les tensions possibles, invite à rendre témoignage de l'Amour qui nous précède et qui se traduit par la communion sacramentelle et ecclésiale.

**Conseils diocésains** - Outre le conseil presbytéral, le conseil pastoral diocésain et le conseil diocésain pour les affaires économiques



(conseils demandés ou souhaités par le code de droit canonique et présentés dans ce lexique) le diocèse comprend plusieurs autres conseils diocésains : le conseil de mission des territoires, le conseil diocésain des services, le conseil diocésain des religieuses, le conseil diocésain des mouvements apostoliques, le conseil pastoral diocésain des jeunes, le comité diocésain du diaconat, le bureau des ministères reconnus. Ces instances constituent une représentativité des personnes concernées en vue d'une collaboration directe aux orientations du diocèse. Le conseil épiscopal n'est pas un conseil diocésain : il s'agit d'un conseil de l'archevêque, sous mode d'une équipe de travail.

**Conseil de mission des territoires (CMT)** - Ce conseil constitue, sur le plan diocésain, une représentativité des quatorze territoires. Il assure la mise en œuvre des orientations communes, après consultations et réflexions. En chaque territoire, un conseil de mission assure une quadruple charge (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2228).

**Conseil diocésain pour les affaires économiques** - Sous la présidence de l'archevêque, il assure dans un esprit évangélique une saine gestion du diocèse et veille à l'équilibre du budget annuel. La gestion des biens est intimement liée aux orientations pastorales du diocèse (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 233).

**Conseil épiscopal** - Le Conseil épiscopal est constitué de membres choisis par l'archevêque pour favoriser l'action pastorale en Deux-Sèvres et Vienne, mais aussi pour le conseiller dans le gouvernement quotidien du diocèse.

**Conseil pastoral de secteur** - Le conseil pastoral de secteur (CPS) est le niveau où s'élaborent les impulsions pastorales, tenant compte des réalités locales mais aussi des orientations du territoire et du diocèse (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2224).

**Conseil pour les affaires économiques** - Le CAE assure, avec le responsable pastoral, l'administration du secteur pastoral (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2332).

**Conseil pastoral diocésain** - Le conseil pastoral diocésain (CPD) assure une représentativité de l'ensemble du Peuple de Dieu, dans sa diversité. Il lui revient, sous la présidence de l'archevêque, d'étudier ce qui touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques.

**Conseil presbytéral** - Celui-ci est constitué de prêtres représentant l'ensemble du presbyterium. Il assiste l'archevêque dans le gouvernement du diocèse, en vue de promouvoir le bien pastoral du Peuple de Dieu.

**Diocèse** - Selon le concile Vatican II, "Le diocèse est une portion du Peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec la coopération de son presbyterium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint Esprit grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique" (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2012).

**Doyenné** - Dans le diocèse de Poitiers, les doyennés constituent l'instance et le cadre de rencontre de prêtres sur un même espace géographique. Il s'agit de manifester le caractère collégial du ministère presbytéral. Les doyennés contribuent à la vie et à l'unité du presbyterium. Les rencontres régulières s'organisent généralement autour de la prière, de la réflexion et de la relecture concernant l'exercice du ministère, de l'échange fraternel et de la convivialité.

**Équipe d'animation pastorale** - En chaque secteur, l'équipe d'animation pastorale (EAP) est le premier lieu où s'exerce la diversité des ministères et des responsabilités en vue d'une même mission. Dans un constant va-et-vient avec le conseil pastoral de secteur (CPS), elle assure la rédaction du projet pastoral et veille à sa mise en œuvre (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2225).

**Équipe de base** - L'équipe de base est le fondement indispensable d'une communauté locale. Chaque communauté locale est installée

et animée sur la base d'une équipe où chaque membre reçoit une délégation clairement définie. A chaque communauté locale est envoyé un prêtre nommé par l'archevêque (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2227).

**Incardination** - Aucun prêtre n'exerce à son compte. Par son ordination, il est coopérateur du ministère épiscopal. L'incardination (du latin *cardo* : gond, pivot) désigne le lien juridique qui rattache un prêtre à son diocèse. Tout prêtre est incardiné à un diocèse, c'est-à-dire indéfectiblement lié à lui (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 3312).

**Laïcs** - Sous le nom de laïcs le concile Vatican II décrit "les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au Peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exerce pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien. Le caractère séculier est le caractère propre et particulier des laïcs" (*Constitution dogmatique sur l'Église* n° 31).

**Ministères** - A la suite du Christ, «venu non pour être servi, mais pour servir» (Mc 10, 45), plusieurs types de ministères contribuent à la croissance de l'Église et à sa mission :

- Les ministères ordonnés sont conférés par le sacrement de l'ordre, selon trois degrés : épiscopat, presbytérat, diaconat (*Serviteurs d'Évangile* n° 331 - 332).
- Les ministères institués sont des ministères laïcs s'exerçant toute la vie notamment dans un cadre liturgique : lectorat (service de la Parole) et acolytat (service de l'autel). Ils constituent la plupart du temps une étape vers le ministère diaconal et presbytéral.
- Les ministères reconnus à des laïcs en charge ecclésiale : Ils correspondent à des services précis dans un champ clairement défini et nécessaire à la vie de l'Église ; ils comportent une vraie responsabilité ; ils sont reconnus par une lettre de mission de l'archevêque ou de son représentant pour trois ans renouvelables ; ils sont accompagnés d'une formation (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 333).

**Mission** - La mission de l'Église s'enracine dans l'envoi du Christ par le Père. Jésus lui-même envoie les Douze porter la Bonne Nouvelle du salut. Ainsi, les disciples du Christ, sur le fondement des sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie) et des dons de l'Esprit, se reconnaissent-ils comme des envoyés : il s'agit de manifester l'Évangile à tous les hommes et à toutes les femmes, au cœur de leur existence et de leur culture, ici et au-delà de toute frontière.

**Mouvements** - Dans l'Église, il existe une diversité de mouvements : mouvements apostoliques, mouvements éducatifs, mouvements caritatifs, mouvements spirituels, mouvements familiaux. Ils contribuent au bien de leurs membres, mais aussi à celui de l'Église dans son ensemble. Ils constituent souvent une modalité particulière de la relation de l'Église à la société.

**Œcuménisme** - Le mouvement œcuménique favorise, par les moyens adaptés, la rencontre et le dialogue entre les confessions chrétiennes (anglicans, catholiques, orthodoxes, protestants...). Reconnaisant que la communion est imparfaite aujourd'hui, la foi commune en Jésus-Christ Sauveur donne aux baptisés d'entrer dans sa prière pour l'unité (Jn 17, 1-26) et d'y répondre (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 3116 et n° 3125).

L'œcuménisme n'est pas à confondre avec le dialogue inter-religieux qui concerne les relations avec les autres religions (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2116).

**Paroisse** - Les secteurs pastoraux (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2223 - 2225) sont constitués de communautés locales (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 2226 - 2227), de mouvements et services. Il s'agit de servir au mieux l'annonce de l'Évangile, la célébration de la foi et l'humanisation de la vie en société. Le synode demande qu'une recherche soit entreprise dans les années à venir pour que les secteurs pastoraux soient transformés en nouvelles paroisses (voir *Serviteurs d'Évangile* n° 22307).

**Pastoral** - Cet adjectif qualifie des instances de gouvernement et des responsabilités confiées (exemples : conseil pastoral diocésain, conseil pastoral de secteur, délégué pastoral...). Il se réfère à la figure du Christ, l'unique Pasteur (Jn 10, 1-18). Cet adjectif exprime la suite du Christ et la collaboration exercée au service de la mission confiée. Il s'agit d'organiser la vie de l'Eglise de telle manière qu'elle manifeste l'amour de Dieu pour tous et pour chacun.

**Presbyterium** - Il est constitué de l'ensemble des prêtres qui coopèrent avec l'évêque, en vue de la mission apostolique confiée. Ce lien sacramentel entre l'évêque et ses prêtres trouve sa principale expression dans la concélébration eucharistique, spécialement lors de la messe chrismale. Les religieux-prêtres qui exercent un ministère pastoral dans le diocèse sont membres du presbyterium.

**Province ecclésiastique** - En France, l'Eglise catholique est organisée en quinze provinces ecclésiastiques. L'archidiocèse de Poitiers appartient à la province ecclésiastique Poitou Charentes Limousin, correspondant ainsi à deux régions administratives de la société civile. L'organisation en province ecclésiastique se traduit par des relations de collaboration entre les diocèses d'Angoulême, de Limoges, de la Rochelle, de Poitiers et de Tulle.

**Secteur pastoral** - Selon *Routes d'Evangile* n° 811, "le secteur forme l'unité pastorale de base permettant de vivre la proposition et la célébration de la foi, dans un espace humain relativement homogène" (voir *Serviteurs d'Evangile* n° 2223).

**Services** - Le diocèse se dote d'un ensemble de services qui répondent, chacun, à une mission précise. L'annuaire diocésain permet de connaître l'ensemble des services. La plupart ont leur adresse et leur bureau à la Maison diocésaine (voir *Serviteurs d'Evangile* n° 3227).

**Synode diocésain** - La convocation d'un synode diocésain commence généralement par une large consultation des habitants, croyants ou non, sur l'ensemble du diocèse. Il s'agit alors de connaître l'avis des personnes sur un sujet d'importance pour la vie de l'Eglise dans la société actuelle. La célébration d'un synode se poursuit sous la forme d'assemblées constituées de délégués (prêtres, diacres, religieux-religieuses, laïcs). Ces assemblées donnent lieu à des orientations en vue de l'annonce de l'Evangile aujourd'hui. Ces orientations prennent force de loi lors de la promulgation des Actes synodaux par l'évêque.

**Territoires** - Le diocèse est organisé en quatorze territoires, onze pays et trois villes. Chacun des pays et chacune des villes constitue un ensemble humain. Les territoires manifestent ainsi la diversité des visages du diocèse (voir *Serviteurs d'Evangile* n° 2228).

**Vie consacrée** - Par une vie fraternelle et par la pratique des conseils évangéliques (pauvreté, chasteté, obéissance), des chrétiens et des chrétiennes s'engagent radicalement à la suite du Christ, selon une intuition fondatrice - un charisme - qui se déploie dans le temps. La richesse et la variété des spiritualités offrent des formes variées de consécration, contemplatives ou apostoliques. Les instituts séculiers et les laïcs consacrés proposent également une forme de consécration personnelle en même temps qu'un engagement dans la société (voir *Serviteurs d'Evangile* n° 2222 et n° 3115).

## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>003</b>
<b>Présentation</b> .....	<b>005</b>
<b>Chapitre 1 : Le projet pastoral de secteur</b> .....	<b>007</b>
Le projet pastoral de secteur .....	010
L'équipe d'animation pastorale (EAP).....	012
<b>Chapitre 2 : Communautés locales et ministère des prêtres</b> .....	<b>013</b>
Propositions pour la liturgie d'installation des communautés locales.....	016
Fiche nominative des membres de l'équipe de base (à remettre au vicaire épiscopal).....	027
Le renouvellement des équipes de base des communautés locales .....	028
Prière dominicale, faut-il communier à chaque fois ?.....	030
Le saint sacrement.....	031
Etre l'Eglise là où l'on vit .....	032
Le Christ ne désespère pas de nous .....	033
L'équipe de base.....	034
Le délégué pastoral.....	035
Le délégué à la vie matérielle .....	036
Le service de l'annonce de la foi .....	037
Le service de la prière.....	038
Le service de la charité.....	039
Les assemblées de prière dominicale .....	040
Décret d'application du synode au sujet des nominations aux ministères presbytéraux .....	041
Proposition liturgique pour l'installation d'un prêtre .....	042
Memento à l'usage des prêtres du diocèse de Poitiers .....	044
<b>Chapitre 3 : Pastorale sacramentelle : l'initiation chrétienne</b> .....	<b>047</b>
Décret concernant le directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements .....	049
Points d'attention pour les sacrements à l'initiation chrétienne : baptême, eucharistie, confirmation.....	050
La catéchèse et le catéchuménat au service de l'initiation chrétienne .....	052
Enfant de 7-12 ans - Fiche d'inscription au baptême.....	054
Catéchuménat des jeunes 12-18 ans - Fiche d'inscription.....	055
Catéchuménat des adultes - Fiche d'inscription .....	056
Orientations pour le baptême des petits enfants .....	057
Un guide et des orientations pour les équipes d'accompagnement au baptême .....	058
<b>Chapitre 4 : Pastorale sacramentelle : le mariage</b> .....	<b>069</b>
Les dossiers administratifs du mariage.....	070
Procédure concernant les demandes de disparités de culte ou autorisation de mariage mixte .....	071
Pastorale des personnes divorcées et divorcées-remariées.....	072
<b>Chapitre 5 : Pastorale des funérailles</b> .....	<b>073</b>
L'accompagnement des familles en deuil.....	074
La pastorale des funérailles .....	076
L'Eglise catholique et la crémation.....	081
Orientations et attitudes pastorales au sujet de la crémation pour les catholiques du diocèse de Poitiers.....	082

<b>Chapitre 6 : Les ministères reconnus.....</b>	<b>083</b>
Laïcs chargés d'un ministère reconnu dans le diocèse .....	085
Liturgie d'envoi en mission pour les ministères reconnus .....	087
Annoncer une célébration d'envoi en mission pour un ministère reconnu.....	094
<b>Chapitre 7 : Les mouvements.....</b>	<b>095</b>
Les mouvements apostoliques (conseil diocésain des mouvements apostoliques) .....	097
La part du mystère de l'Eglise dans les mouvements apostoliques .....	099
Les mouvements de jeunes (conseil pastoral diocésain des jeunes) .....	102
Les mouvements de solidarité (comité diocésain de la solidarité).....	104
Les mouvements familiaux (service diocésain de la pastorale familiale).....	105
Les mouvements spirituels (service diocésain de la vie spirituelle).....	106
<b>Chapitre 8 : Affectation des églises.....</b>	<b>109</b>
L'église : le bâtiment, le mobilier et son usage .....	111
Le patrimoine religieux .....	117
Vols dans les églises.....	118
Concerts dans les églises.....	119
Demande d'autorisation de concerts .....	122
La nomination des organistes agréés.....	125
Ordonnance règlementant la nomination des organistes des églises du diocèse.....	126
Liste des tribunes d'orgues demandant normalement un concours.....	128
<b>Chapitre 9 : Présentation du diocèse .....</b>	<b>129</b>
Organigramme des conseils diocésains.....	131
L'Archevêque et son Conseil.....	132
Conseil Presbytéral (règlement).....	133
Sur les doyens et les doyennés.....	134
Conseil Pastoral Diocésain (règlement).....	137
Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques .....	140
Conseil de Mission des Territoires .....	141
Secrétaire de territoire.....	142
Les Services Diocésains.....	143
Conseil Diocésain des Religieuses .....	145
Comité Diocésain du Diaconat.....	146
Commission Justice et Paix.....	147
Services de l'Archevêché.....	148
Archives Paroissiales .....	149
Maison Diocésaine .....	151
Conseil Provincial de Médiation .....	152
<b>Chapitre 10 : Propositions pour une relecture des pratiques.....</b>	<b>155</b>
Une relecture avec les disciples d'Emmaüs .....	156
Grille d'évaluation pour les communautés locales .....	158
Relire sa vie pour y lire Dieu .....	159
Pour évaluer nos activités pastorales à la lumière du rituel des ordinations.....	160
La révision de vie.....	161
<b>Documents de référence cités dans le Guide de travail.....</b>	<b>162</b>
<b>Lexique.....</b>	<b>164</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>168</b>



Achévé d'imprimer en janvier 2005  
Création graphique Maltier Associés • Poitiers  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2005  
Imprimé en France

Visuel de couverture : Christ de Missé (79)  
Photo de Joseph Sachot

© Droits réservés pour tous pays. Reproduction interdite quel qu'en soit le procédé.